



Evaluation intermédiaire du Projet de « Lutte contre la désertification par l'appui au pastoralisme dans le Ferlo » Sénégal

« L'objet de l'évaluation rétrospective est de formuler une opinion motivée sur la pertinence, l'efficience, l'efficacité, l'impact et la viabilité du projet financé au regard du contexte, de la politique et des procédures d'intervention du groupe Agence française de développement (AFD). L'évaluateur a examiné les réalisations du projet en fonction des objectifs qui étaient fixés. Il a, par ailleurs, procédé à l'examen du processus d'exécution et de fonctionnement du projet dans ses différentes phases de mise en œuvre et de suivi. Cette évaluation est financée par l'AFD. Les observations, appréciations et recommandations exprimées dans ce rapport le sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs. »

AFD & FFEM

Décembre 2018



Résumé

Le Projet de « Lutte contre la désertification par l'appui au pastoralisme dans le Ferlo », surnommé *Ega Egga* (« transhumant » en pular), a pour objectif global d'améliorer la gestion des ressources pastorales dans la zone du Ferlo et dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal. Sa durée est de quatre ans. Le Projet a été identifié en 2014, sa note d'engagement validée par le FFEM en 2015 et il a démarré en janvier 2016.

Il intervient dans les Départements de Linguère (Région de Louga), Ranérou et Matam (Région de Matam), en appui à 10 Communes et 26 Unités pastorales (UP). Les activités sont divisées en quatre composantes :

- C1 : Appui à l'amélioration de la gestion des ressources pastorales ;
- C2 : Structuration et mise en réseau des acteurs du territoire ;
- C3 : Appui technique et diversification des activités économiques ;
- C4 : Gestion, suivi-évaluation et capitalisation du Projet.

Le Projet est financé à hauteur de 4 861 065 Euros par le FFEM et cofinancé par l'AFD (via les projets ASAMM-APEFAM), la BAD (via le PASA Lou-Ma-Kaf) et la Région Auvergne Rhône-Alpes (RARA). La part FFEM représente 30% du financement (1,5 millions d'euros).

La SAED, l'ONG ADOS et le PASA financent la réalisation des ouvrages (forages, parc à vaccination, magasins) sélectionnés par les acteurs locaux (Communes en concertation avec les UP), et participent à la création et l'animation d'UP. Le FFEM et la RARA financent l'appui à la création et à l'animation d'UP, de Centres d'alertes et d'information, de Comités de gestion des ouvrages, ainsi que des AGR, ainsi que certains investissements.

L'évaluation intermédiaire du Projet a eu lieu en octobre 2018, à un an et trois mois de sa clôture, et a consisté en une mission de terrain de douze jours, précédée d'une phase de préparation et suivi d'une phase de rédaction du présent rapport. Comme demandé dans les termes de référence de l'évaluation, ce rapport est conçu comme un outil opérationnel pour le Projet, ayant pour finalité de faciliter l'élaboration de ses réorientations et d'améliorer son système de suivi-évaluation.

L'analyse évaluative a porté essentiellement sur les co-financements FFEM et RARA et n'a pas, faute de données disponibles, couvert le Projet dans sa globalité, en particulier les activités relatives à la création d'infrastructures par les co-financeurs PASA et ASAMM-APEFAM.

Le contexte de mise en œuvre du Projet a évolué depuis la phase de conception. En effet, dans un contexte de pressions accrues sur les ressources, en lien avec la densification récente du réseau de forages, la progression de la sédentarisation et le bouleversement des mobilités, les UP sont confrontées au double défi de préserver (i) le principe de réciprocité dans l'accueil des transhumants et (ii) les ressources pastorales sur leur territoire.

La viabilité et l'originalité du modèle d'UP promu par AVSF repose sur un cadre de concertation faisant le lien entre (i) les Comités de gestion des infrastructures pastorales et (ii) le Conseil communal. Ces hypothèses fondamentales, identifiées « à risques » dès la conception du Projet, sont effectivement remises en cause par la mise à jour contextuelle.

Pertinence

Le concept du Projet est globalement pertinent au regard des enjeux de gestion des ressources naturelles dans la zone, étant entendu que les UP se positionnent comme les principales entités *a priori* susceptibles de pouvoir (i) gérer les ressources sylvopastorales de manière concertée et participative, (ii) sécuriser le foncier pastoral et (iii) préserver la mobilité essentielle au pastoralisme et à la protection de l'écosystème pastoral.

Le lien Collectivité – UP – infrastructures développé dans le modèle diffusé par AVSF est pertinent et fondamental pour instaurer une gestion améliorée des ressources et rendre autonomes les UP. La synergie UP-Infrastructures, bien que palpable dans certaines UP, n'est pas étayée par un suivi consolidé incluant les infrastructures financées par les cofinanceurs ; un tel suivi renforcerait significativement la cohérence interne du Projet.

La zone d'intervention du Projet, justifiée et cohérente du fait des synergies entre cofinanceurs, couvre une part significative du Ferlo, et les UP existantes couvrent également une part significative des Communes du Ferlo. La pertinence de l'approche en grappe (UP contiguë et recouvrant une grande partie du territoire communal) y est confortée par la sécurisation foncière à laquelle contribuent fortement ces UP – même si certains Conseils communaux ont pu craindre initialement de perdre leur pouvoir de gestion foncière.

En revanche, la pertinence du zonage des nouvelles UP (zone Ferlo et zone Fleuve) devra être évaluée avec attention, du fait de leur petite taille (moins de 100 km²) et de leur articulation avec la planification territoriale (POAS) dans les Communes du Fleuve. Par ailleurs, la cohérence externe pourrait être mieux valorisée sur base d'une cartographie des UP à l'échelle régionale (Matam – Louga – St Louis) en lien avec les partenaires.

La dualité de l'appui du Projet aux UP, au travers de la promotion du pastoralisme, la préservation des mobilités et la gestion collective des ressources d'une part, et de la contribution à la semi-intensification de l'élevage, à la fixation des populations et à la gestion privative des ressources fourragères d'autre part, appelle nécessairement à une réflexion plus poussée sur la stratégie d'accompagnement des UP.

L'appui au niveau inter-UP (Fédérations Communales et renforcement des capacités de plaider, en lien avec les OP notamment) en est à ses débuts ; l'appui au développement d'une vision stratégique de ces Fédérations et la mise en cohérence avec le niveau régional (Fédérations existantes) pourront renforcer la pertinence et la cohérence de ce volet, bien que la fragilité relative des UP constitue encore un frein à leur structuration.

Le SPAIF est un système pilote pertinent, tant du point de vue de la nature et de la qualité des informations diffusées que des canaux de diffusion choisis. Il gagnerait à être étendu géographiquement (Centres d'information, émissions radios) pour mieux toucher les éleveurs transhumants à la fois dans les UP appuyées, mais aussi dans les zones de départ des transhumants.

Au sujet des AGR, il ressort que l'aviculture et le maraîchage présentent la plus forte pertinence et cohérence avec l'appui aux UP, de par (i) l'approche collective proposée (GPF), (ii) leur potentiel de démultiplication (qui devra être mesuré, sur la base de données à collecter par le système de suivi-évaluation) et (iii) leur potentiel d'impact.

La non-reproductibilité des biodigesteurs à grande échelle, du fait de leur cherté et de leur complexité d'entretien, réduit considérablement la pertinence de ce volet, même si le Projet ne visait que le suivi et la valorisation des unités existantes. Afin de limiter les prélèvements ligneux, les foyers améliorés semblent plus adaptés au contexte du Ferlo.

Efficacité

Le Projet a montré une efficacité certaine en créant ou redynamisant 26 UP en moins de trois ans. Sur les 19 UP des Communes du Ferlo, 18 ont été validées par les Communes et les Sous-préfectures. Au niveau des Communes du Fleuve, la validation des plans de gestion de sept nouvelles UP est en cours.

Le Projet est globalement efficace sur les premières étapes d'accompagnement des UP (caractérisation, redynamisation, élaboration concertée du plan de gestion) grâce à son dispositif d'animation, à la concertation inclusive promue et aux relations qu'entretient le Projet avec les Communes, Sous-préfectures et STD. Les difficultés rencontrées, et elles sont normales car elles suivent le processus de création/redynamisation, résident surtout dans le renforcement de capacité des UP à s'approprier, à matérialiser et à appliquer le plan

de gestion, dont le format pourrait être envisagé comme plus dynamique et non focalisé uniquement sur le zonage agro-pastoral. La matérialisation du plan de gestion est insuffisante.

Bien qu'on décèle un niveau d'avancement plus important dans les UP appuyées auparavant par AVSF, toutes les UP visitées présentent encore une certaine fragilité dans leur gestion organisationnelle et financière et sont très dépendantes des appuis extérieurs, en lien avec le manque de compétences des membres du Bureau des UP. Cela s'entend au vu de la création ou redynamisation récente de ces UP (1 à 3 ans), mais cela appelle aussi à préciser la vision stratégique du Projet sur le processus d'autonomisation des UP.

La situation consolidée des forages et des infrastructures construites, réhabilitées et accompagnées (co-financeurs inclus) n'est pas disponible. Les spécifications techniques et les modalités spécifiques de gestion de ces infrastructures n'ont pas été analysées par la mission. L'efficacité des activités y relatives n'est pas évaluable en l'état.

Dans le cadre du financement FFEM/RARA (part de l'investissement inférieure à 5%), sept infrastructures sont réalisées ou en cours de réalisation par le Projet (sur huit prévues). Sur le financement PASA, on note de nombreuses réalisations, pour lesquelles les données précises manquent.

Sur financement ASAMM-APEFAM dans les Communes du Fleuve, les infrastructures sont identifiées mais les travaux n'ont pas encore démarré. En raison de l'approche suivie (appui budgétaire aux Communes), le processus est lent et itératif avec de nombreuses contraintes (procédures de passation des marchés, taxes, etc.).

En termes de structuration, trois Fédérations communales d'UP ont été créées, mais elles sont encore en phase de démarrage.

Concernant le SPAIF, des conventions locales et nationales, ainsi qu'une compétence interne au Projet permettent de rendre le dispositif fonctionnel et efficace dans la collecte, le traitement et la diffusion d'informations. Trois Centres d'information ont été installés sur quatre prévus. Un site web et des alertes SMS sont opérationnels. L'efficacité globale du dispositif (accessibilité et utilisation des informations par les éleveurs) mériterait d'être évaluée d'ici la fin du Projet.

Concernant la gestion durable des pâturages et des troupeaux, en dehors des plans de gestion (dont le niveau d'application reste à évaluer), le Projet a pu développer une approche « micro » (haies vives, production fourragère, agroforesterie) mais les réalisations en termes de pâturages améliorés ou mis en défens, et d'entretien des pare-feux, sont encore limitées. L'efficacité sur ce volet (cultures fourragères, reboisement et agro-foresterie) semble faible au regard du nombre de personnes formées et appuyées, des superficies touchées (quelques dizaines d'hectares) et de la dispersion des activités.

Concernant les AGR, le Projet a fait le choix de travailler sur les filières suivantes : apiculture, stabulation laitière, maraîchage, aviculture. Les deux premières sont encore un dispositif expérimental avec quelques sites de démonstration (le Projet prévoyait effectivement d'explorer les pistes de diversification). L'efficacité est réelle sur le maraîchage et l'aviculture, avec un nombre significatif de GPF impliqués, bien que les réalisations soient encore limitées en surfaces.

Une part significative des biodigesteurs existants a été restaurée, et 8 nouveaux ont été construits.

Le taux de diffusion des foyers améliorés est prometteur et pourrait être plus important.

Efficience

L'équipe proposée dans la NEP (FFEM, 2015), bien que renforcée par les partenariats locaux avec les STD, les Communes et les OP, est relativement réduite comparativement

aux ambitions du Projet, tant sur le plan de l'étendue de la zone d'intervention et du nombre d'UP, que de la diversité des thématiques abordées.

On note à mi-parcours (i) une efficacité perfectible, (ii) des déséquilibres entre les zones Ferlo (trois Composantes mises en œuvre) et Fleuve (Composante 1 seulement) et (iii) une relative dispersion des activités, avec plus de réalisations concrètes sur les AGR et la production fourragère (Composante 3) que sur la gestion des ressources eau et pâturages au niveau UP et inter-UP (Composantes 1 et 2). Il faut noter que la création d'UP dans les Communes du Fleuve a été retardée de manière à permettre au Projet ASAMM-APEFAM de redynamiser les POAS au préalable ; de plus, l'opérationnalisation du FAI et les travaux ont été retardés à 2018-2019.

Le cadrage stratégique en début de Projet aurait pu être plus approfondi, et ainsi déboucher sur un système de suivi évaluation et un cadre logique plus opérationnels. Il est complexe de déterminer, pour chaque sous-composante, quels sont les moyens affectés et leur répartition dans le temps du Projet, en fonction des résultats attendus (pour la plupart non chiffrés).

L'équipe Projet a malgré tout réussi à entretenir un excellent relationnel avec les Communes, Sous-préfectures et STD. L'investissement de ces derniers au cours de processus de création/redynamisation et dans l'accompagnement des UP est un gain précieux d'efficacité.

L'efficacité est également bonne sur le SPAIF, avec un responsable de volet et trois animateurs relais qui « font tourner » le dispositif malgré des moyens limités.

L'absence de suivi budgétaire consolidé à l'échelle du Projet, interroge sur l'efficacité de l'utilisation de ces ressources et sur les modalités de pilotage du Projet dans son ensemble (co-financeurs inclus). Le taux de consommation du budget géré directement par AVSF est relativement faible (48% sur la part FFEM, 55% si on considère FFEM+RARA).

Impact

Compte tenu des données disponibles et des faiblesses du suivi-évaluation, l'évaluation a essentiellement émis des hypothèses, ainsi que des recommandations pour la mesure des effets et impacts en fin de Projet via l'amélioration du suivi-évaluation.

La création et la redynamisation des UP selon le modèle promu par AVSF et son dispositif d'animation de terrain ont a priori plusieurs impacts forts : mise en place de cadres de concertation représentatifs et inclusifs, implication et sensibilisation des Communes, des Sous-préfectures et des STD, contribution à la reconnaissance des UP. La superficie et le nombre de bénéficiaires concernés sont importants (ils doivent être précisés par le recueil de données dans un système de suivi-évaluation refondu).

Un impact majeur est la sécurisation du foncier agro-pastoral que constitue l'UP, face à la progression du front agricole. Cette sécurisation est plus importante dans les Communes avec des UP « en grappe » couvrant la majeure partie de leur territoire. Concernant les Communes du Fleuve, il est trop tôt pour se prononcer du fait de la création récente des UP et des questions que pose leur articulation avec la planification territoriale.

Les investissements en infrastructures pastorales ont potentiellement un impact fort sur la disponibilité en eau, la santé animale et l'alimentation en saison sèche, mais les données manquent pour le confirmer.

La situation organisationnelle et financière des UP devra faire l'objet d'une attention particulière lors de l'évaluation finale. Il paraît encore prématuré de porter des avis étayés, mais on pressent une fragilité globale et une dépendance forte vis-à-vis du Projet dans leur animation, planification et suivi d'activités. La réflexion stratégique sur l'articulation de la gestion des ressources et des infrastructures pastorales doit encore être approfondie.

L'impact de l'appui à la structuration des UP et à leur mise en réseau n'est pas mesurable à ce stade du Projet. Les Fédérations communales ont en effet été récemment créées. Le plaidoyer au bénéfice des UP est pour le moment essentiellement porté par le Projet et ses

partenaires institutionnels. La réflexion sur le rôle des OP vis-à-vis de ces Fédérations mériterait d'être approfondie.

Le SPAIF a un impact certain à l'échelle de sa zone d'influence en termes de mise à disposition régulière d'informations essentielles. Le niveau de pénétration, et l'utilisation des informations par les populations cibles devront être évalués.

Le niveau de diffusion, d'adoption et les comptes d'exploitation des AGR, cultures fourragères et mesures d'économies de bois énergie promues sont en cours de consolidation par le Projet, ce qui permettra d'en évaluer l'impact. , afin que leurs impacts puissent être évalués sur des bases tangibles. Par ailleurs, il semble nécessaire de mesurer l'impact des périmètres maraîchers et cultures fourragères irriguées sur la ressource en eau et, en fonction, leur potentiel d'extension.

Les indicateurs actuels ne permettent pas d'estimer l'impact environnemental, qui est relativement complexe à évaluer. Des recommandations sont proposées dans ce rapport.

Durabilité

Face au contexte remettant en cause leur viabilité (lien forage-UP-Commune), le Projet doit encore accompagner les UP dans une réflexion stratégique qui doit être menée sur trois sujets : (i) le soutien budgétaire des Communes aux UP présentes sur leur territoire, (ii) le versement aux UP d'une partie des bénéfices des infrastructures, au premier rang desquelles les forages et (iii) la facilitation de la validation des délibérations communales d'UP par les Sous-préfectures.

L'implication d'EGAB dans le portage d'animateurs-relais endogènes est un premier pas important, visant le renforcement des faïtières d'OP locales dans l'accompagnement des UP. La réflexion sur la pérennisation de leur financement doit rapidement être abordée.

Au bout de combien d'années une UP est-elle viable et autonome ? Cette question fondamentale mais difficile pourra être analysée lors de l'évaluation finale, sur la base du suivi-évaluation recommandé, sur un échantillon d'UP choisies selon leur ancienneté.

La réflexion sur le portage et le financement du SPAIF après le départ du Projet doit être approfondie ; les jalons de la pérennisation ne sont posés qu'au niveau des Centres (portés par des OP sous la forme de Centres multiservices), et des discussions sont en cours avec le MEPA et le CSE pour le portage de la collecte, du traitement et de la diffusion des informations.

La viabilité des activités de maraîchage et d'aviculture pourra se mesurer en fonction de la capacité des GPF à entretenir leurs équipements et à se fournir en intrants sans l'appui du Projet. La rentabilité de ces activités doit être évaluée et confirmée, sur la base du suivi-évaluation recommandé.

Concernant le biogaz, la faible reproductibilité du modèle, trop coûteux pour être diffusé sans appui du Projet et la complexité de sa maintenance, rendent très hypothétique sa durabilité.

Conclusions et recommandations

L'évaluation intermédiaire fournit plusieurs recommandations, essentiellement liées au dispositif de suivi-évaluation et à la mesure de l'impact environnemental, au recentrage des activités sur les UP et la gestion des ressources naturelles, à la réflexion à mener sur la stratégie d'accompagnement des UP, au renforcement du dispositif d'appui et à l'extension et la pérennisation du SPAIF.

En termes de capitalisation, outre celle déjà initiée sur le SPAIF, la recommandation est de poursuivre sur la lancée du guide méthodologique de création et d'animation d'UP, avec des outils de communication et de formation adaptés aux UP, tant pour leur animation et renforcement organisationnel et financier, que pour la gestion durable des pâturages.

Sommaire

1. Méthodologie de l'évaluation.....	12
1.1. Contexte d'intervention et historique du Projet	12
1.2. Etat des lieux de l'avancement du Projet.....	12
1.3. Mission de terrain.....	13
2. Récit détaillé et analytique du Projet.....	14
2.1. Evolution de la problématique pastorale au Ferlo.....	14
2.1.1. Communalisation intégrale, gestion des ressources naturelles et foncier	14
2.1.2. Evolution dans la gestion des forages	15
2.1.3. Densification du réseau de forages et pression sur les pâturages	16
2.1.4. Bouleversement de la mobilité pastorale	17
2.1.5. Trente ans de soutien aux UP	18
2.1.6. Le modèle d'UP promu par le Projet.....	19
2.2. Description et déroulement du Projet.....	21
2.2.1. Objectifs, activités et budget.....	21
2.2.2. Intervenants et mode opératoire.....	22
2.2.3. Déroulement du Projet : phase d'instruction	24
2.2.4. Déroulement du Projet : phase d'exécution	25
2.2.5. Bilan à mi-parcours des réalisations du Projet.....	29
3. Performance du projet	37
3.1. Pertinence et cohérence.....	37
3.1.1. Zonage.....	37
3.1.2. Taille des UP	37
3.1.3. Modèle d'UP	38
3.1.4. Cohérence interne, liens avec les co-financeurs	39
3.1.5. Relations inter-UP et Fédérations.....	39
3.1.6. Planification communale, foncier et UP	39
3.1.7. SPAIF	41
3.1.8. Gestion des pâturages et production fourragère.....	41
3.1.9. AGR	42
3.1.10. Biodigesteurs et foyers améliorés.....	43
3.2. Efficacité	43
3.2.1. Création et redynamisation d'UP	44
3.2.2. Accompagnement des UP sur leur plan de gestion	44
3.2.3. Appui des UP dans la gestion financière et opérationnelle	45
3.2.4. Réalisation des infrastructures	45
3.2.5. Structuration des UP et appui aux OP	45

3.2.6.	Accès à l'information et SPAIF	46
3.2.7.	Appui technique en gestion durable des troupeaux et pâturages	46
3.2.8.	AGR	46
3.2.9.	Bois-énergie	47
3.3.	Efficienc e	47
3.3.1.	Ressources humaines et ambition du projet.....	47
3.3.2.	Planification stratégique et opérationnelle	48
3.3.3.	Budgétisation et suivi budgétaire.....	48
3.4.	Impact du Projet.....	49
3.4.1.	Composante 1 : Création d'UP et infrastructures.....	50
3.4.2.	Composante 2 : structuration et mise en réseau	50
3.4.3.	Composante 3 : appui technique, AGR	52
3.4.4.	Impact environnemental	52
3.5.	Durabilité	53
3.5.1.	Pérennisation des UP et faîtières	53
3.5.2.	Les relais de l'appui aux UP	54
3.5.3.	La durée d'accompagnement des UP	54
3.5.4.	La pérennisation du SPAIF.....	55
3.5.5.	AGR et biogaz.....	55
3.6.	Le système de suivi-évaluation.....	56
3.6.1.	Analyse	56
3.6.2.	Recommandations sur le système de suivi-évaluation	57
3.7.	Focus sur les outils de communication et de formation	58
3.8.	Valeur ajoutée de l'action du FFEM.....	59
4.	Conclusions	61
5.	Recommandations.....	64
7.	Bibliographie.....	69

Liste des figures

Figure 1 - Typologie des Communes d'intervention du Projet (auteurs, 2018 ; basé sur FFEM, 2015)	15
Figure 2 - Cartographie de la zone d'intervention du Projet (FFEM, 2015).....	21
Figure 3 - Cartographie des UP appuyées par le Projet (AVSF, 2018 _a)	22
Figure 4 - Objectifs spécifiques et activités par composante du Projet (FFEM, 2015)	22
Figure 5 - Cofinancements du Projet (FFEM, 2015).....	23
Figure 6 - Ventilation du cofinancement FFEM par composante et par année (FFEM, 2015)	24
Figure 7 - Organigramme de l'équipe Projet (AVSF, 2018 _b).....	26
Figure 8 - Architecture du SPAIF (FAYE, 2017).....	28
Figure 9 - Tableau de suivi des infrastructures financées par le FFEM (AVSF, 2018 _d)	30
Figure 10 - Cartographie des UP bénéficiaires, selon les co-financeurs impliqués (auteurs, 2018)	30
Figure 11 - Cartographie des sites pilotes et de démonstration de la Composante 3 (auteurs, 2018 ; basé sur AVSF, 2018 _d).....	33
Figure 12 - Bilan des réalisations en promotion des cultures fourragères (AVSF, 2018 _e)	34
Figure 13 - Bilan à mi-parcours des réalisations sur le maraîchage (AVSF, 2018 _d)	35
Figure 14 - Bilan à mi-parcours des réalisations en aviculture (AVSF, 2018 _d).....	35
Figure 15 - Analyse de la consommation budgétaire de la part FFEM (auteurs, basé sur AVSF, 2018 _g)	48
Figure 16 - Analyse de la consommation budgétaire de la part RARA (auteurs, basé sur AVSF, 2018 _g)	49
Figure 17 - Analyse de la consommation budgétaire des parts FFEM + RARA (auteurs, basé sur AVSF, 2018 _g).....	49
Figure 18 - Cartographie des UP selon leur ancienneté (auteurs, 2018 ; basé sur AVSF, 2018 _d).....	55

Sigles et acronymes

ADID	Association pour le développement intégré et durable
ADOS	Ardèche Drôme Ourosogui Sénégal (ONG franco-sénégalaise)
AFD	Agence française de développement
AGR	Activité génératrice de revenus
AGRHYM ET	Centre régional de formation et d'application en agro-météorologie et hydrologie opérationnelle
ANACIM	Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie
ANGMV	Agence nationale de la grande muraille verte
APEFAM	Projet d'appui à la promotion des exploitations familiales dans la Région de Matam
APUP	Association des Présidents d'unités pastorale
ARD	Agence régionale de développement
ASAMM	Projet d'amélioration de la sécurité alimentaire et d'appui à la mise en marché dans la Région de Matam
ASUFOR	Association des usagers de forage
AVSF	Agronomes et vétérinaires sans frontières
BAD	Banque africaine de développement
CEAP	Champs école agro-pastoraux
CERFLA	Centre d'études et de recherches en langues africaines
CLFB	Comité de lutte contre les feux de brousse
CNRF	Commission nationale de la réforme foncière
CSE	Centre de suivi écologique
DIREL	Direction régionale de l'élevage
DIRFEL	Directoire régional des femmes en élevage
DRH	Division régionale de l'hydraulique
<i>Ega Egga</i>	Projet de lutte contre la désertification par l'appui au pastoralisme dans le Ferlo (« transhumant » en pulaar)
EGAB	Entente des groupements à la base
FAI	Fonds d'appui intercommunautaire
FAO	<i>Food and Agriculture Organisation</i> (Organisation des Nations-Unies pour l'agriculture)
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
FFOM	Forces, faiblesses, opportunités et menaces
GIE	Groupement d'intérêt économique
GPF	Groupement de promotion féminine
IOV	Indicateur objectivement vérifiable
IRI	Indice de renforcement institutionnel
NEP	Note d'engagement de projet
NIP	Note d'identification de projet
OFOR	Office des forages ruraux
OP	Organisation de producteurs
PAACC	Projet d'adaptation et d'atténuation du changement climatique
PACR	Programme d'appui aux communautés rurales de la vallée du fleuve Sénégal
PADAER	Programme d'appui pour le développement agricole et l'entrepreneuriat rural

PADEL	Projet d'appui au développement de l'élevage
PAFA-E	Projet d'appui aux filières agricoles - Extension
PAPPEL	Projet d'appui à l'élevage
PASA Lou-Ma- Kaf	Projet d'appui à la sécurité alimentaire dans les Régions de Louga, Matam et Kafrine
PNB	Programme national biogaz
POAS	Plan d'occupation et d'affectation des sols
PRAPS	Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel
PRODAM	Projet de développement agricole de Matam
PSPM	Projet de sécurisation du pastoralisme dans la Région de Matam
PTA	Programme de travail annuel
PUDC/12A E	Programme d'urgence de développement communautaire volet hydraulique
RARA	Région Auvergne Rhône-Alpes
RSP/ZSP	Réserve / Zone sylvo-pastorale
SAED	Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé
SIG	Système d'information géographique
SPAIF	Système pastoral d'alerte et d'information du Ferlo
STD	Service technique déconcentré
UBT	Unité de bétail tropical
UP	Unité pastorale
ZAPA	Zone agro-pastorale à priorité agricole
ZAPE	Zone agro-pastorale à priorité élevage

1. Méthodologie de l'évaluation

L'évaluation a été réalisée par deux évaluateurs proposés par SalvaTerra : Gabriel MORIN-KASPRZYK (chef de mission), agronome et zootechnicien expérimenté en développement rural intégré en Afrique Subsaharienne ; Pr. Oussouby TOURE, sociologue et pastoraliste, spécialisé en législation pastorale et appui à la société civile pastorale. Les termes de référence de l'évaluation sont en **Annexe 1** et le calendrier de l'évaluation est en **Annexe 3**.

1.1. Contexte d'intervention et historique du Projet

L'analyse du contexte d'intervention a été réalisée à partir de la documentation réunie par les évaluateurs, des entretiens avec l'équipe Projet et les projets partenaires (Cf. **Annexes 13 et 14**). Les évaluateurs ont ainsi passé en revue les documents d'instruction et de suivi du Projet (Cf. **Annexe 5**), et analysé les évolutions récentes du contexte pastoral au Ferlo.

La reconstitution de l'historique du projet a été réalisée à partir d'entretiens avec les cadres d'Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF. Maître d'œuvre et d'ouvrage du Projet) qui ont participé à la conception et l'instruction du Projet et assurent aujourd'hui son suivi : l'assistant technique pastoraliste basé à Matam, les cadres de la Coordination nationale et le chargé de programme élevage et santé animale au siège en France. La Coordination nationale dispose d'une autonomie importante sur la gestion des projets vis-à-vis du siège.

1.2. Etat des lieux de l'avancement du Projet

La mission a débuté par une séance de travail sur l'état des lieux de l'avancement avec l'équipe Projet basée à Linguère. La liste des personnes rencontrées est en **Annexe 2**.

L'état des lieux concerne essentiellement les activités réalisées directement par l'équipe AVSF sur financement du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et la Région Auvergne Rhône Alpes (RARA). Pour ce qui concerne les autres co-financements, à savoir :

- Projet d'appui à la sécurité alimentaire (PASA, financement de la Banque africaine de développement - BAD) ;
- Appui à la maîtrise d'ouvrage aux communes à travers le Fonds d'appui intercommunal (FAI), composante 2 du Projet d'appui à la promotion des exploitations familiales dans la Région de Matam et d'amélioration de la sécurité alimentaire et d'appui à la mise en marché dans la région de Matam (ASAMM-APEFAM), mis en œuvre déléguée au groupement AVSF/GEOFIT par la Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED), sur financement de l'AFD ;

Durant la mission, les évaluateurs ont mené des échanges approfondis et des visites de terrain conjointes avec les équipes d'assistance technique ASAMM-APEFAM à Matam et PASA à Linguère. Toutes deux ont présenté de manière détaillée leur niveau d'avancement et les collaborations avec AVSF (Cf. **Annexe 13**).

Si la collaboration sur le terrain est bien réelle, la lecture des documents de suivi du Projet n'apporte pas de vision d'ensemble, ni de synthèse consolidée des activités et réalisations des différents projets, que ce soit par Unité pastorale (UP) ou par Commune. Ce manque de données de suivi-évaluation consolidées à l'échelle du Projet a constitué la principale difficulté pour établir l'état d'avancement global du Projet et poser les bases de l'analyse évaluative.

Par ailleurs, le système de suivi-évaluation spécifique au financement FFEM étant mis à jour annuellement, avec l'appui de la consultante « suivi-évaluation » de la Coordination nationale d'AVSF, les indicateurs sont renseignés pour 2017 (ils le seront pour 2018 d'ici début 2019). Enfin, les indicateurs de résultats, d'effets et d'impact du cadre logique ne sont

pas repris dans les rapports annuels d'activités sous forme de tableau de synthèse (ces rapports présentent essentiellement des indicateurs d'activités).

Les évaluateurs ont donc tenté de combler le décalage entre les rapports et données disponibles (2016-2017) et la réalité de l'avancement actuel du Projet (octobre 2018). Les cartes analytiques présentées dans ce rapport et en annexes, jugées indispensables pour appréhender le Projet dans sa globalité, ont été constituées par les évaluateurs sur la base des données disponibles et informations recueillies sur terrain, et ne prétendent pas refléter avec exactitude l'état d'avancement de toutes les composantes du Projet.

1.3. Mission de terrain

Les visites de terrain ont permis de s'entretenir avec toutes les catégories d'acteurs et bénéficiaires du Projet (Cf. personnes rencontrées en **Annexe 2** et comptes-rendus des entretiens en **Annexe 4**) : représentants et membres d'UP, Fédérations communales et régionales d'UP, Autorités locales (Sous-préfecture et Préfecture, Gouvernorat), Conseillers communaux et Maires, animateurs de terrain, Services techniques déconcentrés (STD), partenaires locaux (dont les projets partenaires), bénéficiaires d'Activités génératrices de revenus (AGR : maraîchage, volaille, cultures fourragères, etc.) et d'autres appuis (reboisement, biogaz, foyers améliorés, etc.).

La méthodologie prévoyait initialement de rencontrer un échantillon représentatif de cinq à six UP (sur vingt-six actuellement appuyées par le Projet) et de mener des entretiens avec les organes de gestion, les commissions techniques, la Commune d'insertion et les bénéficiaires. Cela n'a pu être réalisé, faute d'informations disponibles avant la mission pour proposer cet échantillonnage.

Les évaluateurs, en accord avec AVSF, ont donc fait le choix de rencontrer un plus grand nombre d'UP afin de couvrir la diversité des situations existantes (ancienneté d'accompagnement, dynamisme, partenariats, etc.). Une quinzaine d'UP ont été visitées sur les trois Départements de la zone d'intervention. Les évaluateurs ont également pu s'entretenir avec des représentants d'UP non appuyées directement par le Projet, notamment dans les communes de Thiel, Lougere Thioly et Bokidjawé. Les évaluateurs ont grandement apprécié les bonnes relations de l'équipe d'AVSF avec les bénéficiaires et leurs représentants.

Il faut souligner le fait que les évaluateurs ont modifié le format des rencontres dans les Communes, où les représentants d'UP, les Conseillers communaux, les Organisations de producteurs (OP) et les personnes ressources locales étaient invités en séance plénière présidée par le Maire. Si ce format a permis de rencontrer plus de représentants d'UP que prévu, il rendait difficile l'approfondissement de certaines questions en raison du nombre de personnes (Cf. **Annexe 2**) et le temps a manqué pour rencontrer les Commissions techniques des UP. Certains interlocuteurs (et surtout interlocutrices) prenaient plus difficilement la parole, parfois monopolisée par les leaders locaux. Pour contourner ces difficultés, les évaluateurs ont raccourci les séances plénières au maximum et mené des échanges en plus petit comité en particulier avec les élus et les représentants d'UP, avant et après les séances.

En fin de mission, les évaluateurs ont restitué leur compréhension du niveau d'avancement du Projet et leurs principales observations (i) à l'équipe Projet basée à Linguère, en présence du responsable de Projet et de l'assistant technique de Matam, puis (ii) à l'agence AFD de Dakar, en présence du Coordinateur national d'AVSF.

Enfin, une restitution provisoire a eu lieu au siège de l'AFD/FFEM le 31 octobre 2018. Le bilan à mi-parcours, sur lequel est basée l'analyse évaluative, ayant fait l'objet de débats, les évaluateurs en présentent une synthèse dans ce rapport (**Cf. Partie 2.2.5 et Annexe 9**) de manière à ce qu'AVSF puisse le vérifier et le compléter si nécessaire. La version finale de ce

rapport a fait l'objet d'une relecture complète et commentée d'AVSF, commentaires auxquels les évaluateurs ont répondu et/ou intégré des éléments dans le corps du rapport.

2. Récit détaillé et analytique du Projet

2.1. Evolution de la problématique pastorale au Ferlo

La zone pastorale du Ferlo et les zones agro-pastorales qui le bordent sont sujettes à de récentes évolutions ayant un fort impact sur la disponibilité et l'accessibilité des ressources naturelles, ainsi que sur la mobilité pastorale. Le changement climatique, la croissance démographique, la progression du front agricole et l'augmentation continue du cheptel local et transhumant constituent autant de facteurs de pression sur les ressources sylvo-pastorales (des compléments de contexte sont présentés en **Annexe 6**).

Le Projet de lutte contre la désertification par l'appui au pastoralisme dans le Ferlo, surnommé « *Ega Egga* » (« transhumant », en pulaar) intervient en appui à vingt-six UP dans 10 Communes, dans les Départements de Linguère, Ranérou et Matam.

Le contexte législatif et institutionnel des Communes et des UP est en pleine mutation. La Note d'engagement de projet (NEP) datée de 2015 (FFEM, 2015)¹, soulignait déjà les risques potentiels liés aux réformes en cours concernant le foncier rural, la décentralisation, la gestion des forages, le Code forestier et le Code pastoral.

2.1.1. Communalisation intégrale, gestion des ressources naturelles et foncier

L'Acte 3 de la décentralisation s'articule autour de l'organisation du pays en « *territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable, à l'horizon 2022* » selon le Ministère de la gouvernance territoriale, du développement et de l'aménagement du territoire (MATCL)². Cette réforme apporte des innovations importantes, à travers la communalisation intégrale et l'érection des Départements au rang de Collectivité territoriale, ainsi que la suppression des régions. Les dernières élections municipales ont eu lieu en 2014.

Les avancées de la décentralisation, qui se traduisent par la mise en place d'un cadre politique, juridique et institutionnel satisfaisant pour les Communes, ne doivent pas occulter les limites du processus, notamment le décalage important entre l'ambition de la refonte politique et institutionnelle et la réalité qu'on observe sur le terrain.

Il ressort effectivement des entretiens avec les élus des Conseils communaux de la zone d'intervention du Projet que l'exercice des missions assignées aux Collectivités locales, compétentes notamment en gestion des ressources naturelles et environnement, est entravé par des contraintes de ressources budgétaires et de personnel permanent, ressources qui sont très limitées (Communes du Fleuve) voire nulles (Communes du Ferlo) (Cf. **Figure 1** présentant les deux groupes de Communes).

En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles et du foncier, deux problèmes retiennent l'attention :

- Avancée du front agricole dans la partie Sud du Ferlo, avec exploitation incontrôlée des Réserves sylvo-pastorales (RSP) en l'absence de tout acte légal de déclassement ;

¹ FFEM, 2015. *Note d'engagement du projet « Lutte contre la désertification par l'appui au pastoralisme dans le Ferlo »*. Paris – FFEM, 91p.

² <http://www.decentralisation.gouv.sn>

- Maintien du statut de RSP pour la « zone des six forages ». Ce statut, qui consacre la responsabilité de l'Etat en matière de gestion de l'espace rural, entre en contradiction avec la volonté de mettre en place des Collectivités décentralisées et d'instituer des structures locales chargées de déterminer les modes d'exploitation et les règles d'accès aux ressources pastorales. Sur le terrain, les STD des Eaux et Forêts délèguent en partie la gestion des ressources aux Collectivités. Cette question a été réglée par la mise en place d'un protocole de cogestion entre services étatiques et Collectivités.

Les Communes appuyées par le Projet peuvent être divisées en deux groupes distincts (Cf. carte en **Figure 2**) :

- Communes « du Ferlo », dans les Départements de Ranérou et de Linguère : vastes et recoupant en grande partie les RSP relevant du domaine forestier (le Ferlo est classé à 80%), leur territoire est en grande partie couvert par des UP qui subissent la progression d'un front agricole au Sud et voient une population croissante d'éleveurs se sédentariser, au moins partiellement, autour des forages récemment réhabilités ou construits. Ces Communes ne sont pas encore dotées d'outils de planification territoriale en dehors des UP ;
- Communes « du Fleuve », dans le Département de Matam : moins vastes, elles sont organisées en bandes parallèles, chacune comprenant une part (i) du Walo (zone proche du fleuve, couverte essentiellement de cultures irriguées ou de décrue), (ii) du Djeri (espace agro-pastoral séparant le Walo du Ferlo) et (iii) de la zone pastorale par essence qu'est le Ferlo (débordant sur la Réserve de faune du Ferlo Nord).

Polarisées par le fleuve et les aménagements agricoles de la SAED, elles voient leur espace pastoral se réduire et reculer vers le haut-Djeri, et les ressources y sont relativement plus dégradées qu'au cœur du Ferlo (pluviométrie moindre, sols pauvres, surpâturage généralisé).

Ces Communes disposent d'un Plan d'occupation et d'affectation des sols (POAS), récemment redynamisé avec l'appui des projets ASAMM-APEFAM, qui soutiennent également la création d'un Système d'information foncière (SIF) comme outil d'opérationnalisation du POAS.

Figure 1 - Typologie des Communes d'intervention du Projet (auteurs, 2018 ; basé sur FFEM, 2015)

2.1.2. Evolution dans la gestion des forages

Dans le schéma de la gestion des forages par les Association d'usagers du forage (ASUFOR), les Collectivités locales sont associées dans la mise en place et le contrôle des forages. Le paiement de l'eau est censé couvrir les coûts de fonctionnement et de renouvellement des forages et donc garantir la pérennité du service.

Avec des forages abreuvant des milliers de bovins par jour (un réservoir de taille moyenne de 210 m³ peut théoriquement abreuver 7 000 bovins par jour ; l'eau coûte entre 200 à 400 Fcfa/m³ ; l'abreuvement d'un bovin coûte entre 150 et 200 Fcfa/mois (DIACK, 2016)³), les recettes sont potentiellement importantes en saison sèche même si la rentabilité de systèmes d'exhaure (forages profonds) n'est pas évidente.

³ DIACK, A., DIOP, N., SANE, I., 2016. *Rapport d'étude de la situation de référence du projet de lutte contre la désertification par l'appui au pastoralisme dans les régions de Louga & Matam*. Dakar - AVSF, 218p.

Cependant, de nombreuses ASUFOR ont montré leurs limites (en dehors de la Commune de Velingara Ferlo, zone d'intervention d'AVSF depuis 2008) : manque de transparence, mauvaise gouvernance, conflits, entretien défaillant, etc. Face à cette situation, la nouvelle réforme du secteur de l'hydraulique portée par l'Office des forages ruraux (OFOR) (RS, 2014)⁴ a mis l'accent sur la professionnalisation de l'exploitation des forages, en vue d'assurer la durabilité et la viabilité financière à long terme du service de l'eau.

L'option en faveur de la délégation de service à des opérateurs privés est conforme à cette orientation. Cependant, l'incertitude pèse quant à la date effective de son application. Dans l'intervalle, des Comités transitoires peuvent être mis en place et l'ASUFOR est alors dissoute ; dans d'autres cas, l'Autorité locale (Sous-préfecture) a désigné un Comité ad hoc constitué de fonctionnaires locaux pour remplacer une ASUFOR non fonctionnelle.

2.1.3. Densification du réseau de forages et pression sur les pâturages

En parallèle, le réseau de forages se densifie fortement ces dernières années. L'ONG Ardèche Drôme Ourosogui Sénégal (ADOS) a établi en 2015 une cartographie sur la région de Matam (ADOS, 2015)⁵ qui le montre bien. Les réalisations récentes du PASA et du Programme d'urgence et de développement communautaire (PUDC) depuis 2015 renforcent cette densification (Cf. **Annexes 13 et 14**).

L'évaluation du Projet de sécurisation du pastoralisme dans la Région de Matam (PSPM) recommandait un appui « en grappes » aux UP pour éviter des surcharges animales autour d'un forage fonctionnel isolé (ASCONIT, 2012)⁶, argumentaire repris dans la NEP du projet en 2015 (FFEM, 2015). La densification du réseau d'ouvrages hydrauliques a entraîné une modification du maillage des forages à haut débit, dont certains sont distants de moins de 10 km, contre 15 à 25 km recommandés dans la zone (DIACK, 2016).

Dans plusieurs Communes, et c'est un fait récent, l'eau n'est donc déjà plus, ou ne sera bientôt plus, un facteur limitant la charge animale en saison sèche. Les charges animales estimées au niveau des UP dépassent largement la recommandation usuelle de 10 ha par Unité de bétail tropical (UBT. DIACK, 2016), compte tenu de la production de biomasse, estimée entre 500 et 2 500 kg de matière sèche par hectare au Ferlo, selon le Centre de suivi écologique (CSE, 2017)⁷.

Le cheptel peut être localement multiplié par deux à cinq fois, en particulier dans les zones d'accueil les plus au Sud en année déficitaire ; les forages fonctionnent alors à quasi plein temps, avec de forts risques de panne. Dans le même temps, certains forages situés plus au Nord se retrouvent vite délaissés en raison de la disparition précoce du pâturage en année déficitaire, comme 2017 (AVSF, 2018c)⁸.

Certains interlocuteurs rencontrés par les évaluateurs estiment que le resserrement du maillage des forages favorise la dispersion des charges animales dans l'espace et permet d'éviter la dégradation des écosystèmes résultant de la présence d'effectifs animaux importants autour d'un même point d'eau. Encore faut-il que ces forages soient entretenus : de nombreux forages présentaient jusqu'à récemment (DIACK, 2016) des difficultés de

⁴ République du Sénégal, 2014. *Loi 2014-13 portant création de l'office des forages ruraux*. Dakar - RS, 3p

⁵ ADOS, 2015. *Etat des lieux du parc de forages motorisés et des ressources en eau souterraine de la Région de Matam*. ADOS et Division Régionale de l'Hydraulique à Matam. Bourg-lès-Valence - ADOS, 132p.

⁶ ASCONIT, 2012. *Etude d'impacts sociaux, environnementaux, économiques et de caractérisation dans une approche territoriale des changements climatiques de cinq projets de coopération décentralisée. Au Sénégal, volet élevage pastoral : Etude de trois projets de sécurisation et de développement de l'élevage pastoral*. Lyon - AVSF, 106p.

⁷ CSE, 2017. *Suivi de la campagne agro-pastorale 2017 : Bilan de fin de saison*. Dakar - CSE, 6p.

⁸ AVSF, 2018c. *Bulletin d'information du SPAIF n°2 Kabaruuji ega ega*. Linguère - AVSF, 6p.

gestion et de fonctionnement, en particulier sur les UP à redynamiser – d'où la pertinence du Projet.

La multiplication et la densification des forages suscitent néanmoins des interrogations fortes :

- Sur la pression grandissante sur les ressources : l'effet pervers sur le pâturage (dégradation du pâturage rendu accessible par la levée de la contrainte « eau ») est bien connu des pastoralistes, qui préconisent d'opter pour des choix « courageux » en hydraulique pastorale pour limiter ces risques, comme des points d'eau à faible capacité d'exhaure pour limiter la charge animale potentielle (KRATLI et al, 2013)⁹.
- Sur la baisse du niveau de l'eau des nappes fossiles : situées à 200-400 mètres de profondeur (aquifère maastrichtien), leur niveau baisse depuis les années 80 (- 4 m à Ranéroù à - 8m à Velingara) (ADOS, 2015) ;
- Sur la coordination des interventions dans le secteur de l'hydraulique : la Division régionale de l'hydraulique a bien une base de données de suivi (voir cartographie régionale dans ADOS, 2015), mais ne contrôle pas (tous) les forages. Dans ces conditions, ils sont distribués à tous vents, sans aucune réflexion préalable sur la question du maillage, ni sur celle de leur dimensionnement par rapport aux besoins pastoraux et sans études d'impact en lien avec l'afflux de population et le développement d'autres activités.

2.1.4. Bouleversement de la mobilité pastorale

Schématiquement, la zone pastorale du Ferlo est attaqués sur plusieurs fronts agricoles : au Sud-Sud-Ouest depuis le bassin arachidier, au Sud-Est depuis Tambacounda et au Nord-Nord-Est depuis la vallée du fleuve Sénégal. En parallèle, la densification du réseau de forages et le désenclavement rendent les ressources plus accessibles toute l'année.

Les circuits de transhumance sont donc modifiés et en constante évolution (SY, 2011)¹⁰, tant en hivernage qu'en saison sèche, impliquant une diversité de pasteurs (Peuhls, Sereer et Toucouleur, Maurs). Ils sont trop complexes pour être explicités ici (NB : le bulletin de surveillance pastorale d'Action contre la faim (ACF) et du Réseau Bilal Maroobe propose depuis 2018 un suivi des principaux mouvements de transhumance ; ACF et RBM, 2018)¹¹. On peut surtout retenir qu'il est difficile d'impliquer les zones de départ dans le système d'alerte et d'information, même si le Projet va en impliquer certaines dans la zone proche du fleuve à Matam.

Par ailleurs, la multiplication des projets d'investissement dans des infrastructures pastorales (souvent via la création ou la redynamisation d'UP) conduisent à la sédentarisation, au moins partielle, des éleveurs, et à une semi-intensification et l'émergence de filières commerciales (MAGRIN, 2013)¹², via différents appuis : diversification économique (petit élevage et maraîchage), promotion de l'embouche (opération « tabaski »), amélioration de la vaccination et de la prophylaxie sanitaire, constitution de réserves d'aliment bétail, complémentation minérale et plus récemment fourragère (coupe et stockage de paille de brousse, cultures fourragères pluviales (niébé) et irriguées (*Pennisetum purpureum*)).

⁹ KRATLI, S., et al, 2013. *Secteur de l'hydraulique pastorale au Tchad : Evaluation et capitalisation de 20 ans d'interventions de l'AFD*. Evaluation ex post n°51. Paris - AFD, 132p.

¹⁰ SY, O., 2011. *Dynamique de la transhumance et perspectives d'un développement intégré dans les régions agro-sylvo-pastorales du Ferlo*. In *Revue de Géographie du Laboratoire Leïdi* N°09. 16p.

¹¹ ACF et RBM, 2018. *Bulletin de surveillance pastorale sur le Sénégal*. N°1. Dakar – ACF et RBM, 11p.

¹² MAGRIN, G., NINOT, O., CESARO, J.D., 2013. *L'élevage pastoral au Sénégal entre pression spatiale et mutation commerciale*. In *M@ppemonde* 103 (2011.3), 17p. <http://mappemonde.mgm.fr/num31>.

Or, la mobilité pastorale est, comme le rappellent les concepteurs du projet (FFEM, 2015), essentielle pour la préservation de l'écosystème fragile qu'est la zone sylvopastorale du Ferlo. De nombreux auteurs la considèrent comme la seule modalité de gestion à même de préserver et de valoriser le potentiel de cette ressource. En 2016, la Commission nationale de réforme foncière (CNRF) recommandait de poursuivre l'expérimentation des UP comme outil de sécurisation du foncier pastoral (CNRF, 2016)¹³, ce qui traduit des éléments de contexte favorables au développement des UP.

Le projet de Code pastoral, en cours d'approbation (TOURE, 2013)¹⁴, va dans ce sens, en reconnaissant la nécessité de la mobilité pastorale et un droit d'usage pastoral prioritaire. Ce projet de Code prévoit par ailleurs (i) la promotion des conventions locales de gestion des ressources pastorales, (ii) la sécurisation de l'accès du bétail aux ressources naturelles dans les terroirs villageois, à travers le zonage de l'espace, (iii) la création d'une zone de repli stratégique pour le bétail, à travers la reconnaissance de la vocation pastorale du ranch de Dolly et (iv) la reconnaissance par l'Etat et les Collectivités locales des POAS et des UP.

2.1.5. Trente ans de soutien aux UP

Depuis les années 80, divers projets ont soutenu la mise en place d'UP, afin de permettre l'élaboration et l'application d'un plan de gestion des parcours (parfois complété par un code local) définissant les conditions de l'accès des usagers aux ressources pastorales :

- Projet de développement de l'élevage au Sénégal Oriental (début des années 80) ;
- Projet d'autopromotion pastorale dans le Ferlo (à partir de 1985) ;
- Projet d'appui à l'élevage (PAPEL), phases un à deux dans les Régions de Louga, Saint-Louis et Matam (à partir de 1993 et jusqu'en 2009) ;
- Projet de développement agricole dans le Département de Matam (PRODAM) à partir de 1994) ;
- Programme de gestion intégrée des écosystèmes du Sénégal (à partir de 2003) ;
- Projet de Sécurisation de l'élevage pastoral de Matam (PSPM 2007) avec AVSF/RARA Projet d'appui aux filières agricoles (PAFA et PAFA-Extension) dans le bassin arachidier et la zone sylvo-pastorale (à partir de 2010) ;
- Projet d'appui à la sécurité alimentaire dans les Régions de Louga, Matam et Kaffrine PASA Lou-Ma-Kaf (à partir de 2014).

Les projets précités ont veillé à renforcer l'organisation interne des UP, notamment en termes d'insertion des transhumants allochtones au sein de l'UP (Comité d'accueil des transhumants), et à appuyer leurs actions (entretien des pare-feux, lutte contre les feux, amélioration des pâturages, protection des ligneux, santé animale et vaccinations, etc.) .

Tout en reconnaissant l'intérêt que présente l'expérience des UP et des plans de gestion des parcours, plusieurs études (WANE et al., 2006)¹⁵ (TOURE, 2015)¹⁶ ont attiré l'attention sur un certain nombre de questions importantes, insuffisamment prises en compte, mais qui expliquent l'échec, dans la majorité des cas, de ces UP :

¹³ CNRF, 2016. *Document de politique foncière, version préliminaire*. Dakar – CNRF, 37p.

¹⁴ TOURE, O., 2013. *Note d'analyse de l'avant-projet de loi portant Code pastoral - Communication personnelle*. Dakar, 15p.

¹⁵ WANE, A. et al, 2006. *Les UP du Sahel sénégalais, outils de gestion de l'élevage et des espaces pastoraux*. In "Développement durable et territoires", Dossier 8. 19p.

¹⁶ TOURE, O., 2015. *Etat des lieux de la gouvernance des ressources pastorales et forestières au Sénégal*. Dakar - GRET/CNCR, 43p.

- **Concernant la mobilité pastorale** : la viabilité de l'UP dépend, dans une large mesure, de la diversité et des spécificités des formes de mobilité du bétail qui sont développées par les communautés pastorales concernées, transhumantes et sédentaires. Or, ces spécificités ne sont pas toujours prises en compte dans les approches de mise en place de l'UP et d'élaboration de son plan de gestion, la représentation des transhumants n'étant pas assurée au sein des instances de gestion ;
- **Concernant le système d'autorité sur lequel reposent les règles édictées** : s'il est relativement facile d'engager des négociations sur les modalités d'accès aux ressources et d'aboutir à des compromis acceptables par tous les usagers en présence (les difficultés surgissent au moment de l'application des règles édictées. Le respect des règles va dépendre de la légitimité de l'UP et de ses relations avec les pouvoirs locaux (légitimité coutumière, légitimité politique électorale, légitimité sociale) qui sont au cœur des préoccupations d'AVSF dans sa démarche d'appui concerté, inclusif et consensuel à la création d'UP. Néanmoins, les UP n'ont pas encore de reconnaissance légale (CNFR, 2016) ;
- **Concernant la persistance de la « logique projet »** : les UP sont adossées à des projets et leur fonctionnement dépend entièrement de ces appuis extérieurs. Lorsque les projets prennent fin, le suivi des plans de gestion n'est plus assuré et les organes de l'UP (Bureau exécutif, Comité directeur et Commissions spécialisées) cessent de fonctionner. Le défi de la génération de ressources financières pérennes ne fait pas encore l'objet de préoccupations de la part des principales parties prenantes (leaders des UP, Conseils communaux et gestionnaires des infrastructures pastorales). L'équipe Projet est pleinement consciente de ces risques.

2.1.6. Le modèle d'UP promu par le Projet

L'UP étant la « porte d'entrée » du Projet, il est fondamental de présenter la définition qu'en fait AVSF pour comprendre l'analyse évaluative qui va suivre : un « *Espace géographique où vivent des populations ayant les mêmes intérêts économiques, les mêmes parcours pastoraux, utilisant les mêmes points d'eau (mares, forages,...) et exploitant les mêmes zones agricoles. Ces populations, également liées par l'histoire et le voisinage, ont la commune ambition d'assumer leur mieux-être social et économique.* » (MBAYE, 2014)¹⁷

Sur la base de la capitalisation de son expérience à Thionock depuis 2008 dans le cadre du PSPM (AVSF, 2015)¹⁸, AVSF propose une approche innovante de l'UP, qui connaît un certain succès dans la mesure où plusieurs partenaires ont adopté la démarche avec un guide méthodologique commun sous l'égide du Ministère de l'élevage et des productions animales (MEPA) (THIOUNE, 2017)¹⁹, basé sur l'expérience d'AVSF dans la Commune de Velingara. Les piliers de cette démarche sont les suivants :

- **Représentativité, concertation et animation des communautés**, avec des délégués villageois organisés par secteurs, qui élisent les instances de gestion de l'UP et élaborent un plan de gestion et un code local d'usage des ressources ; tous les agro-éleveurs résidents sont membres de l'UP ;

¹⁷ MBAYE, O., et al, 2014. *Une contribution à l'aménagement du territoire et à la gestion participative et durable des ressources naturelles par la création des UP. Projet de sécurisation de l'élevage pastoral dans la région de Matam.* Lyon - AVSF et Ruralter, 20p.

¹⁸ AVSF, 2015. *Gestion pastorale au Sénégal. Des UP au Sénégal pour un accès durable et équitable aux ressources naturelles. Les expériences innovantes d'AVSF.* Lyon - AVSF, 4p.

¹⁹ THIOUNE, A. A., 2017. *Guide méthodologique de mise en œuvre et d'animation des UP au Sénégal.* Dakar – MEPA et AVSF, 20p.

- **Implication forte des autorités locales administratives et coutumières** et des STD afin de légitimer le processus de concertation et les modalités de gestion ;
- **L'UP est considérée comme un démembrement de la Commune** : le plan de gestion est validé par une délibération du Conseil communal (avec validation de l'autorité administrative : Sous-préfecture) et l'UP est considérée comme une affectation collective du foncier. La Commune délègue à l'UP la compétence de gestion des ressources sur ce territoire, suit et valide le plan de gestion et le programme de travail annuel (PTA), et contribue budgétairement au fonctionnement ;
- **Ses missions principales sont assurées par des Commissions techniques et un point focal** :
 - **Protection de l'environnement** : lutte contre les feux de brousse, protection des ligneux contre la coupe et l'émondage, mises en défens et amélioration des pâturages, etc. ;
 - **Accueil des transhumants** : information, indication des zones de campement et explication du plan de gestion, vérification des certificats de vaccination, enregistrement du nombre de ménages et du cheptel ;
 - **Alimentation du bétail** : recensement des besoins, gestion des magasins d'aliment bétail, supervision des distributions, suivi-évaluation des activités de mise en réserve fourragère (zones de fauche notamment) ;
 - **Santé animale** : sensibilisation, supervision des campagnes de vaccination, gestion des parcs de vaccination ;
 - **Forage** : un point focal qui est en principe le Président de l'ASUFOR. L'ASUFOR est donc membre de l'UP.
- **L'UP s'appuie fortement sur les infrastructures pastorales sur son territoire**, au premier rang desquelles le forage, les parcs de vaccination et les magasins d'aliment bétail. La gestion des parcours est donc censée s'articuler avec celle de l'eau et des troupeaux. Les Comités de gestion (forage, parcs de vaccination, magasins d'aliment bétail) reversent 10 à 15% de leurs bénéfices à l'UP, et la redevabilité des ASUFOR et Comités de gestion envers l'UP (et vice versa), permet de garantir transparence et bonne gouvernance.

Les ressources financières de l'UP reposent donc théoriquement sur (i) les bénéfices du forage et, dans une moindre mesure, des autres infrastructures pastorales, (ii) l'appui budgétaire de la Commune. Certaines UP mettent en place des cotisations (à l'échelle villageoise) et on recense quelques initiatives d'AGR collectives.
- **L'autre innovation phare du Projet est d'appuyer les UP « en grappe »**, c'est-à-dire contiguës sur le territoire communal et intercommunal, de manière à renforcer la structuration et les relations entre UP (mise en cohérence des plans de gestion, couloirs de passage, répartition des transhumants en fonction des ressources disponibles, entre autres) et éviter qu'une UP isolée rendue « attractive » par un nouveau forage et des ressources mieux gérées, ne reçoive une trop forte pression depuis des zones voisines moins bien dotées. Il s'agissait d'une recommandation de l'évaluation du PSPM (ASCONIT, 2012).
- **La taille de l'UP est en principe reliée à la zone d'influence d'un forage**, soit entre 10 et 15 km autour de celui-ci (soit une superficie comprise entre 300 et 700 km²).

2.2. Description et déroulement du Projet

2.2.1. Objectifs, activités et budget

Le Projet a pour objectif global d'améliorer la gestion des ressources pastorales dans la zone du Ferlo et dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal. Sa durée est de quatre ans, avec un démarrage effectif début 2016. La présente évaluation « à mi-parcours » intervient en octobre 2018, soit un an et trois mois avant la fin du Projet, prévue fin 2019.

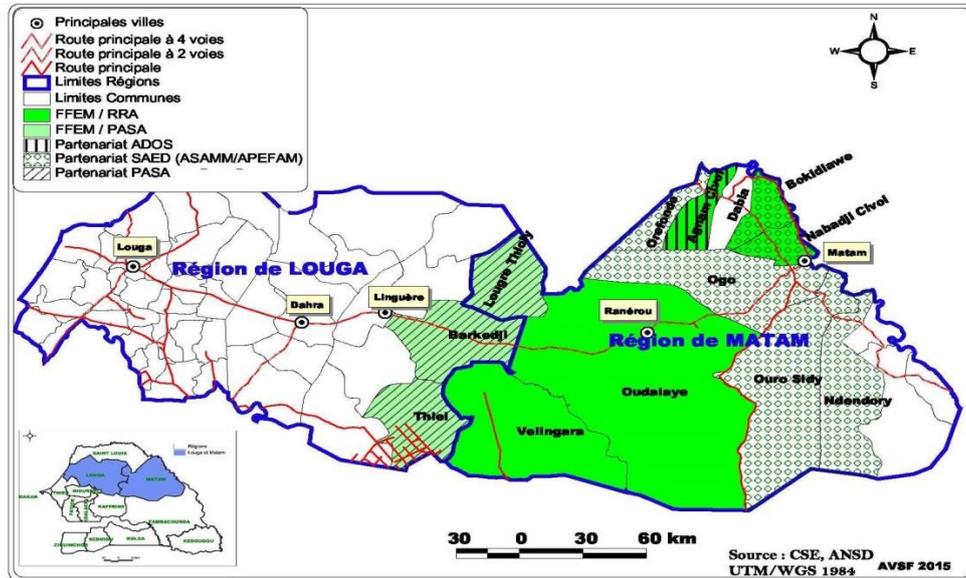


Figure 2 - Cartographie de la zone d'intervention du Projet (FFEM, 2015)

Le Projet intervient dans 10 Communes : Thiél, Barkedji et Labgar (Département de Linguère, Région de Louga), Velingara Ferlo, Lougere Thioly et Oudalaye (Département de Ranérou, Région de Matam) dans la zone dite « du Ferlo », Orefonde, Agnam Ciwol, Bokidjawe, Nabadji (Département de Matam, Région de Matam) dans la zone « du Fleuve ».

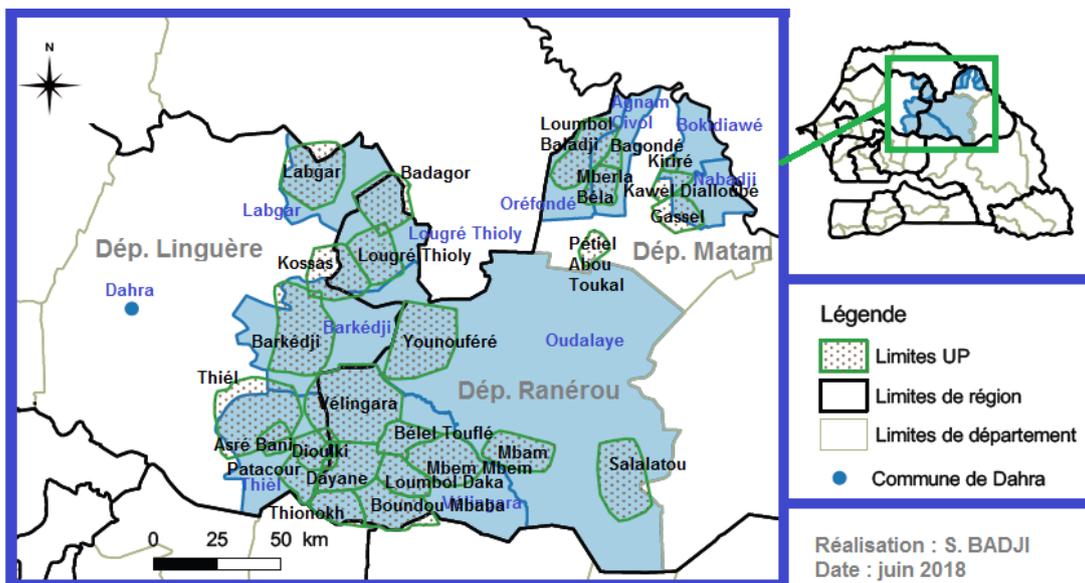


Figure 3 - Cartographie des UP appuyées par le Projet (AVSF, 2018_a)²⁰

Les bénéficiaires du Projet sont les UP, les Comités de gestion des infrastructures et autres organes afférents aux UP, les Communes, les organisations d'éleveurs et, de façon générale, les populations locales et autres exploitants, qu'ils soient éleveurs (y compris transhumants nationaux ou des pays voisins) et/ou agriculteurs, soit environ 150 000 personnes (NEP, 2015). Les activités du Projet sont les suivantes (Cf. Cadre logique commenté en **Annexe 7**) :

Objectif spécifique	Composante	Activités
Mettre en place et appuyer des UP organisant la concertation des usagers d'un territoire	C1 : Appui à l'amélioration de la gestion des ressources pastorales	1.1 Création d'UP 1.2 Accompagnement des UP 1.3 Réalisation et gestion des infrastructures
Structurer et renforcer une société pastorale pour qu'elle puisse être représentée aux différents niveaux de prise de décision et apporter des services aux éleveurs tels que l'information	C2 : Structuration et mise en réseau des acteurs du territoire pour une meilleure gestion des ressources	2.1 Appui à la gestion organisationnelle et financière des UP 2.2 Appui à la structuration des UP 2.3 Appui aux organisations d'agro-éleveurs présentes dans la zone 2.4 Appui à la mise en place de centres d'alerte et d'information aux éleveurs
Améliorer les pratiques d'élevage et diversifier les activités économiques des éleveurs afin de diminuer la pression sur les ressources	C3 : Appui technique et diversification des activités économiques	3.1 Promotion et diffusion de pratiques d'élevage et de gestion des pâturages durables 3.2 Appui à la diversification économique des agropasteurs 3.3 Accompagnement des familles qui disposent d'une unité de méthanisation familiale et valorisation des produits
	C4 : Gestion, suivi-évaluation et capitalisation du Projet	4.1 Gestion financière et pilotage du projet 4.2 Mise en place du système de suivi-évaluation 4.3 Capitalisation et diffusion des résultats

Figure 4 - Objectifs spécifiques et activités par composante du Projet (FFEM, 2015)

Le Projet est financé par le FFEM et cofinancé par l'AFD (via les projets ASAMM-APEFAM de la SAED), la BAD (via le PASA Lou-Ma-Kaf) et la RARA. Les cofinancements ne sont pas détaillés dans la NEP, hormis le tableau présenté en **Figure 5**.

Le Projet est financé à hauteur de 4 861 065 euros (FFEM, 2015). Néanmoins, le suivi budgétaire disponible et les rapports financiers fournis ne portent que sur la part FFEM (1,5 millions d'euros, 30%) et RARA (prévisionnel : 0,81 millions d'euros. 17%).

2.2.2. Intervenants et mode opératoire

Le Projet est basé sur la synergie de plusieurs co-financeurs :

- RARA sur les 10 Communes ;
- PASA dans cinq des six Communes des Départements de Linguère et de Ranérou ;
- La SAED dans trois des quatre Communes du Département de Matam (Orefondé, Nabadji et Bokidiawé) ;

²⁰ AVSF, 2018_a. *Cartographie des UP appuyées par le Projet*. Fichier image. Dakar - AVSF, 1p.

- ADOS, non affiché comme co-financeur, dans la quatrième Commune du Département de Matam (Agnam Ciwol) ;

La SAED, l'ONG ADOS et le PASA financent la réalisation des ouvrages (forages, parc à vaccination, etc.) sélectionnés par les acteurs locaux (Communes en concertation avec les UP), et participent à la création et l'animation d'UP. FFEM et RARA financent l'appui accompagnant la création et l'animation d'UP, de Centres d'alertes et d'information, de Comités de gestion des ouvrages, les AGR, etc. et financent une partie des infrastructures (moins de 5% de leur budget).

L'assistance technique auprès de la maîtrise d'ouvrage déléguée à la SAED des projets ASAMM et APEFAM concerne l'appui à la maîtrise d'ouvrage des Communes pour la gestion des ressources naturelles et du Fonds d'appui intercommunautaire (FAI). Parmi ses activités, on relève l'appui à l'animation des UP en lien avec AVSF (formation des organes) et de manière indirecte l'appui à la mise en œuvre des POAS (séances d'animation des zones POAS sur les questions relatives la réglementation pastorale). Pour rappel, l'assistance technique à la SAED est assurée par le consortium Géofit-AVSF.

Organisation	Financement (€)	Commentaire (NEP)	Commentaires (auteurs)
FFEM	1 500 000		<i>Financements gérés par AVSF. Suivi budgétaire distinct et non consolidé. essentiellement le fonctionnement du projet, quelques investissements (<5% du budget) et des petits équipements</i>
RARA	810 000	Période 2015-2017	
AFD (ASAMM-APEFAM / SAED)	700 000	Cofinancement de l'AFD sur les activités relatives aux forages	<i>Financements gérés par l'unité de gestion de projet ASAMM-APEFAM. Pas de suivi budgétaire disponible au niveau d'AVSF. Dépenses prévues : essentiellement des infrastructures financées dans le cadre du FAI, pas encore réalisées au moment de l'évaluation.</i>
BAD (PASA Lou-Ma-Kaf)	1 831 065	En cours pour la période 2014-2019.	<i>Financements gérés par la coordination du PASA. Pas de suivi budgétaire disponible au niveau d'AVSF. Dépenses faites / prévues : essentiellement des infrastructures, réalisées ou en cours de réalisation (forages, parcs, magasins)</i>
AVSF	20 000	Acquis	
Total	4 861 065		<i>Pas de suivi consolidé disponible. Les rapports financiers transmis ne portent que sur la part du FFEM.</i>

Figure 5 - Cofinancements du Projet (FFEM, 2015)

Le budget détaillé de l'enveloppe FFEM et son évolution annuelle est peu lisible du fait d'une ventilation des charges de fonctionnement de l'équipe dans les quatre composantes (simple division par quatre), et le suivi budgétaire qui en découle rend complexe l'analyse budgétaire par composante. Le budget du FFEM est réparti comme suit (en €) :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
Composante 1	110 220	117 095	107 220	81 595	416 130
Composante 2	122 595	83 470	73 995	72 270	352 330
Composante 3	55 070	126 945	55 070	56 945	294 030
Composante 4	113 465	75 940	81 865	115 940	387 210
Evaluations int. et finale		20 300		30 000	50 300
Total	401 350	423 750	318 150	356 750	1 500 000

Figure 6 - Ventilation du cofinancement FFEM par composante et par année (FFEM, 2015)

Le Comité de pilotage qui se réunit semestriellement est composé des représentants des organismes suivants : Ministère de l'élevage (présidence), Ministère de l'environnement et des parcs, Ministère de l'hydraulique, Gouvernorats, RARA, ADOS, SAED, PASA, PAFA, Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS), Fédération des UP et AVSF (secrétariat).

Les évaluateurs ont eu connaissance de deux comptes-rendus du Comité de pilotage sur trois, datés de mai 2017 (AVSF, 2017_a)²¹ et juillet 2018 (AVSF, 2018_b)²².

2.2.3. Déroulement du Projet : phase d'instruction

La Note d'identification de projet (NIP) a été soumise en novembre 2014 (FFEM, 2014)²³. Après l'apport de précisions une seconde version de la NIP a été acceptée, le Comité de pilotage du FFEM soulignant la contribution du Projet à « *l'amélioration du revenu des éleveurs et au renforcement des solidarités entre acteurs du territoire par une meilleure gestion concertée de ses ressources ; la préservation de l'environnement mondial en améliorant les conditions et la durabilité des activités dans une zone écologique fragile ; la viabilité écologique et environnementale des interventions* ».

Le caractère innovant et pilote du Projet est souligné à plusieurs niveaux : (i) modèle de gestion des ressources innovant promu par AVSF, basé sur les liens Commune – UP – ASUFOR (Cf. **Partie 2.1.6**) , (ii) accompagnement d'UP « en grappe » (recommandation issue de ASCONIT, 2012) et structuration de ces UP en Fédérations communales, en lien avec les OP, afin de mener du lobbying pour la défense des UP et du pastoralisme, (iii) extension et amélioration du Système pastoral d'alerte et d'information au Ferlo (SPAIF) initié par le Projet d'adaptation et d'atténuation du changement climatique (PAACC), (iv) diffusion de pratiques durables d'élevage, diversification (AGR) et promotion du biogaz (initié par le PAACC) pour diminuer la pression sur les ressources herbacées et ligneuses.

Sur toutes ces thématiques, le FFEM attend du Projet la capitalisation de méthodologies d'accompagnement des UP, afin de répliquer cet accompagnement à plus grande échelle, via notamment les projets ASAMM-APEFAM d'appui à la maîtrise d'ouvrage communale de l'AFD dans la zone du Fleuve.

Dès le stade de la NIP, le Comité de pilotage du FFEM insiste sur la nécessité de tirer les leçons des échecs passés, de s'assurer de la viabilité organisationnelle et financière des UP, et d'étudier plus finement les enjeux fonciers en lien avec la mise en place d'UP.

En réponse à ces préoccupations et en se basant sur ses expériences d'appui dans les Communes de Thionock et de Velingara Ferlo dans le cadre du PSPM, AVSF met en avant les caractéristiques suivantes des appuis prévus dans le Projet : (i) Accompagnement de proximité avec une concertation à la base, (ii) Renforcement du lien Commune-UP-infrastructures, (iii) Incitation au versement d'une part des bénéfices des infrastructures pastorales à l'UP.

Par ailleurs, sur la question spécifique du foncier et suivant la ligne de la CNRF, AVSF table sur l'intérêt des UP à (i) sécuriser l'espace pastoral par une affectation collective, sur la base d'une délibération du Conseil communal validée par l'autorité administrative et (ii) s'intégrer dans les POAS (lorsqu'ils existent, ce qui est le cas pour les Communes du Fleuve).

²¹ AVSF, 2017_a. Procès-verbal du Comité de pilotage du 29 mai 2017. Linguère - AVSF, 8p.

²² AVSF, 2018_b. Compte-rendu du 3^{ème} comité de pilotage du 16 juillet 2018. Ranérou - AVSF, 10p.

²³ FFEM, 2014. Note d'identification de projet - « Lutte contre la désertification par l'appui au pastoralisme dans le Ferlo ». Paris – FFEM, 31p.

Courant 2015, les co-financeurs signent des lettres d'engagement, peu détaillées (en termes de prévisions d'infrastructures, d'activités, etc.). Pour deux des trois co-financeurs, le montant varie entre la NEP et la lettre d'engagement :

- RARA signe des conventions annuelles ou pluriannuelles avec AVSF au Sénégal, en particulier sur l'appui au pastoralisme (PSPM, PAACC, présent Projet). Si la NEP prévoit 800 000 €, la lettre d'engagement signée en 2015 mentionne 270 000 €, dont 40 000 € d'investissement, spécifiquement sur le Projet ; En 2016, la convention portait sur 185 000 € et en 2017, sur 50 000 €. La convention 2018 est en cours de négociation, mais compte tenu du contexte politique actuelle en RARA, les engagements initiaux de 800 000 € pourraient être revus à la baisse ;
- La lettre d'engagement du PASA en mai 2015 indique un montant de plus de 11,5 millions d'euros, alors que la NEP indique un montant de 1,86 millions d'euros pour des infrastructures pastorales (forages, magasins, parcs de vaccination et aires d'embarquement, marchés à bétail, etc.) ; la convention AVSF-PASA ne présente pas de budget.

Quant à l'AFD, le co-financement de 700 000 € mentionné dans la lettre d'engagement est cohérent avec ce qui est mentionné dans la NEP. L'équipe d'assistance technique des projets ASAMM-APEFAM considère que ce montant correspond essentiellement aux infrastructures pastorales, qui seront financées dans le cadre du FAI au bénéfice des UP.

La NEP est acceptée en juillet 2015. Sa lecture soulève des points d'interrogation qui expliquent, pour partie, les difficultés rencontrées par le Projet lors de son exécution.

- Rapport ambition / moyens : Le Projet est très ambitieux, tant du point de vue de l'étendue de sa zone d'intervention (26 UP sur une superficie de plusieurs centaines de km² et plusieurs milliers d'éleveurs chacune), que de la diversité et de la complexité des thématiques abordées. Le dispositif d'intervention est relativement réduit (Cf. **Partie 2.2.4**).
- Rôles et responsabilités des parties prenantes : L'effort de synergie et de cohérence au plan local est notable, avec de nombreux partenaires identifiés (co-financeurs, Collectivités, Autorités locales, STD, OP, etc.).

Néanmoins, la NEP ne donne pas d'information détaillée (localisation, budget estimatif, description, modalités de gestion) sur le volet infrastructures, hormis le fait que l'UP sera accompagnée sur l'identification des besoins (lors de la caractérisation) et la supervision de la gestion des infrastructures, les Comités de gestion étant supervisés par les Commissions techniques de l'UP. L'implication des OP et les objectifs de « renforcements de capacités » sont également flous : quels rôles vont-elles jouer ?

- Cadre logique : Il présente de nombreuses insuffisances (Cf. Annotations en **Annexe 7**), laissant présager de réelles difficultés de suivi-évaluation. Globalement, les résultats attendus et les indicateurs objectivement vérifiables (IOV) relatifs sont pour la plupart flous, incomplets ou mal définis (Cf. **Annexe 8**).

Hormis le nombre d'UP, les résultats attendus ne sont pas chiffrés, ni en absolu (nombre de bénéficiaires ou surfaces ciblées), ni en relatif (part des membres ou des surfaces de l'UP appliquant les pratiques diffusées). Ce manque est particulièrement saillant sur la promotion et la diffusion de pratiques d'élevage et de gestion durable des pâturages, pourtant au cœur des préoccupations des UP et du Projet.

2.2.4. Déroulement du Projet : phase d'exécution

➔ Le dispositif d'appui et son évolution

En première année (2016), le premier responsable du Projet était basé à Matam, avec des responsables thématiques basés dans la ville de Linguère. L'équipe s'est rapidement rendu compte de la difficulté d'assurer l'encadrement des UP, majoritairement situées dans les Départements de Linguère et Ranérou (19 sur 26).

En 2017, à la faveur du passage de l'ancien responsable du Projet comme assistant technique pastoraliste basé à Matam, un nouveau responsable a été recruté et a pris fonction dans la ville de Linguère. L'organigramme de l'équipe Projet, basée à Linguère, est le suivant :

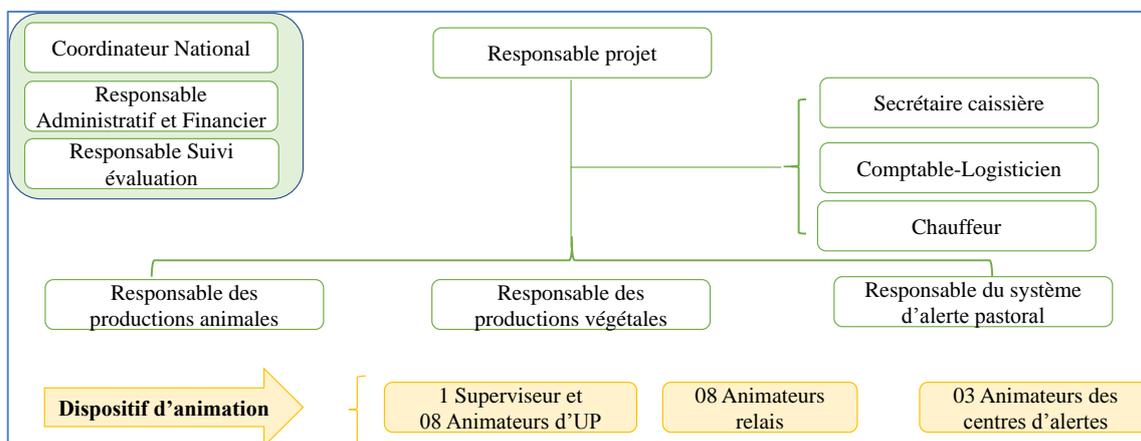


Figure 7 - Organigramme de l'équipe Projet (AVSF, 2018_b)

Les animateurs « AVSF » devaient initialement être six, mais leur nombre a été porté à huit dans le cadre du partenariat avec la FAO sur la Commune d'Oudalaye et Labgar depuis 2017 (UP de Mbam et Salalatou, non visitées par l'évaluation). Ils sont encadrés par un superviseur expérimenté (ancien animateur à Thionock, dans le cadre du PSPM).

Les animateurs travaillent en appui à plusieurs UP (à l'échelle communale) sur l'ensemble des activités des Composantes 1 et 3 du Projet, exception faite de l'animateur de la Commune de Velingara Ferlo et de Thiel qui supervise les animateurs relais portés par l'ONG Entente des groupements à la base (EGAB) sur huit UP (sept à Velingara, une à Thiel).

Les animateurs des Centres d'alerte et d'information sont portés par l'ONG EGAB (Thiel, Barkédji) et l'ONG Association pour le développement intégré et durable (ADID) à Dahra, (ville située sur la nationale 3 à 40 km à l'Ouest de Linguère, et l'un des principaux marchés à bétail de la zone), sur financement du Projet, et sont encadrés par le responsable du SPAIF.

Les responsables thématiques appuient les animateurs sur diverses thématiques :

- Responsable de l'élevage : cultures fourragères, santé animale, stabulation, aviculture, suivi des infrastructures financées par le FFEM/RARA ;
- Responsable des productions végétales : maraîchage, agroforesterie, arbres utilitaires, haies vives fourragères, suivi des forages en lien avec le maraîchage ;
- Responsable du SPAIF.

Le responsable du Projet est basé dans la ville de Linguère et est épaulé par l'assistant technique pastoraliste basé dans la ville de Matam pour ce qui concerne la supervision des activités et des animateurs dans les Communes du Fleuve.

Avec le superviseur, le responsable du Projet est en charge de (i) piloter toutes les activités de la Composante 1, mises en œuvre par les animateurs de terrain, (ii) mettre en œuvre l'appui aux Fédérations d'UP et renforcer leurs liens avec les Communes et les autorités locales. Ils sont aidés dans ce cadre par le responsable du SPAIF.

Les activités de la Composante 3 sont pilotées par les Responsables de l'élevage et des productions végétales, et mises en œuvre par les animateurs de terrain, avec une forte implication des Services Techniques Déconcentrés. Un programme annuel de travail détaille les tâches et responsabilités de chacun, le suivi se fait en réunion de coordination mensuelle ou bimensuelle.

→ Situation de référence, diagnostics et stratégies d'intervention

En 2016, le diagnostic de la situation de référence a été réalisé en deux temps.

Dans un premier temps, une prestation externe a permis d'avoir un aperçu relativement complet de 25 UP pré-identifiées (DIACK, 2016) bien que la NEP n'en listait que 21 : historique, description du territoire (incluant des estimations du nombre d'éleveurs et du cheptel résident), cartographie de l'occupation des sols, recensement et cartographie des infrastructures et équipements avec des détails sur les forages et les ASUFOR, recensement des OP localement actives, etc.

Cette situation de référence a eu le mérite de renseigner un grand nombre de données de base sur les UP et les ASUFOR. Bien que la partie d'analyse soit limitée, il ressort de cette étude : (i) la faiblesse, à tous niveaux, des UP existantes (gouvernance, communication, redevabilité, viabilité), certes plus marquée pour les anciennes UP du Projet d'appui à l'élevage (PAPEL), décrites comme léthargiques, (ii) des difficultés sur la majorité des forages existants, (iii) la dégradation croissante des ressources, surexploitées.

Dans un second temps, plusieurs diagnostics thématiques ont été réalisés en interne par AVSF, sur les sujets suivants :

- OP locales identifiées dans la situation de référence : constitué d'une analyse des Forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM), ce diagnostic révèle la faiblesse généralisée des OP et a servi de base à l'identification des principaux partenaires (EGAB, ADID, DIRFEL) ;
- Santé animale : identification des infrastructures (parcs) et ressources disponibles (postes d'élevage, auxiliaires), ainsi que des principales maladies dans la zone ;
- Biodigesteurs installés dans le cadre du PAACC (au nombre de 47).

Des notes de cadrage stratégique ont également été élaborées suite à cette étude de la situation de référence et ces diagnostics, spécifiquement sur le SPAIF (AVSF, 2016_a)²⁴, les productions animales et l'amélioration des pâturages (AVSF, 2016_b)²⁵, la lutte contre les feux de brousse (AVSF, 2016_c)²⁶, la promotion de pratiques agroforestières (AVSF, 2016_d)²⁷ et, enfin, le maraîchage (AVSF, 2016_e)²⁸. Ces notes de cadrage spécifiques, reprises dans une note de cadrage du Projet, auraient pu être plus approfondies.

→ Partenariats

Communes : Avant le démarrage effectif du projet en janvier 2016, AVSF a procédé en décembre 2015 à la signature de conventions de partenariat avec les Communes d'intervention. AVSF s'y engage à assurer la coordination et le suivi (sur une base semestrielle) des investissements et activités du Projet, avec présentation de l'état d'avancement à chaque Comité de pilotage incluant les Communes et à impliquer les Communes dans ses activités.

²⁴ AVSF, 2016_a. *Note stratégique pour le développement du SPAIF*. Linguère - AVSF, 9p.

²⁵ AVSF, 2016_b. *Note stratégique pour le développement des productions animales*. Linguère - AVSF, 14p.

²⁶ AVSF, 2016_c. *Note stratégique pour la lutte contre les feux de brousse*. Linguère - AVSF, 13p.

²⁷ AVSF, 2016_d. *Note stratégique pour la promotion de l'agroforesterie au Ferlo*. Linguère - AVSF, 13p.

²⁸ AVSF, 2016_e. *Note stratégique pour le développement du maraîchage*. Linguère - AVSF, 13p.

STD : Les évaluateurs ont constaté la mobilisation effective des STD de l'Élevage et des Eaux et Forêts, ainsi que les Autorités locales et coutumières. Les STD de l'Élevage sont particulièrement impliqués sur le volet santé animale, cultures fourragères et aliment bétail.

Les STD des Eaux et Forêts sont sollicitées pour fournir des plants (arbres utiles, haies vives) et former les bénéficiaires au reboisement. Par ailleurs, dans le cadre de leur appui à l'Agence nationale de la grande muraille verte (ANGMV), les STD des Eaux et Forêts des Communes de Labgar et Lougere Thioly procèdent à des reboisements mis en défens et délimitent des zones de fauche pouvant être gérées par les UP.

FAO : Dans le cadre de son projet d'Intégration de la résilience climatique dans la production agro-pastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables à travers l'approche des champs-école paysans, la FAO a installé depuis 2017 des champs écoles paysans agropastoraux dans 13 UP appuyées par le Projet. Par ailleurs les deux animateurs de la Commune d'Oudalaye et Labgar sont pris en charge par la FAO.

SPAIF : La gestion technique du SPAIF est assurée par une compétence interne à l'équipe projet, en partenariat avec EGTEC pour la diffusion via un système « web to sms » et la gestion de l'interface web²⁹. Dans le cadre du SPAIF, des partenariats ont été liés pour la fourniture de données et le fonctionnement du système représenté dans la **Figure 8**.

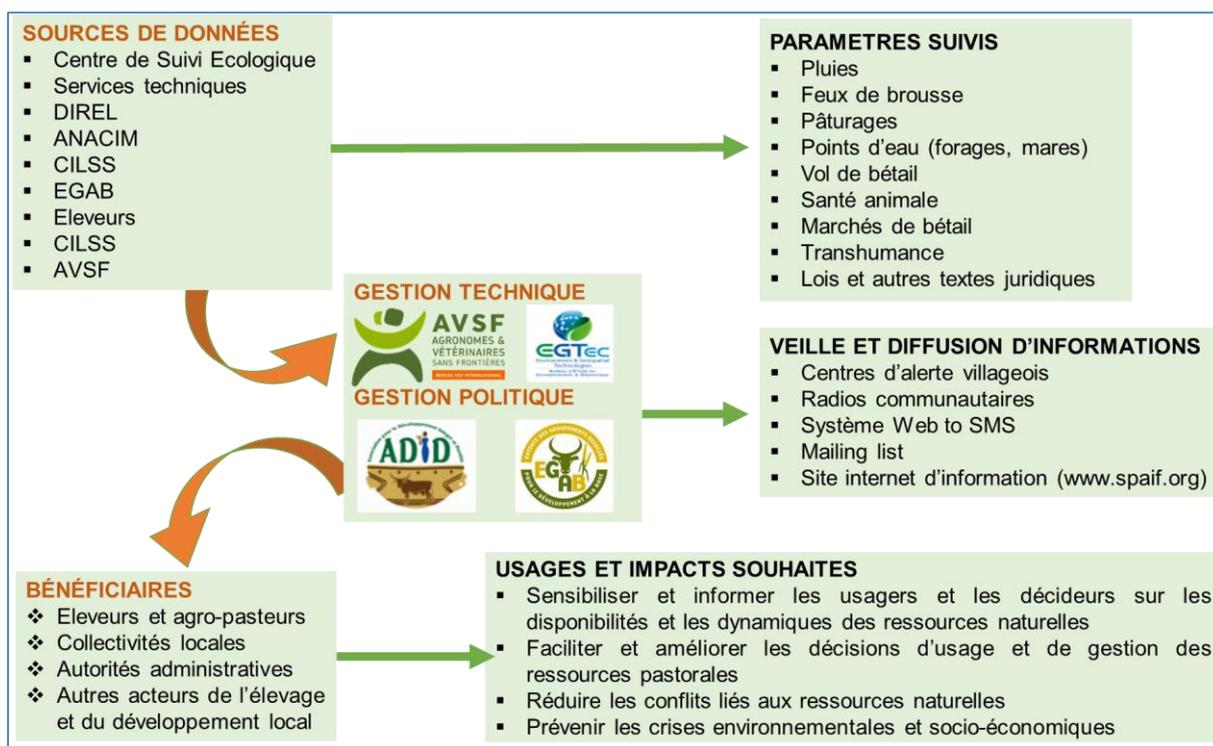


Figure 8 - Architecture du SPAIF (FAYE, 2017)³⁰

- OP EGAB et ADID pour le portage des animateurs des Centres d'information du SPAIF (financement des animateurs et des Centres par le Projet) ;
- Cinq radios communautaires localisées dans les villes de Thiel, Ranérou, Dahra, Dodji et Linguère, afin de diffuser les alertes, et sensibiliser la population sur plusieurs thèmes ayant trait à la gestion des ressources pastorales ;

²⁹ www.spaif.org

³⁰ FAYE G, 2017. *Etude diagnostic et stratégie de développement du SPAIF pour le Ferlo*. Linguère - EGTEC et AVSF, 32p.

- Divers partenaires techniques : Services départementaux de l'élevage pour les maladies et les mouvements du bétail, CSE pour la fourniture de données de suivi de biomasse et feux de brousse (et prochainement des mares), l'Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie (ANACIM) pour les prévisions météorologiques et les précipitations, EGtech pour la gestion du site web, JOKALANTE pour la téléphonie mobile (messages vocaux), la SONATEL pour les alertes par SMS ;
- Direction régionale de l'élevage (DIREL) pour le suivi des marchés lors de la campagne de Tabaski.

Les principales données collectées sont la pluviométrie, les feux de brousse, l'état des pâturages, les points d'eau (forages), la santé animale, le vol de bétail, les prix et échange dans les marchés de bétail, la transhumance et le cadre législatif de la gestion des ressources naturelles ainsi que la réglementation relative à l'élevage. Elles sont diffusées suivant différents canaux détaillés ci-dessous (Cf. **Partie 2.2.5**) ainsi que par trois Centres d'alerte et d'information sur terrain.

2.2.5. Bilan à mi-parcours des réalisations du Projet

Les trois composantes sont mise en œuvre sur les 19 UP des six communes du Ferlo, avec des variations, en lien notamment avec l'ancienneté de l'appui, les UP de la Commune de Velingara Ferlo étant plus récentes mais plus avancées en termes de niveau de fonctionnalité que les UP redynamisées par le PASA. En revanche, sur les UP des Communes du Fleuve, les activités des Composantes 2 et 3 n'ont pas démarré.

Le Projet a présenté aux évaluateurs un bilan des réalisations par UP (AVSF, 2018_d)³¹ (détaillé en **Annexe 9**). Ces informations ont été recoupées avec les rapports d'activités 2017 (AVSF, 2017_b)³² et 2018 (AVSF, 2018_e)³³, ainsi qu'avec le tableur de suivi-évaluation mis à jour en 2017 (**Annexe 17**), les indicateurs n'ayant pas encore été renseignés pour 2018.

Cet état des lieux est potentiellement incomplet, étant donné les manques du système de suivi-évaluation, et devra faire l'objet d'une révision par le Projet. Ce bilan et la comparaison avec les objectifs fixés dans la NEP (2015) ont servi de base à l'analyse évaluative.

→ Les UP appuyées, créées et redynamisées : évolution

En 2016, l'appui s'est concentré sur 12 UP, essentiellement dans les Communes de Vélingara Ferlo et Thiel. En 2017, l'appui s'est élargi aux 26 UP, avec la caractérisation de 10 nouvelles UP et l'animation en vue d'élaborer le plan de gestion des 16 autres. En 2018, tous les plans de gestion étaient élaborés. Ceux des 19 UP des Communes du Ferlo ont été validés par délibération communale, à l'exception de la Commune de Barkedji. En revanche, les UP des Communes du Fleuve n'ont pas encore été validées, à l'exception de celle d'Oréfondé.

On notera que la zone d'intervention a évolué, avec l'intégration des Communes de Labgar (Département de Linguère) et Orefondé (Département de Matam). Par ailleurs, la carte indique deux UP hors zone appuyées par ADOS dans la Commune d'Ouro Sidy (Département de Kanel, Région de Matam) et qui ont fait l'objet d'un appui ponctuel d'AVSF pour la caractérisation et la mise en place de leur plan de gestion.

³¹ AVSF, 2018_d. *Etat d'avancement des activités du Projet Ega Egga – présentation à la date d'octobre 2018*. Linguère - AVSF, 24p.

³² AVSF, 2017_b. *Rapport annuel d'activités 2016 du Projet Ega Egga*. Linguère – AVSF, 73p.

³³ AVSF, 2018_e. *Rapport annuel d'activités 2017 du Projet Ega Egga*. Linguère – AVSF, 62p.

Du fait de la différence du niveau d'avancement des UP entre les Communes du Ferlo (UP anciennes du PAPEL / UP accompagnées par AVSF depuis plusieurs années / UP créés en 2015 par le PASA) et les Communes du Fleuve (UP en cours de création avec l'appui du Projet, en collaboration avec ASAMM-APEFAM sur quatre Communes et avec ADOS sur la Commune d'Agnam Ciwol), le Projet a rapidement scindé ses activités en deux blocs (cf. **Partie 2.1.1**).

➔ **Les infrastructures**

Le PASA a financé et réalisé un grand nombre d'infrastructures, essentiellement des forages, parcs à vaccination et magasin d'aliment bétail sur les UP appuyées par le Projet. Les données par UP ne sont pas disponibles au niveau du Projet. Cependant, une carte en **Annexe 13**, diffusée sur le site web du PASA³⁴, indique les investissements et équipement réalisés sur les Régions de Louga et Matam.

Le FAI n'a pas encore été débloqué et la construction des infrastructures du projet ASAMM-APEFAM n'a pas encore démarré. On peut juste rappeler en **Annexe 13** la liste indicative des micro-projets dont le financement est prévu par le FAI.

AVSF a identifié huit infrastructures, dont deux sont réalisées et cinq en cours, sur financement FFEM et RARA. La **Figure 10** permet de les localiser.

Infrastructures	Prévues	Réalisées	En cours
Parc à vaccination	3	1	2
Magasin à bétail	4	1	2
Marché à bétail	1	0	1

Figure 9 - Tableau de suivi des infrastructures financées par le FFEM (AVSF, 2018_d)

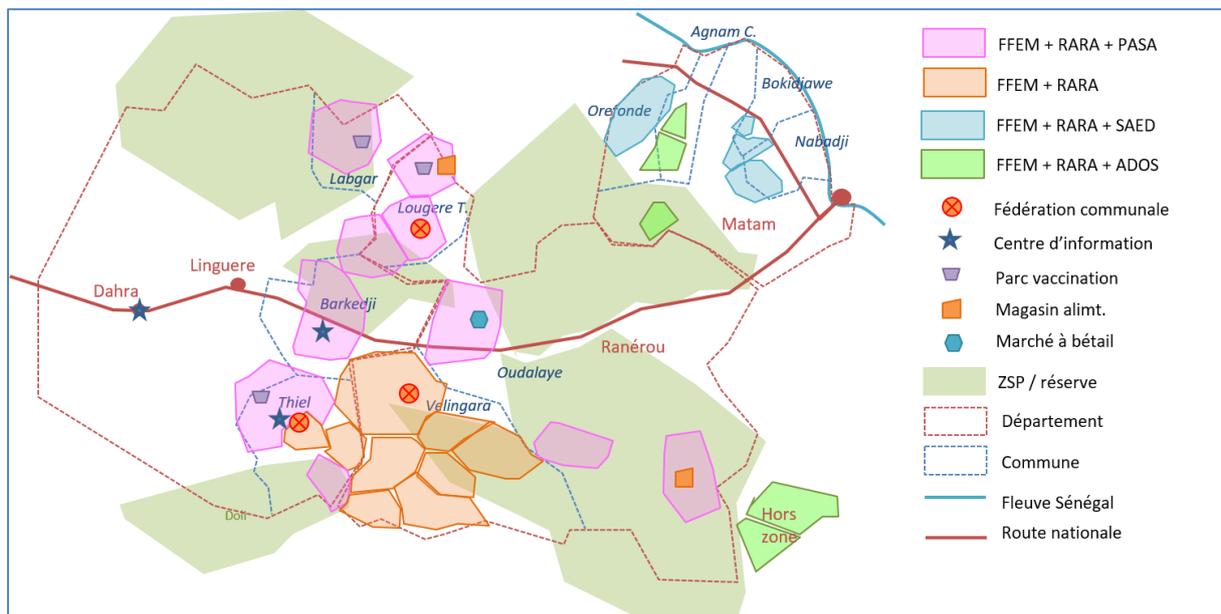


Figure 10 - Cartographie des UP bénéficiaires, selon les co-financeurs impliqués (auteurs, 2018)

➔ **Les Fédérations d'UP et les faitières d'OP**

³⁴ <http://pasaloumakaf.sn/>

Trois Fédérations communales d'UP ont été créées avec l'appui du Projet : Velingara Ferlo en 2016, Thiel et Lougere Thioly en 2017. Elles regroupent respectivement sept, cinq et trois UP.

EGAB et ADID, deux OP faîtières partenaires locales du projet, ont été appuyées pour la réalisation d'une autoévaluation basée sur l'Indice de renforcement institutionnel (IRI).

→ Le SPAIF

En 2016, suite à un diagnostic conjoint avec EGAB des Centres d'information existants dans le cadre du SPAIF à Linguère et Velingara Ferlo (et soutenus par le PACCC), ceux-ci ont été délocalisés à Barkedji et Thiel pour être plus accessibles aux éleveurs transhumants. En 2017, un centre a été créé à Dahra (important marché à bétail) avec ADID.

Le bilan à mi-parcours sur le SPAIF est le suivant :

- SMS et messages vocaux : ils sont envoyés à une liste d'environ 500 personnes (contre 200 personnes en début de Projet) composée de représentants d'UP, des STD, les autorités administratives (préfets, sous-préfet, et adjoints au gouverneur de toute la zone d'intervention), Communes et personnes ressources dans les zones d'intervention du Projet (Communes du Ferlo) ;
- Radios communautaires : elles diffusent des programmes à destination des éleveurs. Chaque Centre d'information est associé à une radio locale ;
- Centres d'information : ils sont relativement peu visités, avec un peu moins de 600 visites sur les trois Centres depuis leur mise en place, soit au maximum quelques dizaines de visites par mois et par Centre ;
- Newsletter : elle est envoyée par email aux partenaires et décideurs (138 destinataires) ;
- Site web : on y trouve une cartographie des UP, un module de suivi des marchés dans le cadre de l'opération Tabaski et les bulletins d'information et d'alerte téléchargeables.
- Le SPAIF est également présent sur les réseaux sociaux et dispose d'une Page Facebook qui retransmet ses informations³⁵.

En décembre 2017, le SPAIF a fait l'objet d'un diagnostic et d'une proposition de stratégie par son partenaire gérant le géoportail EGTec (FAYE, 2017).

→ Gestion organisationnelle et financière des UP

Les données disponibles dans le bilan à mi-parcours daté d'octobre 2018, ainsi que dans les rapports d'activités 2016 et 2017, portent sur le renouvellement et la validation des PTA : taux de réalisation de 100% sur les 19 UP de la zone Ferlo. En 2017, le suivi-évaluation détermine que 11 UP fonctionnent « selon un mode de gouvernance satisfaisant ».

Cela étant dit, les évaluateurs n'ont pas pu trianguler ces informations, en l'absence de situation consolidée des bilans d'activités et financiers des UP sur 2016 et 2017 (hormis ceux présentés lors des visites de terrain et portant sur l'année 2018), ni d'analyse du niveau de fonctionnement des UP.

→ Eléments relevant des missions de base de l'UP via ses Comités techniques

- Lutte contre les feux de brousse

³⁵ <https://web.facebook.com/InfosPastoralesFerlo>

Suite à la dotation d'équipements de lutte (coupe-coupe, râteaux, bottes) aux Comités dans chacune des 26 UP, ainsi que l'organisation de « caravanes de sensibilisation », le bilan lors de la mission fait ressortir un chiffre de 70 km de pare-feu entretenus sur les Communes de Velingara et Thiel, pour respectivement sept et quatre UP.

En 2016, six UP avaient bénéficié de dotations d'équipement et sept UP de tournées de sensibilisation. En 2017, l'UP de Thionock a été appuyés sur l'ouverture d'un pare-feu de 7,5 km, une tournée de sensibilisation a touché 42 personnes et la radio de Thiel a diffusé une émission de sensibilisation ; 1 400 plaquettes de sensibilisations ont été distribuées dans les collectivités et les écoles.

Les évaluateurs n'ont pas eu connaissance d'un suivi consolidé des pare-feux ouverts et nettoyés par les Comités de lutte contre les feux de brousse (CLFB) de chaque UP.

- Accueil des transhumants

Les comités d'accueil des transhumants enregistrent le nombre de ménages et les estimations de cheptel transhumant dans l'UP. Ce suivi a été présenté par plusieurs UP aux évaluateurs au cours de la mission et permet d'avoir une idée de l'augmentation de la charge animale en période de transhumance, qui peut être très forte.

Les évaluateurs n'ont pas eu accès à un suivi consolidé de la transhumance et une analyse du niveau de pression (charge animale résidente et transhumante) par UP dans le cadre de l'approche « en grappe ». La durée de séjour des transhumants avec une distinction entre les saisons mériterait d'être renseignée.

- Suivi des forages et des infrastructures pastorales

Les rapports de caractérisation identifient toutes les infrastructures existantes de l'UP lors de sa création ou redynamisation. Les données géoréférencées des infrastructures réalisées et réhabilitées par le Projet (co-financeurs inclus) existent, mais elles ne sont pas consolidées dans une base de données au niveau de l'équipe Projet.

Si le rapport d'activités 2016 (AVSF, 2017_b) mentionne l'appui à 13 ASUFOR en lien avec les 12 UP accompagnées en début de Projet (avec l'exemple d'un suivi détaillé mensuel pour le cas de Dayane), ce point n'est pas traité dans le rapport 2017 (AVSF, 2018_e). Un tableau de suivi (présentant les recettes et dépenses, dépourvu d'analyse) a été fourni aux évaluateurs pendant la mission (Cf. **Annexe 9**).

Sur les ASUFOR en lien avec les 19 UP (le nombre de forages pour chaque UP n'est pas renseigné. Certaines UP n'avaient encore aucun forage début 2018), seules 10 sont jugées fonctionnelles. L'indicateur « transparence sur le suivi financier » n'est pas explicité (Comment est-il mesuré ?). Le niveau de récurrence des conflits lié à l'eau est globalement fort, ce que les entretiens de terrain ont confirmé, avec des forages pouvant être sollicités 22 heures sur 24 en saison sèche, lors des afflux massifs de transhumants en année déficitaire comme 2017.

- Aménagement et protection de couloirs de passage et d'aires de repos

Ces activités sont absentes des rapports d'activités 2016 (AVSF, 2017_b) et 2017 (AVSF, 2018_e) et n'ont pas été observées par la mission sur terrain. Le tableur de suivi-évaluation fait état d'un couloir de transhumance et de trois aires de repos aménagés, sans détailler la localisation, la nature ni l'envergure des aménagements.

- Reboisement, mises en défens et périmètres de fauche

Sur cet aspect les évaluateurs n'ont relevé des réalisations que sur deux UP, avec des reboisements d'envergure réalisés par le Service des Eaux et Forêts en partenariat avec l'ANGMV à Louguere Thioly et Labgar.

Un premier site à Louguéré Thiolly, de 500 ha clôturé, a été mis en place depuis 2009. Le Projet a appuyé l'implication de l'UP dans la gestion de ce périmètre de reboisement clôturé :

les usagers payent un droit de fauche (1 000 Fcfa/charrette) et l'UP se charge de la surveillance du site.

D'autres périmètres de reboisement similaires ont été réalisés ou sont en cours sur des superficies de 100 à 750 ha clôturées ou non (selon le Service des Eaux et Forêts à Labgar et Louguere Thioly), mais sans implication des UP à ce stade. Le rapport d'activité 2016 (AVSF, 2017_b) mentionne une parcelle d'un hectare de fauche dans l'UP de Kossas.

Selon le bilan à mi-parcours (AVSF, 2018_d), les « reboisements » et « parcelles agroforestières » appuyés directement par le Projet touchent 14 ha et 5 km sur 2016-2017 pour 19 UP. Il s'agit essentiellement de haies vives (*Acacia mellifera*, *Moringa oleifera*, *Leuceana spp*) et d'arbres utiles plantés dans et autour de périmètres maraîchers, parcelles agricoles et cultures fourragères, à proximité immédiate des forages et antennes.

→ Appui à la gestion durable des pâturages et des troupeaux (Composante 3)

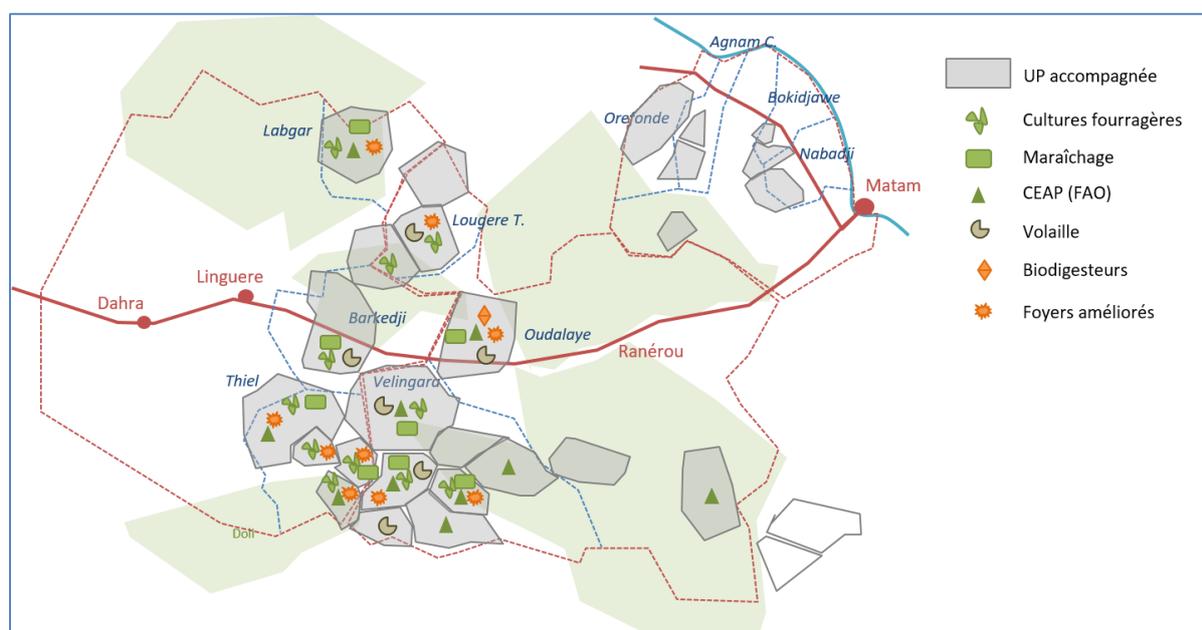


Figure 11 - Cartographie des sites pilotes et de démonstration de la Composante 3 (auteurs, 2018 ; basé sur AVSF, 2018_d)

Le bilan à mi-parcours (AVSF, 2018_d) indique le nombre de bénéficiaires des formations menées dans le cadre de la Composante 3. Ceux-ci proviennent essentiellement des UP des Communes de Velingara Ferlo, Thiel et Louguere Thiolly. En moyenne, chaque formation concernait trois personnes par UP. Le nombre total de bénéficiaires de ces formations est relativement faible (5 thématiques, 16 à 74 par thématique).

Depuis 2017, treize UP sont dotées de Champs école agro-pastoraux (CEAP) avec l'appui de la FAO – en collaboration avec le PASA également. Le processus d'animation, qui rassemble régulièrement environ 25 volontaires par CEAP autour de thématiques telles que la santé animale, l'alimentation et la production fourragère, les pratiques agro-forestières ou encore la mise en défens, a démarré en août 2017.

Les évaluateurs n'ont pas consulté de situation détaillée sur ces CEAP.

- Cultures fourragères

Dans le rapport d'activités 2017 (AVSF, 2018_e), les cultures fourragères sont présentées comme des « pâturages agro-forestiers » contribuant à l'amélioration durable des pâturages. Or, il ne s'agit pas de pâturages naturels ni de prairies destinées à la pâture, mais bien de fourrages cultivés et fauchés, puis stockés et distribués au bétail, sur des surfaces individuelles réduites et ne contribuant qu'à la complémentarité d'une partie du troupeau. La qualification « agro-forestière » correspond à la plantation d'arbres utiles et de haies vives dans et autour de ces parcelles.

En 2017, la pluviométrie a été déficitaire et mal répartie, les 24 producteurs engagés sur une quinzaine d'hectares de niébé ont obtenu une faible récolte : 140 kg de semences et 25 charrettes de fourrage au total. En 2018, le Projet a distribué 224 kg de semences de niébé fourrager à 17 producteurs, pour 14 ha.

Département	Nombre d'UP	Neema (<i>Pennisetum purpureum</i>) (irrigué)		Niébé fourrager (pluvial)	
		Nombre de sites de démonstration et démultiplication (<1 ha par site)	Nombre de bénéficiaires de boutures	Semence distribuées (kg)	Superficie de niébé (ha)
Linguère	6	3	14	244	15,2
Ranérou Ferlo	13	2	7	183	11,4
Matam	7	0	1	0	0
TOTAL	26	5	22	427	26,6

Figure 12 - Bilan des réalisations en promotion des cultures fourragères (AVSF, 2018_e)

Le compte d'exploitation de chacune de ces cultures fourragères, avec en particulier la consommation en eau pour le neema irrigué, n'est pas encore consolidé.

- Santé animale

Outre les investissements dans les parcs à vaccination et l'appui aux Comités de gestion (données non communiquées par le Projet), le Projet a fourni des vaccins pour bovins au Service de l'élevage de Linguère : 5 000 doses Pasterllad, 5 000 dose Pasterolox, 80 flacons d'Ivermectine.

Pour la volaille, avec le relais de femmes formées au sein des Groupements de promotion féminine (GPF) appuyés (Cf. infra), le Projet a réalisé en 2017 une campagne de vaccination de masse à Thiel, Barkédji, Younouférou, Dayane, Thionokh et Vélingara Ferlo (9 000 doses Itanew, 9 000 doses Varisec et 7 000 doses de vermifuge).

Une vingtaine d'auxiliaires vétérinaires, identifiés avec le Service départemental de l'élevage de Linguère, ont été formés, ainsi que des femmes membres des GPF volaille.

➔ Appui à l'émergence d'AGR (Composante 3)

- Maraîchage

AGR : MARAICHAGE						
Département	Nombre d'UP	Périmètres	Périmètres appuyés en grillage	Kit irrigation financés	Session de formation en techniques agroforestières	Accompagnement en maraîchage et agroforesterie
Linguère	6	8	3	2	350	600

Ranérou Ferlo	13	6	2	0	0	143
Matam	7	0	0	0	0	0
TOTAL	26	14	5	2	350	743

Figure 13 - Bilan à mi-parcours des réalisations sur le maraîchage (AVSF, 2018_d)

12 GPF et deux Fédérations du Directoire des femmes en élevage (DIRFEL) sont appuyés sur 14 périmètres maraichers (11,5 ha au total). En 2017, 209 femmes étaient concernées dans les UP de Thiel, Dayane et Vélingara. Les principales spéculations cultivées au niveau de ces périmètres sont le chou, l'aubergine, le concombre, le piment, le bissap, la salade et le poivron.

L'appui du Projet consiste à apporter l'eau au périmètre (branchement sur le réseau alimenté par le forage) et à financer des équipements (goutte à goutte, clôtures grillagées). Les femmes reçoivent également des semences et des plants (haies vives, arbres utiles), et des formations en pratiques agro-écologiques. Elles contribuent à 25% aux achats d'intrants en première année d'appui, et l'appui du Projet est dégressif par la suite.

Elles sont également appuyées pour négocier avec l'UP auprès de l'ASUFOR un prix de l'eau préférentiel (150-200 Fcfa/m³ au lieu de 350/400 Fcfa/m³). Elles élaborent des comptes d'exploitation simplifiés et sont renforcées en gestion.

En termes de renforcement des capacités techniques sur les bonnes pratiques agro-écologiques et maraichères, 350 femmes ont été directement formées à travers quatre sessions de renforcement et 743 ont bénéficié de l'enseignement des personnes formées.

- Aviculture

Sur l'aviculture, le Projet intervient en appui au renouvellement de reproducteurs en poules et pintades, avec la mise en place d'un poulailler communautaire d'une capacité de 280 sujets pour le compte de la Fédération des GPF de Younouféré (regroupant 14 GPF et 700 membres). La production d'une première bande de 250 coqs raceurs (Bleue d'hollande et Rouge, poussins fournis par un privé à Thies) en 2017 a permis de fournir, à tarif préférentiel, les éleveuses des GPF de cette Fédération.

		AGR : Aviculture			
Département	Nombre d'UP	Poulaillers Communautaire (reproducteurs)	Poulailler traditionnel amélioré	Appui en pintadières et noyaux reproducteur	Renforcement des capacités en aviculture
Linguère	6	0	20	0	0
Ranérou Ferlo	13	1	15	6	48
Matam	7	0	0	0	0
TOTAL	26	1	35	6	48

Figure 14 - Bilan à mi-parcours des réalisations en aviculture (AVSF, 2018_d)

Concernant l'habitat et la conduite d'élevage, 35 poulaillers traditionnels améliorés ont été mis en place dans les UP de Vélingara, Dayane, Thionokh, Barkédji, certains bénéficiant de coqs raceurs fournis par le poulailler communautaire et de kits de matériel avicole. Les PTA sont réalisés en matériaux locaux.

Le Projet appuie également le développement de l'élevage de pintade à Louguéré Thioly : Construction de six pintadières pour la mise en place de noyaux reproducteurs et l'appui en matériels et produits vétérinaires.

- Stabulation laitière et apiculture

Sur ces deux thématiques, le dispositif est encore expérimental.

Depuis le lancement du PSPM, AVSF appuie cinq semi-stabulations (auge en dur) pour une production laitière d'un noyau de reproductrices (deux à trois vaches) en saison sèche. Le lait est essentiellement autoconsommé. Les bénéficiaires des étables sont formés en techniques de stabulation et bénéficient d'intrants (aliment bétail, produits vétérinaires).

En apiculture, le PSPM avait appuyé la mise en place de 25 ruches sur 12 sites contrôlés par cinq UP. Six ruches collectives ont été mises en place à Thiel et à Patakour en 2016, avec appui des Comités de production de miel (don d'équipement de récoltes, formation sur les techniques de récolte de miel). Une évaluation avec les bénéficiaires avait proposé d'évoluer vers l'individualisation des ruchers.

➔ Appui au développement du biogaz comme alternative au bois-énergie (Composante 3)

Le diagnostic de suivi des biodigesteurs réalisé en début de projet (AVSF, 2017c)³⁶ a montré que la totalité des 56 unités construites avec l'appui du PAACC étaient à l'arrêt pour des problèmes de maintenance et d'entretien. Le projet a choisi d'appuyer la réhabilitation de 25 unités et la construction de sept nouvelles à Younouféré, suivant le modèle du Programme national biogaz (PNB), avec des investissements élevés (500 000 Fcfa/unité, selon l'équipe Projet).

Lorsque l'unité fonctionne, les économies de bois sont réelles selon les bénéficiaires rencontrés, mais il reste à évaluer la pénibilité du travail de ramassage des bouses (surtout en saison des pluies) et la capacité des ménages à entretenir leur installation.

Parallèlement, le Projet a diffusé un modèle de foyer amélioré, en matériaux locaux, très facilement reproductible. Cinq sessions de formation ont touché 80 femmes membres de GPF. 185 foyers améliorés ont été diffusés : 24 foyers de démonstration et 161 foyers diffusés (démultiplication) par les leaders des GPF bénéficiaires. Les discussions avec les bénéficiaires sur terrain valident l'intérêt de ce modèle simple et reproductible, avec des économies de bois réelles qui restent à évaluer.

³⁶ AVSF, 2017c. *Rapport de suivi des biodigesteurs* – AVSF, 11p

3. Performance du projet

L'analyse évaluative proposée ici est basée sur les éléments précédents du rapport, en particulier l'état des lieux de l'avancement et la consommation budgétaire (Cf. **Parties 2.2.4, 2.2.5 et Annexes 7, 9 et 10**). Ces éléments concernent essentiellement la part FFEM et RARA du financement du Projet, c'est-à-dire le fonctionnement du Projet et une part minimes d'investissement. La performance des co-financements PASA et AFD, qui concernent essentiellement des infrastructures (Cf. **Annexe 13**), n'est pas traitée ici.

3.1. Pertinence et cohérence

Le concept du Projet est globalement pertinent au regard des enjeux de gestion des ressources naturelles dans la zone, étant entendu que les UP se positionnent comme les principales entités *a priori* susceptibles de pouvoir (i) gérer les ressources sylvopastorales de manière concertée et participative, (ii) sécuriser le foncier pastoral et (iii) préserver la mobilité essentielle au pastoralisme et à la protection de l'écosystème pastoral.

3.1.1. Zonage

Le ciblage géographique du Projet permet de couvrir une part significative du Ferlo, depuis le fleuve jusqu'au bassin arachidier (axe Sud-Ouest / Nord-Est. Cf. **Figure 2**) et est justifié par :

- L'expérience d'AVSF et RARA dans la Région de Matam, Commune de Velingara Ferlo, projets PSPM et PAACC : six UP étaient déjà appuyées par AVSF ;
- Les synergies potentielles avec le PASA sur les Départements de Linguère et Ranérou : redynamisation d'UP datant du PAPEL et création de nouvelles UP ;
- Les synergies potentielles avec les projets ASAMM-APEFAM et l'Association ADOS sur le Département de Matam : création de nouvelles UP et opérationnalisation des POAS.

Les UP des Départements de Linguère et Ranérou respectent l'approche en grappe recommandée par le Projet, étant relativement contiguës sur un axe Nord-Sud (Labgar / Velingara Ferlo / Thiel). Cet axe est pertinent par rapport aux itinéraires de transhumance, même si il couvre essentiellement des zones de transit et d'accueil, mais peu de zones de départ des transhumants allochtones venant dans les UP appuyées par le Projet (des départs existent depuis Linguère et Ranérou vers Tamba ou le bassin arachidier). Or, il est essentiel, dans la gestion de la mobilité et la prévention des crises, de pouvoir communiquer la situation aux éleveurs dès la zone de départ.

Les UP de Salalatou et Mbam, dans la Commune d'Oudalaye et en pleine réserve Ferlo Sud, sont plus isolées. Quant aux Communes du Fleuve, regroupées dans le Haut Djeri, elles sont sur l'axe Ferlo-Fleuve, ce qui constitue un début d'approche en grappe mais une part minime de cet axe de transhumance.

La mission n'a pas eu connaissance d'une cartographie globale des UP à l'échelle du Ferlo (incluant les Régions de Louga, Matam et Saint Louis) qui viendrait conforter la pertinence du zonage du Projet. Si il est difficilement envisageable d'élargir significativement la zone d'intervention, cette cartographie qui permettrait de visualiser une approche « en grappe » avec les autres partenaires viendrait renforcer la cohérence externe du projet.

3.1.2. Taille des UP

La superficie des UP est comprise entre 100 et 800 km². Les plus grosses UP correspondent aux anciennes UP « PAPEL ». Les nouvelles UP sont globalement plus petites, certaines étant même en dessous de 100 km². Plusieurs n'ont pas (encore) de forage.

Si une trop grande taille d'UP (à l'échelle d'une Commune) a pu être jugée non pertinente par le passé (capacités de gestion et de déplacement limitées), on peut se demander si une taille trop petite ne pourrait pas également constituer un handicap. En effet, à moins de 300 km², on descend en dessous de 10 km de rayon autour du forage, ce qui veut dire que des éleveurs résidents en dehors de l'UP pourraient accéder aux ressources de l'UP quotidiennement. Cela contredirait la définition de l'UP, bien que le Projet souligne l'équilibre à rechercher avec la bonne volonté des villages de se regrouper pour gérer les ressources, ce qui implique de tenir compte des relations socio coutumières entre communautés d'usagers (Cf. **Partie 2.1.5**).

L'évaluation devra suivre avec attention l'évolution de ces « petites » nouvelles UP d'ici à la fin du Projet, afin d'en évaluer la pertinence une fois qu'elles auront démarré des activités (il s'agit pour la plupart d'UP émergentes). Il est par ailleurs possible que l'UP soit perçue comme un moyen d'accéder à des investissements pastoraux et à l'appui Projet, ce qui semble légitime, mais la cohérence du maillage des infrastructures financées par le Projet (et notamment des forages) par rapport à l'existant et aux infrastructures financées par les partenaires doit être vérifiée.

3.1.3. Modèle d'UP

Le modèle l'UP sur lequel se base le Projet (Cf. **Partie 2.1.5**) est issu de la capitalisation des appuis à l'UP de Thionock, laquelle est considérée comme une « *success story* », de par sa situation particulière (Sud Ferlo, zone enclavée et forte pression du front agricole), un encadrement sur la durée du même opérateur (AVSF depuis 2008) et une synergie de l'animation de l'UP et des investissements en infrastructures (forage en particulier).

Ce modèle relativement optimiste est fondamentalement remis en question sur l'ensemble des UP (Cf. **Partie 2.1**) : la situation des ASUFOR et la réforme de l'OFOR constitue un risque fort sur les possibilités de financement pérenne. Dans la majorité des UP visitées par les évaluateurs, exceptées sur la Commune de Velingara, le lien entre UP et Comités de gestion des infrastructures est insuffisant voire nul (certaines UP ne touchant rien des forages).

Dans des UP récentes, telles que celles de la Commune d'Agnam Ciwol appuyées par ADOS, les Comités de gestion ont du mal à gérer leurs forages : ils ne semblent pas prêts à reverser des bénéfices à l'UP, tout au moins cela exigerait un fort travail de sensibilisation et de concertation. Enfin, dans le cas de Comités ad hoc mis en place par les autorités locales, ces derniers n'envisagent pas de reverser des bénéfices à l'UP, en l'absence de base légale.

L'ensemble des Communes visitées (huit sur dix) ne consacrent pas de budget aux UP, alors qu'elles leur reconnaissent la délégation de compétence de gestion des ressources naturelles.

Dans de nombreuses UP visitées, les membres du bureau ont souligné les tentatives ou la volonté de mise en place de cotisations par village, voire par membre (avec l'idée de produire des cartes de membres). Compte tenu des montants (de l'ordre de 10 000 à 20 000 Francs CFA par village) et des difficultés avérées de collecte de ces cotisations, elles ne constituent pas en l'état des sources de revenus réguliers suffisants en l'absence d'autres sources de revenus.

Compte tenu du contexte (Cf. **Partie 2.1**) et des risques déjà pré-identifiés dans la NEP, la pertinence du modèle d'UP diffusé est donc remise en cause, dans la mesure où il semble que la réflexion sur l'adaptation du modèle à ce contexte doive encore être approfondie.

3.1.4. Cohérence interne, liens avec les co-financeurs

L'effort de synergie et de cohérence au plan local est notable, avec des co-financeurs complémentaires (infrastructures / animation) et de nombreux partenaires identifiés (Collectivités, autorités administratives et coutumières, STD, OP, etc.).

La cohérence interne du Projet pourrait être améliorée au niveau du dispositif de suivi-évaluation, qui n'est pas à ce stade consolidé avec les co-financeurs (PASA et ASAMM-APEFAM, ADOS) en particulier sur le volet infrastructures (prévisions et réalisations d'infrastructures).

Au niveau de la collaboration avec le PASA, cette synergie est toutefois effective sur le terrain, les UP étant mises en lien avec les comités de gestion des infrastructures. Par ailleurs la participation des infrastructures au fonctionnement de l'UP est inscrite dans le plan de gestion. L'effort de mise en cohérence à faire porte donc essentiellement sur le suivi évaluation.

3.1.5. Relations inter-UP et Fédérations

Les relations inter-UP ont en théorie de nombreux intérêts, parmi lesquels la mise en cohérence des plans de gestion (pare-feu, couloirs de passage, zones de pâture ou mise en défens, etc.), la coordination de l'afflux de transhumants et leur répartition en fonction des ressources disponibles sur telle ou telle UP. Elles peuvent être force de plaidoyer et appuyer la défense des intérêts des UP membres. Elles visent la mise en cohérence des diverses UP et constitueraient le socle d'une société civile pastorale agissant sur une base concertée et coordonnée.

Les entretiens ont cependant révélé un manque de vision stratégique de ces Fédérations créées en 2017, le seul élément saillant étant la possibilité pour la Commune de n'avoir qu'un seul interlocuteur au lieu de cinq à six UP. En effet, la Fédération peut, plus facilement qu'une UP isolée, solliciter et interpeller autorités locales et collectivité en cas de besoin (gestion des conflits par exemple).

Les ressources des UP étant très limitées, la Fédération peut difficilement compter sur des cotisations des UP membres. Quant aux Communes, elles ne sont pas à ce stade engagées dans un appui budgétaire à la Fédération.

Enfin, les Fédérations communales d'UP ne sont pas (encore) reliées aux deux Fédérations d'envergure régionale existantes : Association des Présidents d'UP (APUP) créée lors du PAPEL en 2004 et Fédération régionale de BamTaaré créée lors du PRODAM en 2007. Il semble que les Fédérations soient déconnectées de la base, leur nombre d'UP membres n'a pas évolué, elles ne sont représentées que dans les ateliers régionaux de concertation, ce qui explique que le Projet ne les a pas impliquées. Toutefois, elles existent et leur articulation avec les Fédérations communales devra être tôt ou tard appréhendée.

3.1.6. Planification communale, foncier et UP

→ Dans les Communes du Ferlo

Les Communes peuvent affecter des terres, par délibération du Conseil municipal, pour différents usages, notamment agricoles et/ou pastoraux. Cette délibération est, à l'heure actuelle, le moyen de validation des UP, même si certaines Communes continuent à procéder à certaines affectations dans le périmètre de l'UP. Pour ce qui concerne les Zones et Réserves sylvopastorales (ZSP et RSP) relevant du domaine de l'Etat, le STD des Eaux et Forêts peut en déléguer la gestion à la Commune (puis elle-même à l'UP) ou directement à des agriculteurs sous réserve qu'ils replantent des arbres (sur base d'un cahier des charges).

En théorie, les UP sont des éléments constitutifs du patrimoine communal, puisque c'est une délibération du Conseil communal qui porte création de l'UP et validation de son plan de gestion.

Certains Conseils communaux ont fait preuve de réticence à reconnaître les UP parce qu'ils craignaient de perdre leur pouvoir de gestion des terres situées sur le territoire de l'UP. A l'inverse, dans certaines Communes telle que Thiel, l'UP a été perçue très vite comme un outil de sécurisation foncière en l'absence de POAS. Sous la pression de demandes d'affectation de terres par des marabouts (cas fréquent à Thiel), le Maire peut alors arguer de l'impossibilité d'une double affectation si ces terres sont déjà dans l'UP.

Les UP, dans ces communes, constituent donc un outil pertinent de sécurisation du foncier agropastoral, renforcé par l'approche en grappe permettant de couvrir une large part du territoire communal.

→ Dans les Communes du Fleuve

Les POAS de la Région de Matam délimitent deux grands types d'occupation des sols, les Zones agropastorales à priorité agricole (ZAPA) et élevage (ZAPE), au sein desquelles des UP sont créées. Théoriquement, le POAS est un outil de planification stratégique, alors que l'UP est un cadre de gestion opérationnelle. Dans la pratique, des échanges avec les interlocuteurs rencontrés sur le terrain, il ressort que l'articulation entre les deux entités doit être clarifiée.

La pertinence de la délimitation des UP uniquement dans la ZAPE (sans en recouvrir tout le territoire) est remise en question (exemple en **Annexe 16**) : il est tout à fait plausible, voire certain, que des agro-éleveurs résidents en zone ZAPA utilisent régulièrement les ressources en eau et en pâturages en zone ZAPE (les troupeaux étant expulsés de la zone agricole en saison des pluies) ; leur non-intégration à l'UP n'est pas cohérente avec le modèle promu (Cf. **Partie 2.1.6**).

Par ailleurs, plusieurs doublons sont identifiés entre POAS et UP :

- Sécurisation foncière : la Commune ayant déjà délibéré pour la validation du POAS, elle ne peut délibérer une deuxième fois pour l'UP sur le même espace : celle-ci pourrait alors être reconnue via un arrêté municipal (ASAMM-APEFAM, 2018)³⁷, mais sans emprise territoriale et, par conséquent, avec un fort risque de perte de légitimité à gérer la ressource sur cet espace ;
- Règles de gestion : la ZAPE définit des règles de gestion et les matérialise sur le terrain (couloirs de passage, mares). Le règlement de l'UP ne pourra donc que préciser celui de la ZAPE sans le contredire ;
- Dispositif d'animation communal : l'UP doit s'intégrer au dispositif d'animation / de concertation communal du POAS pour la définition de ses besoins et la sélection d'infrastructures, faute de quoi le risque est de doubler ce dispositif. Selon l'équipe Projet, cette articulation est en cours d'opérationnalisation.

Le choix de créer des UP après la redynamisation effective du POAS dans lequel elle s'insère a eu pour conséquence que les concertations locales, visant à sélectionner une première vague de projets d'infrastructures notamment pastorales (micro-projets financés par le FAI. Cf. **Annexe 13**), ont été menées sans les UP, même si les populations concernées sont les mêmes.

³⁷ ASAMM-APEFAM, 2018. Rapport bimensuel d'activités juin-juillet 2018 – Geofit/AVSF, 48p.

Il faut également noter que le déblocage du FAI a été retardé et que les travaux n'ont pas encore démarré. Le Projet appuie également les nouvelles UP pour qu'elles intègrent le dispositif d'animation du POAS au niveau communal.

Au vu de ces éléments, les évaluateurs soulignent que l'UP risque de devenir une simple « OP » regroupant une communauté d'éleveurs sur un terroir, pouvant porter des projets d'infrastructures pastorales et œuvrant pour la protection de l'environnement, mais sur un espace restreint n'impliquant pas tous les usagers des ressources qu'il porte et sans légitimité à contrôler la gestion de ces ressources puisque sans délégation communale délibérée. Ce risque pourrait être maîtrisé, selon le Projet, par l'inclusion de l'arrêté portant création de l'UP, à la délibération du POAS.

3.1.7. SPAIF

La pertinence du SPAIF est indéniable. Les données qu'il traite intéressent tous les éleveurs et en particulier les transhumants qui veulent planifier leur itinéraire, mais également les UP qui vont recevoir ces transhumants. On identifie ici des points d'amélioration qui ne remettent pas en cause l'intérêt fort de cette expérience pilote.

De façon générale, même si le site web est accessible partout et que des décideurs au niveau régional et national reçoivent des sms d'alerte, les centres d'information et les émissions radio du SPAIF (principaux outils de diffusion au niveau des éleveurs) ne touchent encore qu'une zone réduite au regard de l'étendue du Ferlo ; or l'enjeu est de pouvoir informer les éleveurs dans les zones de départ et notamment depuis les pourtours du Ferlo. Par ailleurs, le SPAIF pourrait dans un avenir proche être relié à des initiatives nationales, comme les sentinelles du réseau Bilal Maroobe en lien avec ACF, qui émettent depuis cette année un bulletin de surveillance pastorale (ACF et RBM, 2018).

Les Centres d'information et d'alerte ont été déplacés dans des Communes pastorales avec un fort potentiel d'éleveurs transhumants touchés. Cependant, les transhumants se déplacent peu dans des locaux représentant l'autorité locale (locaux de la Commune à Thiel et à Barkedji), et les animateurs des Centres relèvent le besoin d'aller à leur rencontre dans les marchés ou autour des forages.

Par ailleurs, les Centres sont conçus comme des Centres multiservices (photocopie, téléphonie, transfert d'argent de type Wari), et ils présentent l'intérêt de faire un lien immédiat avec les autorités et STD pour le recoupement, le recueil et la diffusion d'informations. Cette approche est pertinente.

Des canaux intéressants de communication sont utilisés de manière à prévenir les personnes ressources locales dont les UP et partenaires institutionnels (alerte SMS, messages vocaux à une liste d'environ 500 personnes ressources) et la population (essentiellement par émissions radios communautaires), en utilisant les langues locales.

3.1.8. Gestion des pâturages et production fourragère

La gestion collective et durable des pâturages est au cœur de la mission de l'UP et de la conception du Projet. Le Projet a élaboré une stratégie d'intervention « productions animales » (AVSF, 2016_b), qui liste les interventions dans ce domaine: mise en défens, restauration et régénération de terres dégradées, mise en place de pâturages agroforestiers tournants, reboisement en zone de fauche, etc. Cette liste n'est pas accompagnée de détails sur l'opérationnalisation de ces interventions.

Or ces techniques, peu développées sur terrain à ce stade du Projet (**Cf. Partie 2.2.5**), peuvent donner des résultats certains en quelques années mais elles demandent un

important travail technique et socio-organisationnel (BOURBOUZE, 2001)³⁸ pour l'identification, la protection et la gestion de ces espaces communautaires, ainsi que la légitimation de l'autorité (ici le STD des Eaux et Forêts) pour limiter l'accès à cet espace.

L'idée d'associer zone de fauche et reboisement a tout de même été testée avec l'appui de l'ANGMV dans l'UP de Louguere Thiolly sur 500 hectares. Bien qu'il s'agisse d'un cas isolé, elle est pertinente à plusieurs titres : (i) la mise en défens et la fauche entretiennent le reboisement, (ii) la fauche est a priori ouverte aux autochtones et aux transhumants, permettant de préserver le principe de réciprocité malgré la mise en défens, (iii) un système d'autorité s'applique, en l'occurrence les forestiers qui délèguent la gestion à l'UP, (iv) l'UP peut dégager des revenus pour payer un ou plusieurs gardien. L'envergure du dispositif est tout de même à revoir, de manière à éviter de bloquer des axes de mobilité du bétail.

Le Projet appuie par ailleurs le développement de cultures fourragères irriguées en saison sèche ou cultures de niébé fourrager en pluvial. La vulgarisation de ces cultures fourragères interroge au regard de l'objectif de gestion collective des pâturages de l'UP.

Si les stratégies individuelles adoptées par les éleveurs et agro-éleveurs pour « tenir » la saison sèche et/ou compléter un petit noyau du troupeau resté au village pendant la transhumance ne sont pas nouvelles (aliments bétail, pierres à lécher, achat ou fauche de paille de brousse), l'appui du Projet et de ses partenaires à la diffusion de pratiques d'irrigation de fourrages très exigeants en eau (Neema : *Pennisetum purpureum*) pose doublement question.

- D'abord sur les investissements nécessaires (adduction d'eau, clôture) et la consommation en eau (10 à 36 m³ par hectare et par jour selon le Projet), soit l'équivalent de l'abreuvement quotidien de 300 à 1200 bovins), au regard de la production espérée (selon le Projet, 25 tonnes de matière brute soit 5 tonnes de matière sèche par coupe, 5 à 6 coupes par an ; ce qui pourrait permettre de compléter, en hypothèse haute, 80 UBT par hectare à hauteur de 1 kg de matière sèche par UBT et par jour pendant 300 jours); la rentabilité du système reste à démontrer (le seul coût de l'eau peut représenter 4000 à 14000 Francs CFA par jour en saison sèche), et l'échelle de diffusion potentielle (au regard de la capacité d'exhaure notamment) doit encore être évaluée ;
- Nous alertons sur le risque de voir des leaders ayant la capacité d'investir dans ces cultures fourragères et de clôturer l'espace, conserver plus longtemps des troupeaux grâce à cette complémentation, et par conséquent peser plus fortement sur la ressource collective pastorale (pâture du troupeau, fauche de paille, abreuvement et irrigation).

Néanmoins, le Projet assure que ces risques sont limités du fait que ces cultures fourragères peuvent être gérées collectivement (GIE, GPF) et utilisées pour compléter un noyau de reproductrices restées sur place quand le reste du troupeau transhume.

3.1.9. AGR

On rappelle que la NEP (2015) prévoyait d'explorer les pistes de développement des AGR. Les AGR actuellement développées par le Projet peuvent être distinguées en deux groupes.

Celles qui relèvent encore d'un dispositif expérimental, et dont le potentiel de démultiplication est faible à l'heure actuelle, comme l'apiculture ou la stabulation pour le lait d'un noyau de femelles non transhumantes en saison sèche. Avec trois stabulations de démonstration, et deux stabulations installées spontanément, l'intérêt socio-économique de cette dernière

³⁸ BOURBOUZE, A., et al. 2001. *Problématique des zones pastorales. Etude sur la lutte contre la désertification dans les projets de développement*. Paris - CSFD/AFD, 12p.

AGR doit encore être démontré. En effet, un tel investissement pour de l'autoconsommation est a priori peu reproductible. Ces AGR sont sans doute plus prometteuses dans un contexte péri-urbain (à proximité de Linguère par exemple).

Celles qui s'appuient sur une approche collective via des GPF, avec des itinéraires technico-économiques relativement maîtrisés (bien que les références techniques n'existent pas encore dans ce milieu) et à faibles apports en intrants (agro-écologie), et dont les produits font l'objet d'une forte demande locale pour l'autoconsommation : aviculture et maraîchage irrigué par le forage. Le public cible est constitué de femmes issues de ménages sédentarisés ou semi-sédentarisés et de tous niveaux socio-économiques. L'amélioration réelle des revenus, de la nutrition, et la diminution des trajets de plusieurs km pour trouver des légumes, expliquent le fort intérêt des bénéficiaires sur ces sujets.

Le potentiel de démultiplication est réel, il doit faire l'objet d'une prospection, et les limites de surfaces potentiellement posées par la capacité d'exhaure des forages (compte tenu de la consommation en eau du maraîchage et des besoins d'abreuvement du bétail), doivent être estimées.

Comparativement aux cultures fourragères, un périmètre maraîcher consommera également beaucoup d'eau (20 m³/jour pour 2500 m² (AVSF, 2016_e), mais pour produire de l'alimentation humaine et avec une approche collective.

3.1.10. Biodigesteurs et foyers améliorés

Un suivi des biodigesteurs financés dans le cadre du PAACC révèle que l'intégralité des biodigesteurs existants ne sont plus fonctionnels pour des problèmes essentiellement liés à la faible maintenance, la faible capacité technique des bénéficiaires ou encore en raison de la pénibilité du ramassage des bouses en saison des pluies (AVSF, 2017_c).

Bien que l'idée de limiter les prélèvements ligneux soit pertinente, le biodigesteur, et en particulier le modèle diffusé par le PNB et utilisé dans le cadre du Projet, présente le fort inconvénient de coûter relativement cher à l'investissement (environ 500 000 Fcfa l'unité), ce qui élimine d'office toute diffusion spontanée.

Les évaluateurs s'interrogent donc sur la pertinence de continuer le volet biogaz sous cette forme, et même si le Projet n'avait pas pour objectif de diffuser ce modèle à grande échelle. Le potentiel d'impact est très faible, car il est limité aux ménages appuyés pendant la durée du Projet, et la reproductibilité est quasi nulle. Il y a par ailleurs très peu de ménages qui utilisent du biodigestat sur un périmètre maraîcher suivi par le Projet (300 m² selon l'équipe Projet), contrairement à l'hypothèse sur laquelle se basait la NEP (FFEM, 2015).

En revanche, le foyer amélioré, confectionné en matériaux locaux, facilement reproductible et très peu coûteux, semble plus adapté au contexte local et permet des économies de bois substantielles. Ceci devrait néanmoins être validé et affiné, via une rapide étude des succès/échecs de diffusion de foyers améliorés à bois dans le Ferlo.

3.2. Efficacité

L'appréciation de l'efficacité se fait sur la base du bilan à mi-parcours (Cf. **Partie 2.2.5**) et sur les discussions avec les membres des UP (essentiellement pour ce qui concerne l'application des plans de gestion). L'**Annexe 7** présente le cadre logique complété des résultats à mi-parcours.

Les tableaux récapitulatifs détaillés des réalisations par UP et par Composante, fournis par le Projet, sont reportés en **Annexe 9**. Les réalisations passées ou à venir des co-financeurs PASA et ASAMM-APEFAM sont reportées en **Annexe 13**.

3.2.1. Création et redynamisation d'UP

L'efficacité de l'appui sur les Communes du Fleuve ne peut être évaluée à ce stade pour les raisons déjà évoquées précédemment : récent démarrage de l'UP, plan de gestion en attente de validation par la Commune.

Le Projet a montré une certaine efficacité à créer ou redynamiser un nombre plus important que prévu d'UP : 26 au lieu de 21 prévues dans la NEP. La caractérisation a été réalisée soit en interne, soit via le CSE contractualisé par le PASA.

Sur les 19 UP des Communes du Ferlo, 18 ont été validées par délibération du Conseil communal et approbation de l'autorité administrative (Sous-préfecture). Les réticences initiales de certaines Communes et Sous-préfectures ont été progressivement levées, grâce à l'implication des STD et de la Commune dès le démarrage, et aux relations étroites qu'entretient le Projet avec toutes ces autorités.

Au niveau des Communes du fleuve, la validation des plans de gestion est en cours.

3.2.2. Accompagnement des UP sur leur plan de gestion

Le plan de gestion a généralement été élaboré suite à la caractérisation (nouvelles UP ou UP redynamisées), en parallèle de la mise en place des instances de gestion, ou simplement renouvelé pour les anciennes UP de la Commune de Velingara. En principe, les délégués qui participent à la concertation pour l'élaboration du plan de gestion élisent le Bureau et participent aux Comités. La représentation des femmes et des jeunes au sein des instances de gestion des UP est évaluée en 2017 à respectivement 92% et 75%, ce qui est très honorable compte tenu du contexte local.

Si l'efficacité du Projet est incontestable sur l'animation du processus de concertation conduisant à l'élaboration du plan de gestion, les entretiens avec les UP lors de la mission ont soulevé de nombreuses interrogations sur la matérialisation, l'appropriation et l'application de ce plan de gestion.

Après la phase de concertation, le plan de gestion est remis sous la forme d'un document papier d'une quinzaine de pages à la Commune qui délibère sur cette base. Ce document technique, en français, contient généralement une carte de caractérisation des sols, de l'habitat et des infrastructures, ainsi qu'une description sous forme de tableau des couloirs de passage et des zones de pâture (Cf. **Annexe 15**). Un code local y est annexé.

Le plan de gestion est constitué d'un zonage réalisé lors de la caractérisation (zones agricoles / zones de pâture) et d'un code local générique, qui règlemente les distances de protection des mares ou la coupe des ligneux. Les règles plus précises d'utilisation des ressources naturelles circulent essentiellement oralement.

En dehors du zonage, les évaluateurs n'ont pas vu de plans dynamiques de mise en défens, de gestion différenciée des pâturages en fonction du couvert ligneux, de la saison ou du niveau de dégradation, ni de tracé précis de couloirs de passage ou d'aires de repos.

Par ailleurs, l'appui à la matérialisation de ce plan de gestion se limite à la distribution de 12 à 15 panneaux par UP (sur une surface de 100 à 800 km²/ UP), ce qui est très insuffisant pour signaler l'intégralité des abords des mares à respecter, les zones réservées aux cultures, les couloirs de passage ou encore les zones mis en défens.

La lutte contre les feux de brousse est appuyée via le Comité de lutte de l'UP (qui a été doté en petit équipement) avec des résultats évalués à 70 km de pare-feu entretenus sur l'ensemble des six UP de Velingara et quatre UP de Thiel. La lutte contre les feux a fait l'objet de nombreuses sensibilisations de la part du Projet. Les UP s'organisent également pour éteindre des départs de feux. Les pare-feux existants (tracés par le PAPEL) sont

cartographiés dans la note de cadrage stratégique relative aux feux de brousse (AVSF, 2016c).

3.2.3. Appui des UP dans la gestion financière et opérationnelle

Le Projet a réalisé des formations et sensibilisations auprès des UP et de leurs membres, notamment sur les rôles et responsabilités des différents Comités et des instances de gestion de l'UP, et sur les bases de la gestion administrative et financière. Les animateurs accompagnent également l'UP au quotidien, en particulier les UP dotées d'animateurs relais portés par EGAB (un animateur relais par UP).

Les évaluateurs n'ont pas eu accès à une situation consolidée des bilans financiers et des programmes de travail annuel (PTA) et bilans de campagne des UP, dont l'élaboration est appuyée par le Projet. Il est donc difficile à ce stade de qualifier l'efficacité de cet appui, bien qu'on puisse relever des insuffisances notables, suite aux entretiens de terrain :

- L'animation des UP est encore, même pour les UP les plus anciennes, fortement dépendante de l'appui Projet, même si les Communes et les membres du bureau de l'UP peuvent être ponctuellement mis à contribution ;
- En dehors des quelques UP bénéficiant d'un appui financier de l'ASUFOR (le nombre et les montants restent à préciser), les moyens logistiques des UP se limitent essentiellement à ceux de leurs représentants (Président et membres du Bureau), alors que les déplacements sont fréquents, pour gérer les conflits notamment ;
- Les quelques PTA présentés aux évaluateurs lors de la mission de terrain sont révélateurs d'un certain niveau de confusion entre (i) les activités « régaliennes » de l'UP (gestion des ressources, accueil des transhumants, lutte contre les feux de brousse, suivi des infrastructures pastorales, entre autres) qui devraient faire l'objet d'une planification indépendante, et (ii) les activités « Projet » à savoir les sensibilisations, formations, dotations en équipements ;
- Les projets et partenaires sont perçus comme la principale source de financement des activités, infrastructures et équipement de l'UP ;

3.2.4. Réalisation des infrastructures

Dans le cadre du financement FFEM, sept infrastructures sont réalisées ou en cours de réalisation par le Projet (sur huit prévues).

La situation consolidée des forages et des infrastructures construites, réhabilitées et accompagnées, notamment pour ce qui concerne les infrastructures déjà réalisées par le PASA, n'est pas disponible. Les spécifications techniques et les modalités spécifiques de gestion de ces infrastructures n'ont pas été précisées par le Projet.

L'efficacité n'est pas évaluable en l'état, sur ce point.

3.2.5. Structuration des UP et appui aux OP

Trois Fédérations communales d'UP ont été créées à Thiel, Lougere Thioly et Vélingara Ferlo, mais elles n'ont pas encore réellement démarré d'activités. Par exemple, la Fédération de Vélingara s'est essentiellement consacrée à la recherche d'un siège et à son équipement en 2018.

Les Fédérations ne se sont pas encore saisies des enjeux du niveau « inter-UP », en particulier l'harmonisation du plan de gestion, l'articulation des couloirs de passage et de transhumance, ou encore la continuité des pare-feux. Les réalisations sont balbutiantes.

AVSF a également appuyé les OP EGAB et ADID à réaliser l'autoévaluation de leur Indice de renforcement institutionnel (IRI) (AVSF, 2018_e), et à élaborer leur plan d'action (non consultés par la mission).

3.2.6. Accès à l'information et SPAIF

Le système de collecte, traitement et diffusion de l'information est assuré par le responsable SPAIF au sein de l'équipe AVSF. Il est fonctionnel et efficace dans la collecte et le traitement de données : des conventions ont été signées avec les partenaires fournisseurs de données, les bulletins d'information et d'alerte sont diffusés régulièrement sur plusieurs canaux. Sur quatre Centres d'information prévus, trois sont fonctionnels à Thiel, Barkedji (avec EGAB) et Dahra (avec ADID).

L'efficacité du système en cas d'urgence est parfois freinée notamment par la nécessité de faire valider par les STD des données sensibles (santé animale ou de vol de bétail) ayant un impact potentiellement politique. Le souci de recoupement et de vérification de l'information par le Projet via les autorités associées au dispositif est réel.

En revanche, l'efficacité du dispositif à proposer des informations compréhensibles et accessibles aux différents publics, et en particulier aux transhumants, reste à évaluer, étant donné le faible niveau de fréquentation des Centres et la limitation géographique de la portée des radios communautaires.

3.2.7. Appui technique en gestion durable des troupeaux et pâturages

Le bilan à mi-parcours (Cf. **Partie 2.2.5**) montre bien qu'en termes de gestion durable des pâturages, les réalisations sur terrain sont très limitées.

Face aux difficultés de gestion collective, le Projet a appuyé la plantation individuelle d'arbres, de haies vives et de cultures fourragères pluviale (niébé fourrager) et irriguées (*Pennisetum purpureum*, « Neema »). Ces parcelles (ainsi que les périmètres maraîchers) sont enrichies de plants d'arbres utiles fournis par des pépinières gérées par le Service des Eaux et Forêts ainsi que des pépinières villageoises. Les réalisations sur le terrain sont très limitées tant en nombre de bénéficiaires que de superficies (Cf. **Partie 2.2.5 et Annexe 9**).

Les initiatives en agroforesterie et « pâturage tournant », capitalisées en 2017 (ROCHER, 2017)³⁹, ont de manière générale été un échec, en raison du déficit hydrique, du manque de protection et d'apport en eau pour les plants en saison sèche.

L'efficacité de l'appui à la gestion des troupeaux est également faible en lien avec un dispositif limité de formation, et de suivi d'un échantillon de troupeaux dont la représentativité reste à démontrer.

3.2.8. AGR

Le Projet a fait le choix de travailler sur plusieurs filières (semi-stabulation et production laitière, maraîchage, aviculture, apiculture), dans l'esprit de la NEP (FFEM, 2015), qui préconisait d'appuyer les initiatives locales sur une large gamme d'activités.

Cette relative dispersion se traduit, du fait du dispositif d'appui limité (Cf. **Partie 3.3.1**), par une efficacité globalement faible sur les filières apiculture et lait selon le bilan fourni par le Projet (Cf. **Partie 2.2.5 et Annexe 9**).

³⁹ ROCHER, L., 2017. *Analyse stratégique de mise en œuvre des actions d'agroforesterie du Projet Ega Egga. Rapport de stage*. Montpellier - SupAgro Montpellier, 60p

L'efficacité est globalement meilleure sur le maraîchage et l'aviculture, avec un nombre significatif de GPF impliqués, bien que les réalisations soient encore limitées en surfaces.

3.2.9. Bois-énergie

Sur cette thématique, le Projet a effectivement réhabilité 25 des biodigesteurs du PAACC à l'arrêt, et équipé 7 nouveaux ménages à Younouféré ; la NEP (2015) prévoyait de suivre 47 biodigesteurs anciens et 26 nouveaux.

Les formations et démonstrations de foyers améliorés auprès des GPF semblent efficaces pour démultiplier cette pratique, plus adaptée aux ménages du Ferlo.

3.3. Efficience

3.3.1. Ressources humaines et ambition du projet

L'équipe proposée dans la NEP (FFEM, 2015), bien que renforcée par les partenariats locaux avec les STD, les Communes et les OP, est réduite comparativement aux ambitions du Projet, tant sur le plan de l'étendue de la zone d'intervention et du nombre d'UP (le taux d'encadrement moyen est de trois à quatre UP par animateur AVSF ; chaque UP s'étend sur 100 à 700 km² pour plusieurs milliers d'habitants), que sur celui de la diversité des activités et des compétences nécessaires (socio-organisation, gestion des ressources naturelles, bonne gouvernance et gestion des infrastructures, gestion durable des pâturages et des troupeaux, AGR, bois-énergie).

Les responsables de volets, très techniques (« productions animales » et « végétales », « SPAIF »), n'ont pas selon les titres définis dans la conception du Projet de compétences spécifiques en gestion des ressources naturelles, socio-organisation, gestion et suivi des infrastructures, thématiques pourtant centrales.

Les animateurs, en particulier, sont les goulots d'étranglement du dispositif, et on peut alors comprendre les difficultés à assurer un suivi régulier et une remontée des informations sur l'ensemble des thématiques.

L'équipe Projet a malgré tout réussi à entretenir un excellent relationnel avec les autorités, collectivités, STD. L'investissement de ces derniers dans l'accompagnement des UP est un gain précieux d'efficience, car les animations de l'UP et les décisions prises sont actées par les partenaires locaux, en particulier sur la Composante 1 « création et redynamisation d'UP ».

L'efficience est également appréciable sur le SPAIF, avec un responsable de volet et trois animateurs relais, qui donnent des résultats palpables.

L'équipe s'est focalisée sur la zone « Ferlo » à partir de 2017, afin de concentrer ses ressources sur les 19 UP plus avancées que la zone du Fleuve, où les activités ont été globalement retardées puisque les UP ont été mises en place après la redynamisation des POAS et sont en cours de validation. En conséquence, les Composantes 2 et 3 n'ont pas encore été déroulées sur la zone du Fleuve.

Les animateurs relais portés par EGAB et ADID, en appui aux UP et animateurs des Centres d'information, semblent encore manquer de moyens (notamment de déplacement pour les Centres d'information) et de compétences (pour les animateurs relais) d'après les entretiens durant la mission de terrain. Ils ont encore besoin d'un accompagnement de proximité pour être en mesure d'animer les UP. Leurs salaires sont financés par le Projet (EGAB a investi dans des motos et finance une partie du fonctionnement) et une stratégie de pérennisation de leur prise en charge doit encore être précisée.

3.3.2. Planification stratégique et opérationnelle

Dans la conception du Projet, le cadre logique présente de nombreuses insuffisances (**Annexe 7**), laissant présager de réelles difficultés de suivi-évaluation. Globalement, les résultats attendus et les indicateurs objectivement vérifiables (IOV) relatifs sont pour la plupart flous, incomplets ou mal définis.

Par ailleurs, ce cadre logique n'a pas été, selon les évaluateurs, suffisamment « opérationnalisé ». Hormis le nombre d'UP, les résultats attendus ne sont pas chiffrés, ni en absolu (nombre de bénéficiaires ou surfaces ciblées), ni en relatif (part des membres ou des surfaces de l'UP appliquant les pratiques diffusées). Ce manque est particulièrement saillant sur la promotion et la diffusion de pratiques d'élevage et de gestion durable des pâturages, pourtant au cœur des préoccupations des UP et du Projet.

Les notes de cadrage stratégique du début de Projet (**cf. 2.2.4**) sont limitées à cinq sous composantes, auxquelles on peut ajouter le SPAIF avec un diagnostic et une élaboration stratégique en 2017 (FAYE, 2017). Mais le cadrage stratégique peut être amélioré sur l'accompagnement socio organisationnel des UP et la gestion durable des ressources.

En conséquence, la planification opérationnelle des activités n'est pas reliée à des objectifs clairs et un manque d'efficacité en découle.

3.3.3. Budgétisation et suivi budgétaire

Les rapports financiers (AVSF, 2017_d)⁴⁰ (AVSF, 2018_f)⁴¹ se limitent à une base de données comptable, sans aucun tableau de synthèse ni élément explicatif sur la consommation budgétaire. Les lignes budgétaires du suivi (AVSF, 2018_g)⁴² sont peu détaillées et il est complexe de faire le lien avec les différentes activités du Projet. Le suivi budgétaire est repris et analysé en **Figure 15** et détaillé en **Annexe 10**.

FFEM	BUDGET	DEPENSES	SOLDE	% exec.
Sous total Composante 1	416 130	190 633	225 497	46%
Sous total Composante 2	352 330	178 651	173 679	51%
Sous total Composante 3	294 029	150 149	143 880	51%
Sous total Composante 4	447 509	202 846	244 663	45%
TOTAL GENERAL	1 509 998	722 280	787 718	48%

Figure 15 - Analyse de la consommation budgétaire de la part FFEM (auteurs, basé sur AVSF, 2018_g)

Par ailleurs, le financement RARA complète celui du FFEM (à ce jour, 550 000 € dépensés sur fonds RARA sur ce projet, Cf. **Figure 16**) sur l'ensemble des composantes du Projet.

RARA	BUDGET	DEPENSES	SOLDE	% exec.
Sous total Composante 1	219 951	124 407	95 543	57%
Sous total Composante 2	203 651	133 930	69 721	66%
Sous total Composante 3	120 151	89 189	30 961	74%
Sous total Composante 4	256 248	208 186	48 062	81%
TOTAL GENERAL	800 000	555 713	244 287	69%

⁴⁰ AVSF, 2017_d. *Rapport financier 2016 d'AVSF pour le FFEM* (Tableur Excel)

⁴¹ AVSF, 2018_f. *Rapport financier 2017 d'AVSF pour le FFEM* (Tableur Excel)

⁴² AVSF, 2018_g. *Suivi budgétaire d'AVSF au 31 août 2018 sur financements FFEM et RRA* (Tableur Excel)

Figure 16 - Analyse de la consommation budgétaire de la part RARA (auteurs, basé sur AVSF, 2018_g)

FFEM-AURA	BUDGET	DEPENSES	SOLDE	% exec.
Sous total Composante 1	562 607	261 983	300 624	47%
Sous total Composante 2	507 981	289 801	218 180	57%
Sous total Composante 3	414 180	239 338	174 841	58%
Sous total Composante 4	703 757	411 032	292 725	58%
TOTAL GENERAL	2 188 524	1 202 154	986 370	55%

Figure 17 - Analyse de la consommation budgétaire des parts FFEM + RARA (auteurs, basé sur AVSF, 2018_g)

Les rapports d'activités 2016 et 2017 sont donc livrés avec des rapports financiers (AVSF, 2018_f et 2017_d) qui ne couvrent que la part FFEM alors que le financement RARA a couvert au 31 août 2018, 43% des dépenses totales gérées par AVSF.

Cela étant dit, l'analyse de la consommation budgétaire sur les parts FFEM et RARA au 31 août 2018, permet de tirer plusieurs enseignements (voir en **Annexe 10**) :

- Le financement FFEM de 1,5 millions d'euros est consommé à hauteur de 48% ;
- Sur la part RARA prévue à hauteur de 800 000 euros, 69% a été consommée ; il faut noter que la part RARA pourrait être plus faible que prévu en raison de réorientations politiques de la RARA depuis 2017, ce qui reste à confirmer.
- Si on consolide le budget consolidé FFEM + RARA on note une consommation globale à 55%. 70% des dépenses transversales sont consommées (ressources humaines, appui siège et fonctionnement du bureau), contre environ 30 % sur les dépenses pour les activités, équipements et investissements dans les composantes 1 à 3 (**Annexe 10**);
- Le budget est globalement équitablement réparti entre les quatre Composantes, ce qui tranche avec la priorité donnée à l'appui aux UP et à l'application de leurs plans de gestion, tel que prévu dans la NEP (FFEM, 2015) ;
- Les lignes budgétaires les plus avancées sont l'équipement, le fonctionnement du bureau et les ressources humaines (représentant au total plus d'1,29 million d'euros), consommées à près de 70% (et 92% pour l'équipement du bureau du Projet) ;
- Les lignes budgétaires prioritaires dans la conception du Projet mais faiblement consommées sont les suivantes : (i) Composante 1 : équipement des UP, formations des UP, infrastructures pastorales : 30% du budget, (ii) Composante 2 : animateurs relais : 12% du budget et (iii) Composante 3 : équipements et intrants : 40% du budget.

3.4. Impact du Projet

Etant donné (i) l'état d'avancement du Projet (Cf. **Partie 2.2.5**), (ii) les insuffisances du système de suivi-évaluation (Cf. **Partie 3.6**) et (iii) les insuffisances des indicateurs du cadre logique (Cf. **Annexe 8**), les effets et impacts ne peuvent être que pressentis à ce stade.

Les indicateurs du cadre logique ne sont renseignés que pour 2017 (mise à jour annuelle en début d'année) et ont été présentés selon une grille d'extraction propre à AVSF mais différente du cadre logique (Cf. **Annexe 17**).

Conformément aux termes de références de l'évaluation, les évaluateurs proposent une analyse du système de suivi-évaluation et des recommandations qui devront permettre de mesurer les effets et l'impact du Projet lors de l'évaluation finale (Cf. **Partie 3.6**).

3.4.1. Composante 1 : Création d'UP et infrastructures

La concertation participative animée lors de la création ou redynamisation de l'UP participe certainement à une prise de conscience des agro-éleveurs résidents sur la nécessité de gérer la ressource et sur le rôle de l'UP. L'implication des services techniques, de la Collectivité et des autorités locales permet a priori de légitimer l'UP aux yeux des usagers (ceci devra être infirmé/confirmé en évaluant le niveau d'application du code local).

L'adoption d'un plan de gestion avec délibération du Conseil communal (assorti d'une validation du Sous-préfet pour 18 UP), sur des superficies couvrant une part significative des Communes du Ferlo, constitue un acquis majeur du Projet, avec un fort impact potentiel en termes de sécurisation du foncier pastoral face à la progression du front agricole.

Le Projet évalue en 2017 que les UP couvrent un peu moins de 10 % du Ferlo. Le rapport à la surface des Communes appuyées serait plus évocateur, car il dépasse probablement les 60-70% pour certaines d'entre elles.

L'implication des Communes et des autorités, ainsi que la synergie des partenaires co-financiers du Projet sur le renforcement des UP, contribue à la reconnaissance croissante de celles-ci comme des outils de délégation de la gestion des ressources et du foncier au Ferlo, en attendant une reconnaissance légale notamment dans le Code pastoral.

Concernant les Communes du Fleuve, il est trop tôt pour se prononcer du fait de la création récente des UP et des questions que posent leur articulation avec le POAS (Cf. **Partie 3.1.6**).

Grâce au zonage du plan de gestion, ayant conduit à une délimitation par les délégués villageois des secteurs de l'UP des zones agricoles et pastorales au sein de l'UP, les conflits agriculteurs-éleveurs autochtones ont tendance à se réduire (50% des UP concernées en 2016, 7% des UP en 2017). Les UP accompagnées depuis plusieurs années par AVSF (Velingara Ferlo) semblent plus avancées sur ce point.

En revanche, les conflits autochtones – transhumants restent fréquents (72% des UP concernées en 2017). Comme raisons sous-jacentes, une matérialisation insuffisante du plan de gestion sur le terrain et la difficulté d'informer les transhumants en amont de leurs déplacements.

L'application du plan de gestion ne se traduit pas encore par des réalisations d'envergure en termes de surfaces améliorées et / ou gérées, ni d'entretien des pare-feux. De façon générale, le plan de gestion semble se limiter au zonage agropastoral et à un code local générique, mais n'inclut pas (encore) de gestion dynamique des parcours (par exemple : mise en défens de telle zone pendant x années, exploitation prioritaire de telle autre zone). Le degré d'application du code local, notamment vis-à-vis de la coupe de ligneux et de la protection des abords des mares, doit encore être évalué.

3.4.2. Composante 2 : structuration et mise en réseau

Le système de suivi-évaluation indique que, en 2017, 11 UP fonctionnaient sur un « mode de gouvernance satisfaisant », sans que cette affirmation ne soit bien étayée. Elle semble en effet se baser sur le fait que l'UP a tenu une AG et dispose d'un plan de gestion validé.

Les données relatives à la santé organisationnelle et financière des UP doivent encore être rassemblées et synthétisées pour évaluer l'impact du Projet en termes de fonctionnalité de ces UP. La mission d'évaluation a ressenti, au travers des entretiens sur le terrain, une fragilité des UP dans leur capacité à planifier leurs activités et à se saisir des enjeux majeurs de gestion des ressources naturelles, ainsi qu'une forte dépendance vis-à-vis du Projet pour leur fonctionnement. Les UP contribuent toutefois à gérer les conflits.

L'impulsion d'une dynamique de structuration, via la création récente (2017) de trois Fédérations communales sur la zone Ferlo (14 UP sur 19 sont concernées), n'est à ce stade pas accompagnée de réalisations significatives au niveau inter-UP.

L'impact du renforcement de faïtières d'OP (EGAB et ADID) via (i) leur implication dans l'accompagnement d'UP et des Centres d'informations (portage d'animateurs relais) et (ii) un appui à l'autoévaluation de leur IRI, devra faire l'objet d'une attention particulière lors de l'évaluation finale : Dans quelle mesure ces faïtières d'OP se saisissent-elles de la question des UP, de leur accompagnement et du portage de leur plaidoyer ? Comment voient-elles l'articulation entre Fédération d'UP et faïtières d'OP dans le pilotage des activités inter-UP ?

Le SPAIF est un des éléments les plus avancés sur cette Composante 2 : il est fonctionnel avec trois Centres d'information déployés et il a diversifié ses canaux de communication pour toucher à la fois les personnes ressources locales (alertes SMS et messages vocaux, liste mail, site web) et les éleveurs (Centres d'information et radios communautaires).

La limitation géographique (Sud-Ouest du Ferlo) et le nombre relativement faible de visites des Centres (moins de 310 en 2017), a été identifiée par le Projet lui-même comme un élément à améliorer : augmentation du nombre de Centres notamment. Cela étant dit, un effet important déjà relevé est celui de l'amélioration de la réactivité des décideurs et partenaires face à des situations d'urgence comme une panne de forage en pleine saison sèche.

3.4.3. Composante 3 : appui technique, AGR

On l'a vu, l'impact du Projet sur la gestion durable des pâturages sylvopastoraux n'est pas encore palpable, compte tenu de son approche encore à l'échelle « micro » (**cf. 3.1.8**).

Le bilan à mi-parcours (AVSF, 2018_d) montre que le Projet intervient via un dispositif de démonstration visant à former (CEAP) et à démultiplier le matériel végétal (distribution de boutures de *neema*, semences de niébé, pépinières de reboisement avec le Service des Eaux et Forêts). L'impact est actuellement limité à quelques parcelles par UP. La « démultiplication », mesurée en nombre d'agro-éleveurs adoptant de nouvelles pratiques, semble à ce stade encore limitée : une cinquantaine d'éleveurs ayant bénéficié de boutures de *neema* et une vingtaine de semences de niébé.

Concernant les AGR, en matière de maraîchage et d'aviculture, l'appui via des GPF et leurs faïtières permet d'envisager un impact relativement important en nombre de bénéficiaires directs (les femmes des GPF appuyés et les ménages) et indirects (les autres GPF des Faïtières).

Cependant, les périmètres maraîchers suivis sont de faible superficie et sont très orientés « autoconsommation », avec des rendements et des recettes faibles (en 2017, inférieures à 175 000 Fcfa/périmètre. Le Projet estime l'amélioration moyenne des revenus à 12 000 Fcfa/an/femme). Les comptes d'exploitation de ces deux activités doivent encore être consolidés, afin que leurs impacts puissent être évalués sur des bases tangibles.

Par ailleurs, il semble nécessaire de mesurer l'impact de ces périmètres maraîchers et des cultures fourragères irriguées sur la ressource en eau : la consommation de ces spéculations peut représenter une part significative de la capacité d'exhaure des forages. A ce jour, le potentiel de surface irrigable par forage, tenant compte de la capacité d'exhaure et des besoins d'abreuvement du cheptel résident et transhumant, n'a pas été évalué.

3.4.4. Impact environnemental

L'évaluation de l'impact environnemental d'un tel Projet, étant donné l'étendue de la zone d'intervention et la diversité des axes d'intervention, est un véritable défi.

L'application du plan de gestion et du code local des UP sur leur territoire est censée avoir un effet sur le maintien, voire le renforcement, du couvert ligneux, le maintien de la biodiversité (en particulier des ligneux), la protection des abords des mares naturelles et surcreusées, la limitation des dégâts du piétinage et du surpâturage à proximité des forages, la limitation des feux de brousse, entre autres.

Cependant, le Projet participe à la densification du réseau d'infrastructures et notamment des forages. Sans régulation effective de la pression des troupeaux résidents et transhumants sur la ressource devenue accessible tout au long de l'année (Cf. **Partie 2.1.3**), le Projet pourrait (nous insistons sur le conditionnel) donc contribuer à moyen terme, au recul de la biodiversité, à l'augmentation du surpâturage et à la diminution du couvert ligneux. Les mesures de gestion durable des pâturages et des troupeaux mises en place par l'UP sont-elles suffisantes pour limiter ce risque ? A ce stade de l'avancement du Projet, nous ne disposons pas des éléments permettant de répondre à cette question.

La plantation de haies vives et d'arbres fertilisateurs dans les parcelles de cultures fourragères et de maraîchage, ainsi que les itinéraires techniques agro-écologiques promus, sont des initiatives intéressantes, mais limitées à quelques parcelles autour des forages. La question du changement d'échelle est cruciale pour la suite du Projet.

Les biodigesteurs diffusés permettent aux ménages concernés (une soixantaine) de limiter leurs prélèvements de bois énergie, mais le manque de reproductibilité et de viabilité de ce système ne permet pas, en l'état, d'envisager un impact à grande échelle. Pour ce qui concerne les foyers améliorés, ils sont potentiellement diffusables à grande échelle, reste à

évaluer plus précisément le taux de pénétration envisageable et les économies potentielle de bois par une enquête simple.

Comment alors, mesurer cet impact environnemental d'ici la fin du Projet ? Le seul indicateur proposé dans le système de suivi-évaluation actuel est la biomasse ligneuse produite annuellement. Il s'agit d'une donnée produite par le CSE à l'échelle nationale, à partir de relevés de terrain et d'un modèle de traitement d'images satellitaires, estimant la biomasse herbacée et ligneuse annuelle. La précision est de l'ordre du km² et le Projet se base sur une moyenne à l'échelle du Ferlo.

Cet indicateur n'est a priori pas pertinent, au vu de l'étendue du Projet, de la diversité agro-écologique qu'il couvre et de sa durée (quatre ans). L'évolution de la production annuelle de biomasse est a priori bien plus corrélée aux précipitations qu'aux effets du Projet.

Cela étant dit, plusieurs approches d'évaluation d'impact peuvent être proposées en tenant compte des données disponibles pour le Projet :

- Evaluation indirecte via :
 - les réalisations de l'UP en matière de gestion durable des pâturages : surfaces reboisées, mises en défens, pare feux entretenus, etc. ;
 - le suivi de la pression sur les ressources : l'UP dispose d'estimations du cheptel résident et transhumant (Comité d'accueil, suivi du forage). In fine, il doit être possible d'estimer l'évolution mensuelle de la charge animale ;
 - les feux de brousse recensés par le CSE et le SPAIF ;
 - des enquêtes sur le ressenti des membres de l'UP : perception du degré d'application du code local, évolution de la qualité fourragère, quantité de biomasse, densité du couvert ligneux, durée de persistance des mares, etc.
- Evaluation directe par la mise à jour des rapports de caractérisation des UP, qui décrivent précisément les terroirs agro-pastoraux concernés, avec une cartographie de l'occupation des sols et un recensement de la biodiversité végétale et des espèces menacées / invasives.

Cette mise à jour pourrait être réalisée par un prestataire comme le CSE, notamment sur les UP les plus anciennes (pour avoir au moins quatre-cinq ans d'écart avec la situation de référence), afin d'évaluer la progression de la surface cultivée, l'évolution des pâturages (de savane arborée à steppe herbeuse, sol nu, etc.), l'évolution des ressources en eau, le recul ou le maintien de la biodiversité ligneuse, etc. Cette évaluation pourrait être combinée avec un appui au renouvellement du plan de gestion, censé se faire tous les deux ou trois ans.

Au niveau des UP, sur la base des rapports de caractérisation et en valorisant les données de suivi existantes (cheptel, surfaces, pare feux, etc.), on peut proposer plusieurs évaluations directes (mise à jour du rapport de caractérisation) et indirectes (surfaces améliorées, évolution de la charge animale, fréquence des feux, perception des éleveurs).

3.5. Durabilité

3.5.1. Pérennisation des UP et faïtières

On peut déplorer la situation de flottement et d'incertitudes liée à la réforme de l'OFOR, à la mise en œuvre de la décentralisation, à la reconnaissance légale des UP et argumenter que ces enjeux dépassent le cadre du Projet.

On ne peut qu'encourager le Projet à accompagner les UP dans leur réflexion stratégique sur la question, en particulier dans le cadre de la Composante 2 visant à former une

« société civile pastorale responsable ». Cette réflexion stratégique devrait notamment porter sur trois aspects :

- Le soutien budgétaire des Communes aux UP présentes sur leur territoire. Au fil des années, on a assisté au renforcement des collaborations entre les Communes et les UP, dont les organes de gestion bénéficient du soutien des Conseils communaux (par exemple, chaque fois que des transhumants refusent de respecter les règles édictées dans le plan de gestion des parcours). Malgré cet acquis, les Communes de la zone d'intervention du Projet n'ont pas encore la volonté politique, ni les moyens de s'impliquer budgétairement dans l'appui aux UP ;
- Le versement aux UP d'une partie des recettes des forages (que le forage soit géré par un comité transitoire ou un GIE suivant la réforme) et d'autres infrastructures sylvopastorales. En l'état actuel des choses, et malgré des prises de contact du Projet vers l'OFOR, la plupart des acteurs rencontrés sur le terrain ne sont pas en mesure d'apporter des éléments de réponse aux questions qui se posent sur la réforme de l'OFOR : qui est habilité à sélectionner les gestionnaires privés des forages ? Quels seront les obligations de ces derniers en termes de service, de prix, de modalités de facturation, d'entretien des infrastructures ? Les réponses à ces interrogations peuvent avoir une incidence forte sur le fonctionnement et la viabilité des UP : le lien UP-ASUFOR (et autres Comités de gestion d'infrastructures sylvopastorales, à un degré moindre) constitue un levier essentiel de la durabilité du modèle d'UP tel que conçu par AVSF ;
- La facilitation de la validation des délibérations communales d'UP par les Sous-préfectures. En effet, le processus est décrit par les UP et le Projet comme potentiellement soumis à des aléas du fait d'un changement de poste des personnes en charge au niveau des autorités compétentes. Le principal argument des autorités est l'absence de reconnaissance légale des UP.

Il est crucial pour la viabilité des UP que le plaidoyer continue auprès du Ministère de l'élevage, de l'OFOR, des Autorités locales, des partenaires, en mobilisant les OP déjà expérimentées sur ces questions comme EGAB ou ADID (les Fédérations d'UP ne sont pas, à ce stade, en mesure de le porter), avec l'appui du Projet.

3.5.2. Les relais de l'appui aux UP

L'implication d'EGAB dans le portage d'animateurs relais endogènes est un premier pas important, visant le renforcement des faïtières d'OP locales dans l'accompagnement des UP. En effet, au vu des enjeux et défis à relever, et compte tenu de la faiblesse des moyens et des compétences dont elles disposent, il apparaît clair que les UP ont besoin d'un animateur permanent pour fonctionner.

Ces animateurs présentent l'avantage d'être endogènes, d'avoir été alphabétisés en langue locale et de bien connaître la zone d'intervention. On a pu voir sur terrain qu'ils ont néanmoins des compétences encore limitées comparativement aux animateurs du Projet qui les encadrent. Ils sont pour l'heure majoritairement financés par le Projet. La réflexion sur la pérennisation de leur financement doit rapidement être abordée.

3.5.3. La durée d'accompagnement des UP

Au bout de combien d'années une UP est-elle viable et autonome ? Cette question fondamentale mais difficile pourra être analysée lors de l'évaluation finale sur la base du suivi-évaluation recommandé (Cf. **Partie 3.6**). Le Projet présente l'avantage d'appuyer des UP à divers stades d'avancement (Cf. **Figure 18**) : il est évident que des UP créées en 2017-2018, telles celles de la zone du Fleuve, n'auront pas le même niveau d'avancement que les UP appuyées depuis des années par AVSF à Velingara Ferlo.

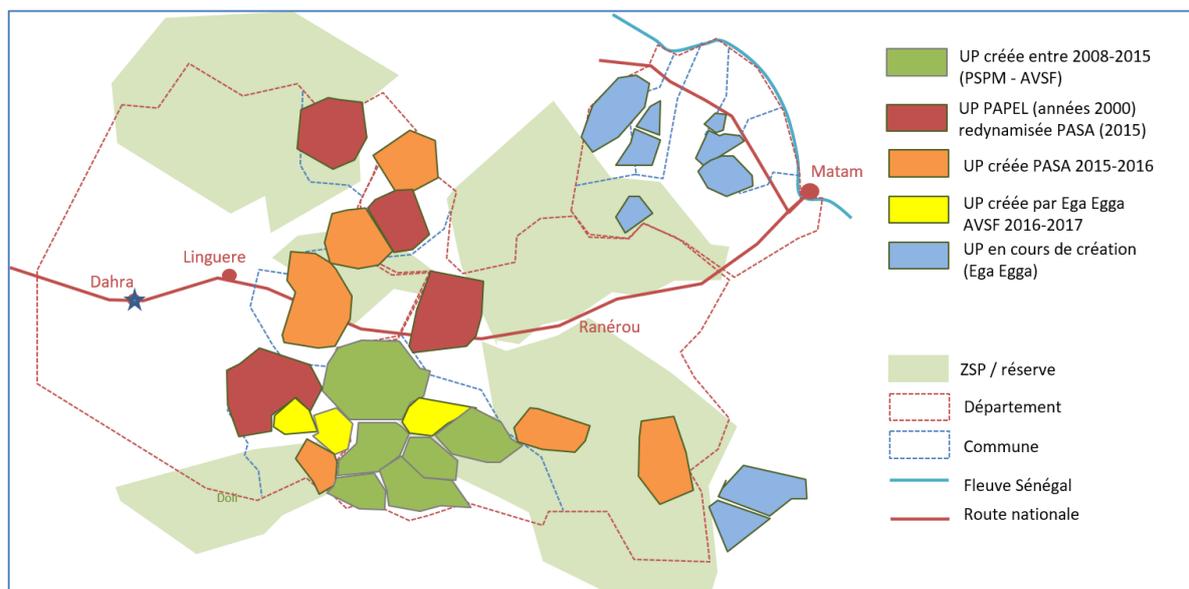


Figure 18 - Cartographie des UP selon leur ancienneté (auteurs, 2018 ; basé sur AVSF, 2018a)

3.5.4. La pérennisation du SPAIF

Actuellement, le dispositif est piloté par le responsable SPAIF de l'équipe Projet, qui se charge de la récolte de données auprès de partenaires, de leur traitement, recoupement, et de la diffusion des informations, avec le relais des Centres d'information.

Le portage des animateurs des Centres d'information par les OP (EGAB et ADID), la mise à disposition des locaux par les Communes ou les STD, et le développement de services annexes pour financer le fonctionnement des Centres (photocopie, téléphonie, transfert d'argent, etc.) constituent les premiers pas vers leur pérennisation. Cependant, la question du financement de l'animateur et de ses déplacements nécessaires pour aller à la rencontre des éleveurs et récolter/recouper certaines informations, reste entière.

La stratégie de pérennisation du SPAIF, élaborée fin 2017 par AVSF et son prestataire de services web (FAYE, 2017), mise sur un portage par le MEPA et ses services départementaux. Si les STD contribuent effectivement à la fourniture et au recoupement de données (marchés à bétail, santé animale), il semble peu réaliste de leur faire porter le dispositif, qui mobilise des compétences élevées et nécessite une forte réactivité, souplesse et capacité d'adaptation.

La réflexion sur le portage et le financement du SPAIF après le départ du Projet doit être menée. Il s'agit non seulement de pérenniser le dispositif actuel mais aussi de l'élargir à l'ensemble du Ferlo et des pourtours pour toucher les transhumants depuis leur zone de départ. Le SPAIF doit continuer à diffuser des informations accessibles et gratuites.

3.5.5. AGR et biogaz

La viabilité des activités de maraîchage et d'aviculture pourra se mesurer en fonction de la capacité des GPF à entretenir leurs équipements (goutte à goutte, poulaillers) et à se fournir en intrants sans l'appui du Projet (poussins, semences et plants, petit matériel). Les comptes d'exploitation doivent encore être consolidés pour dégager la rentabilité des itinéraires (en valorisant de façon ad hoc la part d'autoconsommation).

Concernant le biogaz, la faible reproductibilité du modèle, trop coûteux pour être diffusé sans appui du Projet et la complexité de sa maintenance (nécessité d'un suivi technique régulier), rendent très hypothétique sa durabilité.

3.6. Le système de suivi-évaluation

3.6.1. Analyse

La situation de référence et les diagnostics n'ont pas débouché sur des stratégies d'intervention suffisamment abouties et surtout sur une opérationnalisation du cadre logique du Projet. Les interrogations soulevées par la NEP (Cf. **Partie 2.2.3**) n'ont pas été clarifiées, en particulier (i) la détermination d'objectifs clairs et chiffrés, (ii) la mise en relation des activités par rapports aux objectifs visés, (iii) la priorisation des activités et (iv) la conception d'un système de suivi évaluation performant et utile pour le pilotage du Projet, et pour la mesure des effets et impacts.

Le Projet dispose d'une grande quantité d'informations, sans pour autant qu'elles soient toutes consolidées et rendues disponibles. On peut le décrire en quatre blocs distincts, dont l'articulation peut être améliorée :

- Le bloc « cadre logique » proposé dans la NEP (FFEM, 2015), basé sur les 47 indicateurs du Projet (commentés en **Annexes 7 et 8**), est lourd, avec une majorité d'indicateurs non pertinents, flous ou non mesurables, et n'est clairement pas utilisé dans le pilotage du Projet (il n'apparaît pas dans les rapports d'activités). Il est géré par un consultant rattaché à la coordination nationale et mis à jour annuellement ;
- Le bloc « pilotage du Projet » est basé sur des indicateurs d'activités (formations, équipements, etc.) et de réalisations, qui se résume essentiellement au programme de travail de l'équipe Projet et à un bilan des activités et réalisations par UP ;
- Le bloc « UP » comprend des données de suivi (i) directement générées par l'UP (niveau des réalisations, suivant leur PTA), (ii) générées par l'animateur de l'UP (suivi de la fonctionnalité, de la bonne gestion organisationnelle et financière de l'UP). La remontée des données au niveau de l'équipe Projet est insuffisante ;
- Le bloc « SPAIF » est indépendant mais dispose de données liées aux UP (alertes : forages, santé animale, feux, vols), ainsi que de données et informations issues de sources externes (pluviométrie, biomasse, feux, etc.). Il comprend notamment une base de données géoréférencée des UP sur le site web⁴³, mais cette base ne semble pas « connectée » à l'équipe Projet.

Par ailleurs, aucun suivi-évaluation consolidé n'est réalisé au niveau « global » du Projet, en incluant les co-financeurs PASA et ASAMM-APEFAM :

- Le PASA dispose d'une base de données détaillée et géoréférencée⁴⁴ de ses réalisations en termes d'infrastructures (forages réhabilités ou implantés ; parcs à vaccination et rampes d'accès ; magasins de stockage ; marchés à bétail ; etc.) et d'appuis (stocks de démarrage des aliments bétail, petit équipement, etc.). Cette base de données n'a pas encore été partagée avec AVSF au moment de la rédaction de ce rapport (voir détails obtenus sur le site web du PASA en **Annexe 13**) ;
- L'équipe ASAMM-APEFAM réalise également un suivi détaillé et un géoréférencement des infrastructures prévues (**Annexe 13**) dans le cadre du FAI en appui à la maîtrise d'ouvrage communale ;

⁴³ Cf. <http://spaif.org/>

⁴⁴ Cf. <http://www.pasaloumakaf.sn/>

- AVSF dispose d'une base de données géoréférencée dans le cadre de sa plateforme web hébergeant l'interface SPAIF, mais le site internet ne permet pas d'extraction ni d'exploitation de ces données. L'équipe Projet n'a fourni qu'un tableau de synthèse de ses activités sur les Composantes 1 et 3, par UP (**Annexe 9**), hors cofinancements et non géoréférencée.

L'enjeu est donc de rapidement procéder à une refonte du système de suivi-évaluation, en le recentrant sur l'UP, « porte d'entrée » du Projet.

3.6.2. Recommandations sur le système de suivi-évaluation

Le Projet dispose d'une situation de référence et de rapports de caractérisation de chaque UP, avec un recensement des infrastructures, une cartographie détaillée des ressources et de l'usage des sols, des estimations de cheptel, etc. La consolidation de ces données avec celles du PASA, d'ADOS et d'ASAMM-APEFAM dans une base commune géoréférencée avec une entrée UP, doit constituer la base et la situation de référence du suivi-évaluation.

Un dispositif de coordination devra permettre de mettre à jour cette base de données, au moins semestriellement, avant chaque Comité de pilotage.

Le suivi pourra être organisé comme suit :

- Validation et mise en application du plan de gestion (Composante 1, résultats 1 et 2) :

Le suivi du processus de validation du plan de gestion est déjà en place.

Le suivi consolidé des réalisations concrètes des UP et leur évolution, permettra d'estimer trois grandes catégories d'effets du Projet : (i) le renforcement effectif de la capacité de l'UP à mettre en application son plan de gestion, (ii) l'impact environnemental sur les ressources et (iii) l'impact social sur la gestion des conflits.

Un tableau synthétisant des propositions d'indicateurs d'effets et d'impact pouvant être renseignés par des données déjà existantes, mais qui restent à collecter et consolider, est présenté en **Annexe 18**.

- Infrastructures pastorales et liens avec l'UP (Composante 1, résultat 3) :

Le suivi des réalisations en termes d'infrastructures et d'équipements dans chaque UP, indispensable à l'évaluation de l'efficacité et de l'effectivité du Projet, permettra également de mesurer les effets sur l'accessibilité des éleveurs aux infrastructures pastorales de base : forages, magasins d'aliment bétail, parcs de vaccination, marchés à bétail.

Le suivi consolidé de la gestion de ces infrastructures et des relations entre Comités de gestion et UP permettra d'évaluer l'effectivité du principe de redevabilité entre UP et Comités de gestion. Il doit prioritairement se faire sur les forages, mais aussi sur les autres infrastructures.

- Niveau de fonctionnalité, gestion organisationnelle et financière de l'UP (Composante 1, résultat 1 et Composante 2, résultat 1)

L'UP, en se basant sur ses Commissions techniques (environnement, accueil des transhumants, santé animale, alimentation du bétail) et son point focal « forage », assure une programmation et un suivi des activités (PTA, budget) ainsi qu'un certain nombre de relations institutionnalisées avec la Commune et les Comités de gestion des infrastructures (principe de redevabilité).

Plusieurs indicateurs existants doivent être précisés (représentation des femmes et des jeunes avec des pourcentages, bonne gouvernance à expliciter) et renforcés : effectivité du renouvellement, qualité du PTA (capacité de planification et effectivité de son application), autonomie budgétaire (capacité de génération de ressources endogènes).

- Diversification des activités et bois énergie (Composante 3, résultats 7, 8 et 9)

La base de données géoréférencée citée plus haut pourra également renseigner les sites de démonstration et de formation mis en place (CEAP, cultures fourragères, AGR, etc.).

Pour tous les itinéraires techniques diffusés, la consolidation des comptes d'exploitation (incluant l'autoconsommation) devra permettre d'estimer la rentabilité (ainsi que les apports en termes de nutrition) et de valider l'intérêt de leur démultiplication. On veillera à mesurer la consommation en eau et le potentiel de démultiplication autour de chaque forage en fonction de la capacité d'exhaure.

Un suivi simple des GPF membres des faïtières et d'un échantillon de bénéficiaires devra permettre d'estimer la démultiplication des itinéraires diffusés.

Pour les foyers améliorés, une enquête simple devra permettre d'estimer le taux d'adoption et des mesures sur un échantillon de foyer établiront des références en termes d'économie de bois.

3.7. Focus sur les outils de communication et de formation

Les outils de communication et de formation présentés par l'équipe Projet aux évaluateurs sont relativement limités et mériteraient un approfondissement. Il s'agit d'outils techniques graphiquement peu attrayants et peu adaptés aux bénéficiaires de la zone (faible taux d'alphabétisation, alphabétisation fonctionnelle en pulaar) :

- Des fiches de sensibilisation sur six thèmes, sous forme de dépliants recto verso en français : déforestation, agroforesterie, arbres fertilitaires, haies vives, transhumance et feux de brousse. Ces fiches sont trop fournies en texte et hors de portée de la très grande majorité des bénéficiaires sur leur contenu ;
- Des outils de formation, sous forme de power point, sur les techniques culturales en maraîchage ou la stabulation, ainsi qu'un manuel sur l'élevage des volailles. Le contenu n'a pas été analysé, mais la forme pose question (longueur des documents, graphisme, français inaccessible au plus grand nombre) ;
- Des bulletins d'information du SPAIF concernant la pluviométrie, les feux de brousse, les vols de bétail, etc. Ils sont téléchargeables sur le site internet. Ils synthétisent des informations envoyées par SMS et diffusées par radio. Ces bulletins constituent les outils de communication les plus aboutis, bien que leur fréquence et leur compréhension par les destinataires doivent encore être évaluées.

Le Projet ne dispose pas d'outils spécifiques de formation ou de communication relatifs aux questions clés telles que : pastoralisme et mobilités, gestion durable des pâturages, gestion du troupeau, alimentation en saison sèche, pare-feux, etc. Les animateurs de terrain, qui sont censés animer l'UP et sensibiliser, former, diffuser des pratiques de gestion durable des ressources, ne sont donc pas dotés d'outils spécifiques sur ces questions. Ils sont un peu mieux équipés (en termes de renforcement de capacités, mais pas en outils de formation sur terrain) sur les AGR.

Les animateurs disposent toutefois d'outils de gestion pour les UP, en français et en pulaar : canevas de rapport d'activités et du rapport financier, registre des transhumants, suivi des stocks en magasin. Ces outils sont encore très limités : simples fiche sous word, le canevas du rapport d'activité se limite à « activité prévue / réalisée / observations ».

AVSF a contribué à réaliser un guide méthodologique de création et d'animation de l'UP (THIOUNE, 2017) qui présente l'avantage d'harmoniser l'approche avec d'autres partenaires. Ce guide n'a pas encore été suivi d'outils pratiques de terrain pour l'animation des UP. On pense notamment à l'appropriation du plan de gestion, identifiée comme problématique majeure : comment passer d'un document de 15 pages avec des articles techniques délibéré par la Commune, à des contenus explicites et accessibles aux éleveurs membres et délégués pour comprendre l'objectif de l'UP, les rôles des Commissions, les règles du code local ?

Etant donné les besoins de la zone, le Centre d'études et de recherches en langues africaines (CERFLA), implanté dans la zone d'intervention et spécialisé en alphabétisation fonctionnelle, pourrait être approché pour concevoir des outils de formation destinés aux « UP » en puular.

AVSF, dans la suite logique de sa capitalisation sur les UP du PSPM et du guide méthodologique de 2017, doit poursuivre sa capitalisation avec des outils de communication et de formation spécifiquement adaptés aux UP, tant pour leur animation et renforcement organisationnel et financier, que pour l'appui à la gestion durable des pâturages.

3.8. Valeur ajoutée de l'action du FFEM

Nous reprenons ici les éléments justifiant l'intervention du FFEM décrits dans la NEP (FFEM, 2015), pour les commenter sur la base de l'analyse évaluative qui précède.

La contribution au développement local et social est indéniable. Les UP participent effectivement au renforcement de la cohésion locale par le dispositif d'animation et de concertation autour des plans de gestion et des infrastructures pastorales. Le casse-tête de la représentation des transhumants et les risques liés au bouleversement des mobilités restent cependant préoccupants, même si le Projet veille à sensibiliser décideurs et partenaires à l'importance de la préservation du modèle pastoral et du principe de réciprocité pour un libre accès aux ressources. Le développement des faïtières pourrait permettre de mieux inclure les transhumants (en sachant que tout éleveur est un potentiel transhumant au Ferlo).

Le cadre organisationnel et institutionnel est théoriquement adapté, avec l'implication (i) des Communes qui délèguent leur compétence de GRN aux UP, (ii) des STD et Autorités locales coutumières et administratives qui légitiment le plan de gestion, (iii) des OP locales en appui à l'animation des UP. Le Projet a su tisser des liens précieux avec tous ces acteurs, sécurisant ainsi son cadre d'intervention.

Cependant, en pratique, les capacités de financement des UP par les Communes et par les Comités de gestion des infrastructures sylvopastorales sont limitées, remettant en cause les hypothèses fondamentales faites par le Projet pour assurer la pérennisation des UP.

La contribution à la préservation de l'environnement mondial et la viabilité écologique de l'action sont moins évidentes (Cf. **Parties 2.1.3 et 3.4.4**). Le renforcement de l'accessibilité aux ressources grâce aux infrastructures pastorales de l'UP bouleverse l'écosystème sylvopastoral et peut conduire à sa dégradation (surpâturage, diminution du couvert ligneux et de la biodiversité, recul des zones refuges pour la faune) si la pression de pâturage n'est pas maîtrisée.

Les UP constituent déjà un outil de sécurisation du foncier pastoral face à la progression du front agricole. La question qui se pose est donc celle de la capacité des UP à limiter la dégradation, voire maintenir et améliorer les ressources pastorales. A mi-parcours, les réalisations significatives en termes de gestion durable des pâturages et l'impact pressenti à l'échelle « macro » est encore faible, bien qu'il doive faire l'objet d'une évaluation plus poussée.

L'impact du SPAIF en termes de meilleure répartition des transhumants et de la pression sur les ressources, et de limitation des feux de brousse, n'est pas évident tant que l'impact du dispositif et notamment son niveau de pénétration du public cible n'est pas évalué, sur la base de données qui doivent être recueillies par le système de suivi-évaluation. Du fait qu'il ne touche que le Sud-Ouest du Ferlo et non les zones de départ, on peut douter que les transhumants l'utilisent déjà pour planifier leur transhumance.

La contribution à la préservation de l'environnement est possible avec les initiatives d'agroforesterie (haies vives et arbres utiles) et d'agro-écologie (maraîchage), mais à une échelle micro (quelques parcelles autour du forage).

Le potentiel d'impact sur la ressource ligneuse des unités de méthanisation (biodigesteurs) semble avoir été surestimé, étant donné leur faible reproductibilité. La contribution des foyers améliorés à la préservation des ressources ligneuses sera à évaluer ex ante et ex post si le Projet décide de promouvoir ces équipements à plus large échelle.

Il n'est pas évident que les cultures fourragères pluviales et irriguées puissent être considérées comme « durables » dans le contexte du Ferlo, car elles impliquent une mise en culture de terres pastorales dans les deux cas et une forte consommation en eau pour les cultures irriguées.

Pour toutes ces raisons, *la contribution à l'atténuation du changement climatique* du Projet est difficile à mesurer, car il est difficile d'affirmer à ce stade que les UP permettent via leur plan de gestion de réguler la pression sur les ressources ligneuses et herbacées, et de contribuer significativement à leur amélioration (et donc au stockage de carbone dans la végétation et les sols). Il s'agit donc, d'ici la fin du Projet, de mesurer le degré d'application du plan de gestion.

En revanche, les investissements en infrastructures pastorales et la sécurisation du foncier agropastoral constituent une contribution à l'amélioration de la résilience des populations d'agro-éleveurs et contribue a priori à *leur adaptation au changement climatique*, étant entendu que des risques de surexploitation des ressources, en lien avec la densification du réseau de forages, existent.

Le caractère exemplaire et innovant du Projet peut être souligné sur au moins deux aspects :

- UP : le modèle d'UP promu (notamment l'approche en grappe) contribue à la sécurisation du foncier agropastoral dans les Communes du Ferlo non dotées d'outils de planification territoriale ;
- SPAIF : il constitue une initiative pilote intéressante et mérite d'être étendu géographiquement. Une évaluation de son impact - sur la base de données qui doivent être recueillies par le système de suivi-évaluation - doit toutefois confirmer et préciser l'utilisation des informations par les différents publics cibles.

Le caractère démonstratif et reproductible du Projet n'est pas encore acquis bien qu'il reste réalisable, compte tenu de la remise en cause des hypothèses fondamentales de la viabilité des UP (liens Commune - UP – Comités de gestion des infrastructures), et l'absence d'accompagnement de la réflexion stratégique à porter sur ces sujets fondamentaux. Sur ce dernier point, la structuration en faitières en est à ses débuts et le Projet n'a pas encore fait état de réalisations significatives au niveau inter-UP.

Quant aux AGR promues, leur reproductibilité n'est envisageable que sur le maraîchage et l'aviculture avec une approche collective, mais les comptes d'exploitation / rentabilité économique, l'acceptabilité sociale et la durabilité de ces AGR doivent encore être évaluées - sur la base de données qui doivent être recueillies par le système de suivi-évaluation.

4. Conclusions

1. Le Projet de lutte contre la désertification par l'appui au pastoralisme dans le Ferlo « Ega Egga » est un projet ambitieux, tant sur le plan de son étendue géographique que de la diversité de thématiques qu'il entend aborder.

Le Projet accompagne la création et la (re)dynamisation de 26 UP sur 10 Communes du Ferlo, leur équipement en infrastructures pastorales (forages, parcs de vaccination, magasins d'aliment bétail), leur structuration en Fédérations communales (3 à ce jour) et leur mise en réseau avec un SPAIF, en impliquant pour ce faire deux faïtières d'OP locales.

Dans le même temps, il entend appuyer ces UP à gérer durablement les pâturages et les troupeaux dans un contexte de pression croissante sur la ressource, avec une approche « en grappe » visant la mise en cohérence des plans de gestion à l'échelle inter-UP.

Enfin, il fait la promotion d'AGR, de pratiques agroforestières, agro-écologiques, du biogaz et de foyers améliorés, dans l'idée d'appuyer les agro-éleveurs sédentarisés à adopter des systèmes de production moins consommateurs en ressources.

2. L'approche « UP » n'est pas nouvelle au Ferlo, mais le Projet innove ; son maître d'œuvre, AVSF, valorise son expérience et son leadership en matière d'accompagnement des UP, avec une approche pertinente et innovante basée sur les liens Commune – UP – infrastructures et une approche « en grappe ».

Le Projet mise sur une synergie forte entre partenaires co-financeurs pour proposer un dispositif d'animation cohérent basé sur un dispositif de concertation participatif, le renforcement de la planification territoriale à l'échelle communale et une approche inclusive (STD, autorités locales) conduisant à la légitimation de l'UP à gérer la ressource, en attendant une reconnaissance légale par le Code pastoral en gestation.

Les éléments de capitalisation du PSPM et les outils méthodologiques développés par AVSF, notamment le Guide de création d'UP (THIOUNE, 2017), ont un intérêt dans l'harmonisation de l'approche « UP » au Ferlo, notable entre le PASA et le Projet. L'expertise d'AVSF auprès d'ADOS et de la SAED dans la Région de Matam concoure aussi à cette harmonisation, même si des adaptations doivent être réalisées en bordure du Fleuve, en raison des particularités de l'aménagement territorial entre Walo et Djeri.

La conception identifiait des risques majeurs liés au contexte actuel de réformes (décentralisation, foncier agro-sylvo-pastoral et gestion de forages) remettant en cause les hypothèses fondamentales du modèle d'UP diffusé. Malgré un constat partagé, le Projet doit encore accompagner les UP dans une réflexion stratégique et dans des actions de plaidoyer visant à sécuriser la viabilité des UP sur les plans de leur légitimité et de la sécurisation de leurs ressources financières en tenant compte de ce contexte.

3. La conception du Projet comporte des fragilités notables, en termes de définition et chiffrage des résultats attendus, et de définition d'indicateurs dans le cadre logique, laissant présager les difficultés de suivi-évaluation relevées à mi-parcours. La phase d'évaluation de la situation de référence et de cadrage stratégique en début de Projet n'a pas suffisamment « opérationnalisé » ce cadre logique, et le système de suivi évaluation qui en découle n'est pas performant.

Par ailleurs, les co-financements sur le volet « infrastructures » du Projet, représentant 70% du budget initial, ne sont pas valorisés par un système de suivi-évaluation consolidé à l'échelle du Projet, ce qui traduit une cohérence interne pour le moins perfectible.

Ainsi, le PASA sur les Départements de Linguère et Ranérou, et ADOS sur la Commune d'Agnam Ciwol, ont financé un nombre important d'infrastructures et d'équipements, avec un impact potentiel fort (accessibilité à l'eau, à la santé animale, à l'aliment bétail) et dont la gestion est censée être supervisée par les UP. Le co-financement ASAMM-APEFAM sur les trois Communes du Département de Matam, via le FAI, doit se traduire d'ici fin 2018 par une

première vague d'investissements. La non disponibilité des détails chiffrés ne permet pas l'évaluation de ce volet du Projet à ce stade.

4. Le Projet a montré une réelle efficacité et un savoir-faire dans la caractérisation, la création et la redynamisation de 26 UP, au travers de l'animation de la concertation participative conduisant à l'élaboration de plans de gestion.

Le redéploiement des activités en 2017 s'est fait en distinguant deux zones : les Départements de Ranérou et Linguère (zone du « Ferlo », 19 UP), où les trois Composantes sont mises en œuvre et où les infrastructures sont réalisées ou en cours (PASA, FFEM et RARA), et le Département de Matam (zone du « Fleuve », sept UP), où seule la Composante 1 est mise en œuvre avec des UP en cours de validation et des constructions d'infrastructures en attente (attribution des marchés, puis déblocage du FAI d'ici fin 2018).

L'implication forte des Communes, des Sous-préfectures et des STD, ainsi que les excellentes relations nouées avec ces partenaires sur le terrain, ont permis à AVSF de surmonter les difficultés liées à la validation des plans de gestion par la Commune et la Sous-préfecture dans la zone du Ferlo. Dans ces Communes, l'impact de l'approche en grappe et de la délibération communale sur la sécurisation du foncier pastoral est potentiellement fort.

En revanche, dans la zone du Fleuve, où les UP viennent d'être créées, l'articulation des UP avec le niveau stratégique de planification communal (le POAS), n'est pas encore claire, malgré la collaboration effective avec les projets ASAMM-APEFAM, dont l'assistance technique est co-gérée par AVSF. Les UP qui viennent d'être créées vont être intégrées au dispositif de concertation menant à l'identification des micro-projets d'infrastructures financés par le FAI, sur la deuxième vague d'investissements.

5. Les UP doivent encore être accompagnées pour relever plusieurs défis de taille (appropriation des plans de gestion ; gestion collective des pâturages ; pérennisation organisationnelle et financière).

En premier lieu, celui de la matérialisation, de l'application et de l'appropriation des plans de gestion. Dans les Communes du Ferlo, un acquis important est celui du zonage agro-pastoral reconnu localement, puisqu'issu des concertations entre agro-éleveurs résidents, et qui a pour effet notable une diminution significative des conflits entre autochtones. En revanche, du fait d'une faible matérialisation de ce zonage sur le terrain et de la difficulté d'impliquer et d'informer les transhumants toujours plus nombreux et originaires d'horizons variés, les conflits entre ces derniers et les résidents restent importants.

En second lieu, celui de la gestion durable des pâturages et de la régulation de la pression des troupeaux sur la ressource fourragère. Confrontées à l'équation complexe du maintien du principe de réciprocité vital pour les éleveurs du Ferlo et de la nécessité de limiter (par un système d'autorité légitime) la pression sur cette ressource, les UP semblent peiner à mettre en place des mesures significatives de protection et d'amélioration des pâturages.

Pour apprécier cela plus précisément, le respect du code local intégré au plan de gestion (en matière de régulation de la coupe des ligneux, de protection des mares) demande à être évalué, sur la base de données qui doivent être recueillies par le système de suivi-évaluation du Projet.

Par ailleurs, en lien avec les politiques publiques actuelles, le Projet participe à la promotion des cultures fourragères, en pluvial et en irrigué. Si ces fourrages peuvent effectivement représenter un complément apprécié en saison sèche, nous alertons sur les risques que fait peser ce modèle sur la gestion collective des ressources (eau et pâturages naturels). Cette approche nous semble peu reproductible, avec un impact potentiel limité. Ce sujet a été débattu longuement avec l'équipe Projet.

On aborde ici le paradoxe commun aux projets d'appui aux UP, dont le présent Projet, qui visent à sécuriser le pastoralisme (et ses mobilités) et préserver l'écosystème pastoral de

par la gestion collective et durable des ressources, tout en faisant peser sur ces mêmes ressources des risques de surexploitation (densification des infrastructures pastorales) et de restriction d'accès (gestion par des agro éleveurs résidents semi-transhumants avec des systèmes d'élevage en pleine mutation). Il s'agit donc de questions très complexes auxquelles le Projet seul ne peut apporter toutes les réponses.

Troisièmement, celui de la viabilité organisationnelle et financière des UP. Même parmi les anciennes UP, une certaine fragilité demeure : dépendance de l'UP vis-à-vis d'appuis extérieurs pour son animation, faiblesses de planification et de budgétisation des missions de base de l'UP, faiblesse des ressources endogènes générées par les infrastructures pastorales, manque de redevabilité entre UP, Commune et Comités de gestion des infrastructures, etc.

L'analyse devra être approfondie lors de l'évaluation finale, sur la base de données qui doivent être recueillies par le système de suivi-évaluation du Projet. Cependant, des éléments disponibles à mi-parcours, il ressort que les UP peuvent difficilement être considérées comme viables. Se pose en corollaire la question de la durée d'accompagnement d'une UP créée ou redynamisée pour atteindre une certaine autonomie.

6. Au niveau de la structuration et de la cohésion du niveau inter-UP, le Projet tente d'impulser une dynamique avec des Fédérations communales et appuie des OP comme EGAB à prendre le relais de l'animation des UP, premier jalon d'une forme de pérennisation. Cependant, le financement des OP est assuré par le Projet.

La fragilité des UP se répercute à l'échelon supérieur et les réalisations inter-UP, visant la mise en cohérence des plans de gestion, la coordination des flux de transhumances ou le portage du plaidoyer, sont encore balbutiantes. A mi-parcours, nous n'en sommes qu'aux prémices de l'émergence d'une société civile pastorale « responsable » voulue par le Projet : les bases que constituent les UP et les OP ne sont pas encore suffisamment solides pour s'autonomiser des structures d'appui externes. Cela étant dit, cette autonomisation devrait être appuyée dès maintenant et, dans ce sens, la synergie OP-Fédération d'UP n'est peut-être pas suffisamment promue à l'heure actuelle.

7. Le SPAIF, hérité du PAACC, constitue un atout indéniable du Projet : déjà fonctionnel à mi-parcours, il collecte, traite et diffuse neuf types de données pertinentes pour les éleveurs et les UP ainsi que les décideurs, via différents canaux de communication notamment SMS, messages vocaux et radios communautaires. Il mobilise divers fournisseurs de données et procède à un recoupement et à une validation des informations diffusées, ce qui renforce leur qualité.

Son aire d'influence reste cependant limitée géographiquement pour ce qui concerne les Centres et les émissions radio. Par ailleurs, si des premiers éléments de pérennisation ont été envisagés pour les Centres d'information (portés par des OP (EGAB et ADID)), les jalons de la pérennisation du dispositif dans son ensemble ne sont pas encore posés (portage du dispositif et liens avec les systèmes d'alerte d'envergure nationale et sous régionale). Néanmoins, le Projet a déjà capitalisé sur ce SPAIF et réalisé une réflexion stratégique fin 2017, avec l'identification de pistes de développement du dispositif (FAYE, 2017).

8. Concernant les AGR, le Projet entendait soutenir des initiatives locales détectées sur le terrain (apiculture, stabulation et production laitière, embouche, aviculture, maraîchage, etc.). Le champ des possibles était ouvert et a été exploré par le Projet via un dispositif de fermes pilotes, et cette évaluation à mi-parcours est l'occasion de recadrer les appuis, afin de gagner en efficacité et efficience.

Il ressort de cette évaluation que l'aviculture et le maraîchage présentent la plus forte pertinence et cohérence avec l'appui aux UP, de par l'approche collective proposée (GPF) et aussi le potentiel d'impact le plus important de démultiplication et d'amélioration des revenus et de la nutrition des ménages, notamment les plus vulnérables.

9. **Concernant l'amélioration de la gestion du bois-énergie** et la limitation des prélèvements par la diffusion de biodigesteurs, le modèle diffusé par le Projet interroge quant à sa viabilité et reproductibilité. Le coût d'un biodigesteur et la relative complexité de sa maintenance limite l'impact potentiel aux ménages appuyés pendant le Projet.

En revanche, les foyers améliorés en matériaux locaux présentent a priori un potentiel de démultiplication, et donc de limitation des prélèvements en bois énergie, plus important, potentiel qui devrait être évalué ex ante et ex post sur la base de données de terrain recueillies par enquête légère, avant déploiement large.

10. L'impact environnemental du Projet doit être évalué (Cf. Parties 3.4.4 et 3.8).

5. Recommandations

On rappelle que cette évaluation intermédiaire est censée servir de support au Projet pour opérer des réorientations. Les recommandations qui suivent vont dans ce sens.

Afin de confronter les avis sur les analyses évaluatives et valider/invalider les recommandations proposées, les évaluateurs suggèrent l'organisation d'une séance de travail AVSF/FFEM/AFD sur la base de ce rapport, qui pourrait être suivie d'une restitution de l'évaluation à l'équipe Projet et aux partenaires co-financeurs.

Les recommandations sont classées par ordre de priorité.

1. Réviser le cadre logique et refondre le dispositif de suivi-évaluation

En lien avec la conclusion n°3 et n°10, cette recommandation est détaillée plus haut (Cf. **Partie 3.6.2**). Le cadre logique ainsi que les indicateurs sont commentés en **Annexes 7 et 8**. L'idée générale est de rendre ce suivi-évaluation plus opérationnel et centré sur l'UP (porte d'entrée du projet), en rassemblant, sur des fiches de synthèses accessibles pour chaque UP, l'ensemble des informations disponibles par UP, ainsi que les appuis et des acquis du Projet et d'autres partenaires.

Le dispositif pourrait être refondu en valorisant les données disponibles depuis la situation de référence et en renforçant les capacités internes de suivi-évaluation des UP (i) utile pour le pilotage propre de chaque UP, dans une logique d'appui à leur autonomisation et (ii) utile pour le pilotage du Projet.

Un dispositif de suivi-évaluation consolidé entre co-financeurs (mise en commun des bases de données géo-référencées) et coordonné par AVSF est fortement recommandé, avec recueil de données en continu et mise à jour sur une base a minima semestrielle (avant chaque Comité de pilotage du Projet).

L'amélioration du dispositif contribuera notamment à mesurer l'impact environnemental (Cf. **Partie 3.4.4**) et permettra de préparer le « transfert » des appuis aux UP, du Projet aux partenaires locaux (Communes, STD, Sous-préfectures, OP faïtières).

2. Appuyer la réflexion des UP sur trois défis majeurs

En lien avec la conclusion n°5, il s'agit de renforcer l'aspect innovant et démonstratif du Projet en adaptant les appuis aux UP, tel qu'initialement pensés dans la NEP, aux nouvelles réalités apparues durant la mise en œuvre du Projet. Dans ce cadre, la réflexion des UP doit être appuyée sur trois défis :

- Pérennisation organisationnelle et financière : Compte tenu de la réforme de l'OFOR, des difficultés à obtenir des financements de la part des Communes et des Comités de gestion des infrastructures pastorales présentes sur le territoire des UP, comment peut-on envisager l'autonomisation des UP ?

Cette réflexion doit en premier lieu être menée avec les UP pour qu'elles se saisissent de cet enjeu majeur et participent à identifier des options pragmatiques, qui paraissent limitées à l'heure actuelle. Au préalable, le Projet devra accompagner les UP dans la budgétisation de leurs fonctions « régaliennes » de gestion des ressources naturelles. Les options identifiées pourraient ensuite faire l'objet d'un plaidoyer porté par les OP faîtières et les Fédérations communales auprès des divers partenaires des UP. Une table ronde sur ce sujet au niveau des Régions de Louga et Matam serait pertinente ;

- Reconnaissance légale des UP : Le Projet pourrait appuyer le plaidoyer sur l'utilité de l'UP comme outil de sécurisation foncière et de gestion des ressources agropastorales au Ferlo, au niveau régional et national. L'objectif étant de contribuer à la reconnaissance des UP par les autorités administratives et d'institutionnaliser leur modèle de fonctionnement (ressources financières, système d'autorité, organisation), en particulier pour l'institutionnalisation de la participation des Comités de gestion des infrastructures à la gestion des ressources naturelles opérée par l'UP.
- Articulation entre UP et POAS : Dans le cas particulier des Communes du Fleuve, le Projet doit travailler de concert avec la SAED et ASAMM-APEFAM pour mieux définir l'articulation UP-POAS. L'intégration de l'UP au dispositif d'animation du POAS a été initiée cette année.

3. Recentrer l'appui sur la gestion collective des ressources par les UP

En lien avec les conclusions n°5, 6, 8, 9 et 10, il s'agit de donner la priorité aux missions de base de l'UP, portées par ses Commissions techniques. Une stratégie d'accompagnement claire devra être rapidement définie, (i) basée sur les plans d'action de chaque UP, desquels découleront des plans de renforcement des capacités adaptés aux besoins propres de chaque UP, (ii) accompagnée d'objectifs détaillés et chiffrés (spécifiques à chaque UP) et reliés au dispositif de suivi-évaluation. Cette stratégie pourrait détailler les appuis portant sur les aspects suivants :

- Actualisation dynamique du plan d'action de chaque UP, sur la base du diagnostic de l'état des ressources à la fin de chaque saison (données fournies par le SPAIF) ;
- Budgétisation, mise en œuvre et suivi-évaluation des activités (en différenciant les missions de base et les appuis par des partenaires externes, dont le Projet) ;
- Etablissement de relations institutionnalisées entre UP, Communes et Comités de gestion (redevabilité), favorisant dialogue, transparence et bonne gouvernance ;
- Gestion durable des pâturages : entretiens des pare-feux, reboisements et périmètres de fauche, mises en défens, etc. (Cf. **Partie 3.1.8**) ;
- Matérialisation du plan de gestion (à l'échelle UP), mise en cohérence des plans de gestion (échelle inter-UP : couloirs de passage, répartition des flux de transhumants) et information des transhumants en amont de leur arrivée (échelle SPAIF) ;

Le Projet est incité à élaborer une boîte à outils opérationnels d'animation des UP (Cf. **Partie 3.7**), pertinente en vue de l'harmonisation de l'appui aux UP du Ferlo, dans la suite logique du Guide de création et d'animation d'UP (THIOUNE, 2017).

Par ailleurs, en corolaire des appuis à la gestion collective des ressources naturelles, il est fortement recommandé de limiter la dispersion des activités de la Composante 3 et de se focaliser sur les deux AGR à fort potentiel d'impact (maraîchage, volaille) et la diffusion des foyers améliorés. Le volet biogaz doit faire l'objet d'ajustements notamment sur le modèle de biodigesteur diffusé.

4. Elargir et pérenniser le SPAIF

En lien avec les conclusions n°6 et 7, les évaluateurs recommandent de reprendre en partie les recommandations du diagnostic et de la stratégie réalisés fin 2017 (FAYE, 2017) sur ce volet, en particulier concernant l'extension du réseau de Centres d'information et en ajoutant une extension téléphonique via la mise en place de centres d'appels.

La multiplicité des sources (et des conventions partenariales) et du format de données à traiter, la diversité des canaux de diffusion, ainsi que la qualité d'intérêt public du service, plaident pour le transfert du portage vers un acteur comme le CSE, association reconnue d'utilité publique. La mise en cohérence avec des systèmes d'information au niveau national (ACF/RBM) et une collaboration sur le volet santé animale du PRAPS au niveau sous-régional pourrait être analysée et des mesures opérationnelles pourraient être proposées, après examen approfondi de ces différents systèmes.

5. Renforcement de l'équipe, concentration des actions et allongement de la durée du Projet

En lien avec les recommandations précédentes, la mise en œuvre du Projet pourrait faire l'objet de réajustements.

La budgétisation de ces recommandations se base sur le budget initial du Projet dans la NEP (FFEM, 2015) et sur le suivi budgétaire arrêté au 31 août 2018 (voir **annexe 10**).

Les co-financeurs PASA et ASAMM-APEFAM, pourraient être sollicités sur des investissements en complément de ceux initialement prévus (forages, parcs à vaccination, magasins de stockage, marchés à bétail), mais les évaluateurs ne disposent pas du budget éventuellement disponible.

Il faut également noter que le budget RARA pourrait être, selon AVSF, réduit en raison de réorientations politiques de la Région – l'enveloppe disponible d'ici la fin du Projet n'est pas encore connue.

Les recommandations suivantes sont donc enrichies d'éléments de budgétisation, mais les détails sur les lignes budgétaires d'une part, et les informations sur le disponible budgétaire d'ici la fin du Projet d'autre part, sont insuffisants pour permettre de se prononcer sur la faisabilité d'une prolongation du Projet à ce stade.

- **Renforcement de l'équipe Projet :**
 - (i) pour renforcer l'équipe d'animateurs pour augmenter le taux d'encadrement dans le Ferlo, 6 animateurs relais pourraient être recrutés, si possible portés par des OP comme EGAB ou ADID sur le modèle de Velingara Ferlo - un animateur relais est budgétisé à 300 € mensuels, soit un total de 1800 € par mois ;
 - (ii) Recruter un animateur supplémentaire pour que le superviseur n'aie plus Barkedji en charge et se concentre sur le volet « GRN » en appui aux animateurs d'UP – budget 500 € par mois ;
 - (iii) renforcer le suivi-évaluation en recrutant une personne à plein temps, intervenant en appui du responsable de volet SPAIF sur le suivi évaluation – budgétisé à 700 € par mois.
 - L'effort supplémentaire est chiffré à 3000 € par mois ; les lignes budgétaires « animateurs », « animateurs de centres d'information », et « responsable S/E système d'alerte », consommées respectivement à 42%, 12% et 50%, peuvent être utilisées.
- **Priorisation des actions :** plus que des réaffectations budgétaires, il apparaît souhaitable de limiter la dispersion en se focalisant sur les activités prioritaires, permettant de consommer les ressources disponibles de manière efficace et

efficente. Quelques activités prioritaires identifiées (elles s'ajoutent à la liste de recommandations qui précède) :

- Composante 1 :
 - Investir massivement dans la matérialisation des plans de gestion sur le terrain (panneaux, cartes grand format en dur à proximité de forages), en harmonisant avec la signalétique utilisée par ASAMM-APEFAM sur la matérialisation du POAS – l'équipement UP (composante 1) présente un solde d'environ 40 000 €, on peut donc envisager d'investir entre 1000 et 1500 € par UP selon les besoins ;
 - Investir dans des périmètres de fauche / reboisements et mises en défens. La participation des co-financeurs est souhaitable compte tenu des coûts potentiellement élevé de ces investissements (chiffrage restant à réaliser). Les partenariats avec l'ANGMV et les STD des Eaux et Forêts devront par ailleurs être renforcés pour légitimer la mise en défens.
- Composante 2 :
 - Appuyer la concertation inter-UP et sa concrétisation sur le terrain (couloirs de passage, aires de repos aménagées), en mobilisant faitières d'OP et fédérations communales – pas de modification budgétaire ;
 - Mieux équiper les Centres d'information du SPAIF pour toucher les transhumants et étendre la zone couverte par le réseau – pas de modification budgétaire, au moins 1 centre supplémentaire peut être créé d'ici la fin du Projet ;
- Composante 3 :
 - Démultiplier les pépinières pour les reboisements et haies vives ;
 - Démultiplier le dispositif d'appui aux GPF en maraîchage et aviculture (sur l'exemple des femmes auxiliaires de vaccination : formation de formatrices) ;
 - Pas de modification budgétaire – ligne « équipement »
- Composante 4 :
 - Améliorer le dispositif de suivi-évaluation (**cf 3.6**)
 - Elaborer et capitaliser sur les outils d'animation et de formation (**cf. 3.7**)

Si le budget le permet, une prolongation permettant de couvrir 6 à 8 mois supplémentaires (durée à déterminer en fonction du budget disponible au 31 décembre 2018) serait fortement souhaitable, afin d'augmenter les chances de pouvoir pérenniser les acquis après la fin du Projet, le renforcement des capacités des UP et des autres partenaires locaux s'inscrivant forcément dans la durée.

Si le budget est trop limité, la prolongation pourrait se focaliser sur les UP du Fleuve ainsi que les UP nouvellement créées au Ferlo, étant donné que ces UP nécessitent au moins une saison supplémentaire d'accompagnement et de manière à faire coïncider la fin du Projet avec celle de la mission d'assistance technique ASAMM-APEFAM.

Une discussion entre les évaluateurs, AVSF et RARA est prévue fin 2018 pour préciser les pistes de réaffectation budgétaire évoquées, ainsi que les modalités budgétaires et opérationnelles d'une prolongation.

Evaluation intermédiaire du Projet de « Lutte contre la désertification par l'appui au pastoralisme dans le Ferlo »

L'ensemble de ces éléments devront ensuite être soumis au Comité de pilotage d'ici janvier 2019, pour valider ces réorientations et éventuelles réaffectations.

7. Bibliographie

1. ACF et RBM, 2018. *Bulletin de surveillance pastorale sur le Sénégal. N°1*. Dakar – ACF et RBM, 11p.
2. ADOS, 2015. *Etat des lieux du parc de forages motorisés et des ressources en eau souterraine de la Région de Matam. ADOS et Division Régionale de l'Hydraulique à Matam*. Bourg-lès-Valence - ADOS, 132p.
3. ASAMM-APEFAM, 2018. *Rapport bimensuel d'activités juin-juillet 2018* – Geofit/AVSF, 48p.
4. ASCONIT, 2012. *Etude d'impacts sociaux, environnementaux, économiques et de caractérisation dans une approche territoriale des changements climatiques de cinq projets de coopération décentralisée. Au Sénégal, volet élevage pastoral : Etude de trois projets de sécurisation et de développement de l'élevage pastoral*. Lyon - AVSF, 106p.
5. AVSF, 2015. *Gestion pastorale au Sénégal. Des UP au Sénégal pour un accès durable et équitable aux ressources naturelles. Les expériences innovantes d'AVSF*. Lyon - AVSF, 4p.
6. AVSF, 2016_a. *Note stratégique pour le développement du SPAIF*. Linguère - AVSF, 9p.
7. AVSF, 2016_b. *Note stratégique pour le développement des productions animales*. Linguère - AVSF, 14p.
8. AVSF, 2016_c. *Note stratégique pour la lutte contre les feux de brousse*. Linguère - AVSF, 13p.
9. AVSF, 2016_d. *Note stratégique pour la promotion de l'agroforesterie au Ferlo*. Linguère - AVSF, 13p.
10. AVSF, 2016_e. *Note stratégique pour le développement du maraîchage*. Linguère - AVSF, 13p.
11. AVSF, 2017_a. *Procès-verbal du Comité de pilotage du 29 mai 2017*. Linguère - AVSF, 8p.
12. AVSF, 2017_b. *Rapport annuel d'activités 2016 du Projet Ega Egga*. Linguère – AVSF, 73p.
13. AVSF, 2017_c. *Rapport de suivi des biodigesteurs* - AVSF, 11p
14. AVSF, 2017_d. *Rapport financier 2016 d'AVSF pour le FFEM* (Tableur Excel)
15. AVSF, 2018_a. *Cartographie des UP appuyées par le Projet. Fichier image*. Dakar - AVSF, 1p.
16. AVSF, 2018_b. *Compte-rendu du 3^{ème} comité de pilotage du 16 juillet 2018*. Ranérou - AVSF, 10p.
17. AVSF, 2018_c. *Bulletin d'information du SPAIF n°2 Kabaruuji ega egga*. Linguère - AVSF, 6p.
18. AVSF, 2018_d. *Etat d'avancement des activités du Projet Ega Egga – présentation à la date d'octobre 2018*. Linguère - AVSF, 24p
19. AVSF, 2018_e. *Rapport annuel d'activités 2017 du Projet Ega Egga*. Linguère – AVSF, 62p.
20. AVSF, 2018_f. *Rapport financier 2017 d'AVSF pour le FFEM* (Tableur Excel).
21. AVSF, 2018_g. *Suivi budgétaire d'AVSF au 31 août 2018 sur financements FFEM et RRA* (Tableur Excel)
22. BEYE, G., 2015. *Suivi de l'état des terres et des changements au Sénégal. Communication du CSE lors de l'atelier REDD+, Juillet 2015* - Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés, 21p.
23. BOURBOUZE, A., et al. 2001. *Problématique des zones pastorales. Etude sur la lutte contre la désertification dans les projets de développement*. Paris - CSFD/AFD, 12p.
24. CNRF, 2016. *Document de politique foncière, version préliminaire*. Dakar – CNRF, 37p.

25. CSE, 2017. *Suivi de la campagne agro-pastorale 2017 : Bilan de fin de saison*. Dakar - CSE, 6p.
26. DESCROIX, L., et al, 2015. *Évolution récente de la pluviométrie en Afrique de l'ouest à travers deux régions : la Sénégambie et le bassin du Niger moyen*. Climatologie, vol. 12 (2015). 19p.
27. DIACK, A., DIOP, N., SANE, I., 2016. *Rapport d'étude de la situation de référence du projet de lutte contre la désertification par l'appui au pastoralisme dans les régions de Louga & Matam*. Dakar - AVSF, 218p.
28. FALL, A., 2014. *Le Ferlo sénégalais : Approche géographique de la vulnérabilité des anthroposystèmes sahéliens*. Géographie. Université Paris 13 - Sorbonne Paris Cité, 380p.
29. FALL, A., 2017. *Du Ferlo au Bassin arachidier (Sénégal) : analyse de la composition floristique de la végétation envisagée comme ressource et comme indicatrice des changements socio-environnementaux*. Physio-Géo - Géographie Physique et Environnement, AERES, 2017, Varia 2017, 11 (Volume 11), pp.65 - 91. 25p.
30. FAYE G, 2017. *Etude diagnostic et stratégie de développement du SPAIF pour le Ferlo*. Linguère - EGTec et AVSF, 32p.
31. FFEM, 2014. *Note d'identification de projet - « Lutte contre la désertification par l'appui au pastoralisme dans le Ferlo »*. Paris – FFEM, 31p.
32. FFEM, 2015. *Note d'engagement du projet « Lutte contre la désertification par l'appui au pastoralisme dans le Ferlo »*. Paris – FFEM, 91p.
33. KRATLI, S., et al, 2013. *Secteur de l'hydraulique pastorale au Tchad : Evaluation et capitalisation de 20 ans d'interventions de l'AFD*. Evaluation ex post n°51. Paris - AFD, 132p.
34. MAGRIN, G., NINOT, O., CESARO, J.D., 2013. *L'élevage pastoral au Sénégal entre pression spatiale et mutation commerciale*. In M@ppemonde 103 (2011.3), 17p.
35. MBAYE, O., et al, 2014. *Une contribution à l'aménagement du territoire et à la gestion participative et durable des ressources naturelles par la création des UP. Projet de sécurisation de l'élevage pastoral dans la région de Matam*. Lyon - AVSF et Ruralter, 20p.
36. République du Sénégal, 2014. *Loi 2014-13 portant création de l'office des forages ruraux*. Dakar - RS, 3p
37. ROCHER, L., 2017. *Analyse stratégique de mise en œuvre des actions d'agroforesterie du Projet Ega Egga. Rapport de stage*. Montpellier - SupAgro Montpellier, 60p
38. SY, O., 2011. *Dynamique de la transhumance et perspectives d'un développement intégré dans les régions agro-sylvo-pastorales du Ferlo*. In *Revue de Géographie du Laboratoire Leïdi* N°09. 16p.
39. THIOUNE, A. A., 2017. *Guide méthodologique de mise en œuvre et d'animation des UP au Sénégal*. Dakar – MEPA et AVSF, 20p.
40. TOURE, O., 2015. *Etat des lieux de la gouvernance des ressources pastorales et forestières au Sénégal*. Dakar - GRET/CNCR, 43p.
41. TOURE, O., 2013. *Note d'analyse de l'avant-projet de loi portant Code pastoral - Communication personnelle*. Dakar, 15p.
42. WANE, A. et al, 2006. *Les UP du Sahel sénégalais, outils de gestion de l'élevage et des espaces pastoraux*. In "Développement durable et territoires", Dossier 8. 19p.



Décembre 2018

SAS SalvaTerra

6 rue de Panama

75018 Paris I France

Tél : +33 (0)6 66 49 95 31

Email : info@salvaterra.fr

Web : www.salvaterra.fr

Vidéo : www.salvaterra.fr/fr/video

